

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

IMPACT SOCIAL DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU CAMEROUN (1987-2017)

Mémoire rédigé et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Histoire

Spécialité :

Histoire économique et sociale

Par :

Abdougani YOUMENI

Licence en Histoire



Jury :

Président : **Jules Ambroise NOPOUDEM**, (Maître de Conférences)

Rapporteur : **Célestin Christian TSALA TSALA**, (Professeur)

Membre : **Jean Louis NDO ABE**, (Chargé de Cours)

Mars 2023

SOMMAIRE

DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS	vi
RÉSUMÉ	vii
<i>ABSTRACT</i>	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE I : L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE AVANT L'ESSOR DE LA CRISE DE 1987	20
I. LES BASES DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE	21
II. LE CAMEROUN FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE	32
III. LES MESURES NATIONALES DE RÉOLUTION DE LA CRISE.....	42
CHAPITRE II : LA MISE EN ŒUVRE DES PAS AU CAMEROUN : UNE SOLUTION DE CRISE.....	47
I. L'ENTRÉE DU CAMEROUN SOUS AJUSTEMENT STRUCTUREL	48
II. L'IMPLÉMENTATION DES PAS AU CAMEROUN	56
III. LA DIMENSION SOCIALE DE L'AJUSTEMENT	66
CHAPITRE III : LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LA DÉGRADATION DES INDICATEURS SOCIAUX	72
I. LES INCIDENCES DES PAS SUR L'EMPLOI ET LE SALARIAT CAMEROUNAIS	73
II. LES INCIDENCES DES PAS SUR LA MOBILITÉ	81
III. LES INCIDENCES DES PAS SUR LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION	91
CHAPITRE IV : DE LA NOUVELLE CONFIGURATION SOCIALE AUX TENTATIVES D'AMÉLIORATION SOCIALE AU CAMEROUN.....	99
I. LA NOUVELLE CONFIGURATION SOCIALE AU CAMEROUN SOUS- AJUSTEMENT : L'ACCÈS AUX RICHESSES.....	100
II. HUMANISER LES MESURES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU CAMEROUN : UNE TENTATIVE D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES.....	111
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	121
ANNEXES.....	125
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	154
TABLE DES MATIÈRES	168

À

Ma mère, Mariatou FOUNDIKOU

REMERCIEMENTS

Fernando Pessao rappelait dans *Le livre de l'intranquilité* que : "La valeur des choses n'est pas dans la durée, mais dans l'intensité où elles arrivent. C'est pour cela qu'il existe des moments inoubliables, des choses inexplicables et des personnes incomparables". S'inscrivant dans cette logique, il est important pour nous de rappeler que la réalisation de ce travail n'a été possible que grâce au concours d'un ensemble de personnes dont la reconnaissance est capitale.

Nous tenons à remercier en premier notre directeur de mémoire, le Professeur Célestin Christian Tsala Tsala qui, malgré ses multiples occupations a accepté diriger ce travail. Il a conduit nos premiers pas dans le sanctuaire de la recherche scientifique, nous a appris les règles de la scientificité historique et surtout le principe de la rigueur au travail et de la témérité. Qu'il trouve ici notre reconnaissance.

Deuxièmement notre regard est tourné vers le corps enseignant sans exception aucune du Département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, dont la qualité des enseignements nous a conduit à ce niveau. Nous ne saurons aussi négliger l'apport du corps enseignant du Département d'histoire de l'école normale supérieure de Yaoundé, dont les remerciements sont tournés principalement vers le Professeur Jules Ambroise Nopoudem pour la qualité de ses observations et orientations pour ce travail. Nous remercions aussi les enseignants des départements de géographie et de sociologie de l'Université de Yaoundé I, pour leurs enseignements et multiples conseils.

Nous remercions par la suite le personnel de la direction de la documentation et des archives du MINEPAT, le personnel des centres de documentations et des bibliothèques fréquentées ainsi que tous nos informateurs pour leur disponibilité.

Nous ne saurons oublier l'apport multiforme des membres de notre famille, nos parents, nos frères et sœurs, particulièrement Mariama Chintouo et Aboubakar Nchare, nos neveux et nièces. Nous tenons aussi à remercier nos amis et camarades de promotion dont la liste est loin d'être exhaustive, pour leurs encouragements et soutien. S'il nous est permis de citer quelques noms, nous ne manquerons de mentionner Aurore Mayonoue Chsemo, Sr Clémentine Florence Ntolo, Yves Ekanga Nguele, Jean Robin Essama, Rahimatou Foupouamimche Nsangou. Merci également à l'ACAHES, à l'ASAELA, aux Ets ACADEMOS, au SBM Châtelain et au groupe SANKOFA.

Que tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce travail et qui n'ont pas été mentionnés ici, trouvent l'expression de notre profonde gratitude.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AMINEPAT	: Archives du Ministère de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
ANTILOPE	: Application Nationale pour le Traitement Informatique et Logistique des Personnels de l'État
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCD	: Banque Camerounaise de Développement
BEAC	: Banque des États de l'Afrique Centrale
BM	: Banque Mondiale
CAMAIR	: <i>Cameroon Airlines</i>
CAMSHIP	: <i>Cameroon Shipping Lines</i>
CAMSUCO	: <i>Cameroon Sugar Company</i>
CDC	: <i>Cameroon Development Corporation</i>
CHOCOCAM	: Chocolaterie Confiserie du Cameroun
COCAM	: Société des Contre-Plaqués du Cameroun
DSA	: Dimension Sociale de l'Ajustement
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRE	: Déclaration de Stratégie pour la Relance Économique
DSRP	: Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DTS	: Droits de Tirages Spéciaux
EMR	: Enquête sur les Migrations de Retour
FASR	: Facilités d'Ajustement Structurel Renforcées
FCFA	: Franc de Coopération Financière d'Afrique
FMI	: Fonds Monétaire International
FNE	: Fonds National de l'Emploi
FONADER	: Fonds National de Développement Rural
GIC	: Groupe d'Initiative Commune

HEVECAM	: Société des Hévéas du Cameroun
IFORD	: Institut de formation et de recherche démographiques
IPPTE	: Initiative Pays Pauvre Très Endetté
MREP	: Mission de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Public
NPA	: Nouvelle Politique Agricole
OCB	: Office Camerounais de la Banane
ONCPB	: Office National de Commercialisation des Produits de Base
PAJER-U	: Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PIAASI	: Programme d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PRODEC	: Programme de Développement Communautaire
REGIFERCAM	: Régie des Chemins de Fer Du Cameroun
SEMRY	: Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SNI	: Société Nationale d'Investissement
SOCAMAC	: Société Camerounaise de Manutention et d'Aconage
SOCAPALM	: Société Camerounaise de Palmeraie
SODECOTON	: Société de Développement du Coton du Cameroun
SODERIM	: Société de Développement de la Riziculture de la Plaine de Mbo
SOFIBEL	: Société Forestière et Industrielle de Belabo
SONARA	: Société Nationale de Raffinage
SONEL	: Société Nationale d'Électricité
SOSUCAM	: Société Sucrière du Cameroun
SOTUC	: Société des Transports Urbains du Cameroun
ZAPI	: Zone d'Action Prioritaire Intégrée

LISTES DES ILLUSTRATIONS

- Liste des tableaux

1 : Balance commerciale du Cameroun 1961-1966 (en millions de F CFA)	26
2 : Dette publique camerounaise en 1965-1971 (en millions de F CFA)	28
3 : Exportations et importations camerounaises de 1965 à 1983 (millions de dollars US)	30
4 : Les principales productions agricoles du Cameroun de 1984 à 1992 (en milliers de tonnes)	36
5 : Les dépenses publiques du Cameroun de 1980 à 1991 (en pourcentage)	40
6 : Les entreprises privatisées au Cameroun (1989-2008).....	63
7 : L'emploi formel au Cameroun entre 1993 et 2003	74
8 : Les migrants camerounais par pays de destination entre 1995 et 2005.....	90

- Liste des graphiques

1 : Évolution de la balance commerciale du Cameroun de 1961 à 1966.....	27
2 : Évolution de la dette publique camerounaise en 1965-1971	28
3 : Évolution de la balance commerciale du Cameroun de 1965 à 1983.....	31
4 : Évolution du taux de croissance du Cameroun de 1987 à 1993	37
5: Dépenses publiques du Cameroun entre 1980 et 1991	41
6: Évolution de l'emploi formel au Cameroun entre 1993 et 2003 (en %)	77
7: Proportions des migrants camerounais par des destinations	91

- Liste des photos

1: Les manifestations des ex-employés des sociétés privatisées au Cameroun de septembre 2015	75
2 : Un cargo en circulation.....	84
: Des <i>mototaximen</i> en attente de client au carrefour Mvog-Ada (Yaoundé)	86
4 : Une exposition des produits à base de plantes naturelles	94
5 : Un commerçant de médicament de rue de Yaoundé officiant depuis 2005	95
6: Des jeunes débrouillards à la poste centrale de Yaoundé.....	109
7 : Contrôleur d'accès biométrique	112

RÉSUMÉ

Lorsque la crise économique éclata au Cameroun, le gouvernement se trouva dans l'obligation de la résoudre pour éviter la déchéance de l'État. Face à l'échec de ses mesures internes de résolution de la crise, il se tourna vers les Institutions de *Bretton Woods* qui lui proposèrent les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Rentrant dans la logique des politiques internationales de résolution de la crise économique, les PAS aux conditionnalités accrues traînèrent un ensemble important de conséquences sur la vie sociale camerounaise. Cette étude, axée sur "**Impact social des programmes d'ajustement structurel au Cameroun (1987-2017)**", se propose d'examiner la politique d'ajustement structurel et d'en dresser le bilan social de son implémentation. Par le biais d'une investigation propre à la discipline historique, basée sur une approche qualitative et quantitative des données, où les sources orales, écrites (archives, articles, mémoires, thèses et ouvrages), et numériques sont privilégiées, accrochée à une démarche analytique et descriptive, suivant une méthode empirique et inductive, il ressort que l'ajustement a profondément modifié les comportements et les habitudes des Camerounais dans tous les domaines se rapprochant au social. Que ce soit l'emploi, le salariat, le fonctionnariat, les ménages, la santé, l'éducation, la mobilité, l'ajustement structurel a laissé une tache indélébile.

ABSTRACT

*When the economic crisis broke out in Cameroon, the government found itself obliged to solve it, in order to avoid the fall of the State. To achieve this, a set of internal policies was implemented. But these did not find concrete solutions to face the problem. It was then necessary to be open up to outside in order to find solutions. It is in this perspective that Cameroon turned itself to the Bretton Woods institutions which offered him Structural Adjustment Programs (SAP). As international economic crisis resolution policies, SAP with extreme conditions caused a significant set of consequences on Cameroonian social life. This study focusing on “**The social impact of structural adjustment programs in Cameroon (1987-2017)**”, proposes to examine the structural adjustment policy and to draw up the social balance sheet. Though an investigation specific to historical science, based on a qualitative and quantitative approach, where oral, written (archives, scientific articles, dissertations, thesis and books) and digital sources are chosen, attached to an analytical and descriptive approach, following an empirical and descriptive method, it appears that structural adjustment has profoundly modified Cameroonians’ behaviour and habits in all areas of social life. Whether it is employment, wage labour, civil servant, households, health, education, mobility, SAPs have really acted and reversed the trends.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. PRÉSENTATION DU SUJET

L'année 1960 est le parachèvement d'un vaste mouvement de luttes nationalistes des pays africains pour l'accession aux indépendances¹. Devenus indépendants, les États africains, sous l'égide de leurs différents chefs d'État s'intéressèrent à la construction de leur espace territorial pour s'arrimer à la donne du marché et des relations internationales, qui invite chaque État à s'imposer par son commerce. Étant donné que cette période fut marquée par la guerre froide, les États africains n'étant ni capitalistes, ni communistes s'allièrent à certains États d'Asie et d'Amérique latine pour former le bloc des "Non alignés"². De cette idéologie, les leaders politiques africains pour s'arrimer à la logique du développement qui devint le centre d'intérêt de la période post-indépendantiste, pensèrent et implémentèrent pour la plupart, des politiques économiques hybrides, empruntant du capitalisme d'une part et du socialisme d'autre part³. L'implémentation de ces politiques implique la création des structures de production, l'arrimage au marché international avec la commercialisation des produits de base, la participation plus accrue des populations locales et l'interventionnisme étatique. Ces politiques permirent aux États africains d'atteindre un certain niveau de développement de leurs économies. Pour s'affirmer sur la scène internationale, ils développèrent un système économique basé sur l'économie de rente. Cette dernière stipule la mise en valeur des éléments de base de la croissance c'est-à-dire l'agriculture, l'exploitation minière. La finalité fut la commercialisation de ces produits d'où le concept d'économie de marché.

En 1974, le premier choc pétrolier se produisit et entraîna un basculement des économies des pays du monde qui ont opté pour l'exportation du pétrole comme élément de base de recette nationale. Entre 1979 et 1980, se produisit le second choc pétrolier. Ces deux chocs pétroliers, ajoutés à la dévaluation du dollar américain, la chute des prix des matières premières et la

¹ En fait, après la deuxième guerre mondiale, les peuples qui étaient sous le joug colonial accélérèrent le processus d'autonomisation, s'appuyant ainsi sur la charte des Nations Unies qui prône l'égalité entre les hommes et les libertés individuelles, sur les enseignements religieux notamment avec ceux de la bible, sur les leçons même de morale inculquée dans les établissements de formation intellectuelle. Avec des multiples conférences et des regroupements politiques, ceux-ci vont donc à partir de l'année 1960 pour la majorité des territoires africains, accéder à leur autonomie. Pour plus de détails, voir Ali Madzrui et C. Wondji (sd), *Histoire générale de l'Afrique, volume VIII, L'Afrique depuis 1935*, Paris, Unesco, 1998.

² La guerre froide pour un rappel est cet antagonisme qui prit corps au lendemain de la deuxième guerre mondiale dans le contexte de la reconstruction pays européens touchés par la guerre. À cet effet, les deux superpuissances notamment les États-Unis et le Bloc Soviétique vont s'illustrer comme étant les "sapeur-pompier" de cette crise. Ils vont donc respectivement présenter le Plan Marshall et le plan Dove. L'antagonisme né de l'applicabilité de ces plans entrainera pour ce faire une guerre idéologique entre les deux. Chacune défendant sa politique (capitalisme américain, socialisme soviétique). N'étant pas le sujet de notre travail Confère : "La guerre froide", Encyclopédie Encarta 2009 Pour plus de détails.

³ Ces politiques font appel à l'initiative privée, celle-ci soutenue farouchement par l'intervention de l'État.

détérioration des termes de l'échange, et l'échec des politiques intérieures de développement entraîneront l'Afrique à la crise économique des années 1985-1986⁴. Un impératif se pose aux chefs d'État Africains : résoudre la crise par tous les moyens possibles. Le Cameroun, pays d'Afrique centrale n'échappa pas à cette réalité.

Dès l'accession de sa partie orientale à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, le Cameroun sous l'égide de son président Ahmadou Ahidjo, entama un long processus de développement économique. Inspiré des idéologies ambiantes de capitalisme et de socialisme économique, Ahmadou Ahidjo, mit sur pied sa politique économique du libéralisme planifié⁵. Cette politique fut appliquée même après la réunification des deux Cameroun en 1961⁶. Elle fut basée sur le développement en plan de cinq ans (Plans quinquennaux) ; à cet effet, entre 1960 et 1991 le Cameroun connut six plans quinquennaux. Le premier et le deuxième plan quinquennal qui s'étendirent respectivement entre 1960-1965 et 1966-1971 furent compris dans la politique de la planification fédérale. Ils eurent pour principaux objectifs : la mise en place des structures économiques et sociales, l'extension du système coopératif, la création des communautés villageoises, la réduction des disparités régionales et aussi et surtout la modification des structures pour passer des structures agricoles aux structures industrialisées et des structures extraverties aux structures introverties⁷. Ces changements servirent de bases pour l'ascension économique du Cameroun. Le Cameroun se trouva dans une certaine santé économique, en ce sens qu'il réussit à braver plusieurs obstacles réalisés dans presque tous les secteurs de production nationale⁸.

En 1982, survient à la tête de l'État camerounais, un changement politique⁹. Ce changement politique implique aussi une réorientation de la politique économique. Elle passe

⁴ Bruno Bekolo Ebe, "Unité Européenne, ajustement déflationniste et polarisation désintégrant des économies africaines", in Touna Mama et al., *Les économies africaines face à l'Europe de 1993*, Yaoundé, PUC, 1992, p. 173.

⁵ MINEPAT, *1960-2010, 50ans. L'économie camerounaise*, Yaoundé, Idées Neuves Corporate, 2010, p. 14.

⁶ Après un long processus qui prend corps depuis la période des revendications nationalistes d'après la fin de la deuxième guerre mondiale, passant par l'indépendance du Cameroun français, les différentes conférences (Bamenda, Mamfe, Foumban), les deux parties du Cameroun qui ont subi le partage picot de 1916 vont décider de se remettre ensemble le 1^{er} octobre 1961. Cette date marquera à la fois l'indépendance du *British Southern Cameroon*, la réunification des deux Cameroun et la naissance de la République Fédérale du Cameroun. Voir Victor Julius Ngoh, *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990 ; Mveng Engelbert, *histoire du Cameroun, Tome II*, Yaoundé, CEPER, 1985 ; et Zang-Atangana Joseph Marie, *Les forces politiques au Cameroun réuni*, tome III, Paris, L'Harmattan, 1989, pour complément d'information sur la question.

⁷ Touna Mama, *L'économie camerounaise, pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008, pp. 195-196.

⁸ AMINEPAT, 4C1, Ajustement structurel : Négociations, 1988-1989, Déclaration de stratégie de développement et de relance économique, 14 mars 1989, p.1.

⁹ Fanny Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, p. 26.

donc du libéralisme planifié au libéralisme communautaire de Paul Biya¹⁰. Au cours du sixième plan quinquennal, qui stipulait le développement auto-entretenu, la démocratisation, la justice sociale et l'intégration nationale, un fait marquant de l'histoire économique du Cameroun se produisit : la crise économique. Cette crise eut pour principales causes la dépréciation du dollar américain d'environ 40% par rapport au Franc CFA ; la chute des prix internationaux des principaux produits d'exportation c'est-à-dire le pétrole, le café et le cacao qui entraîne une détérioration des termes de l'échange de près de 45% ; les mauvaises performances des entreprises publiques et parapubliques¹¹.

Étant plongé dans la crise économique et financière des années 1980, le gouvernement camerounais tenta des stratégies internes pour la résoudre. Mais, ces dernières vouèrent à l'échec. Le programme du Fonds Monétaire International (FMI) fut adopté. Au travers de l'accord de confirmation de septembre 1988, le Cameroun était placé sous Programme d'ajustement structurel (PAS). Cette période fut une période de réforme structurelle intense sur le territoire. Elle passa par les privatisations des entreprises étatiques et paraétatiques, aux libéralisations des filières de production agricole. À partir de l'année 1996, le FMI proposa une nouvelle orientation de sa politique de dette aux pays en développement avec pour but l'allègement de la dette de ces pays. Cette nouvelle initiative est connue sous le vocable de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE)¹². Le Cameroun devient donc un Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE) jusqu'à l'atteinte du point d'achèvement de cette initiative en 2006.

À partir de 2009, le Cameroun entama une réorientation de sa politique de développement. Celle-ci est basée sur deux supports, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et la Vision du Cameroun à 2035, dont la finalité est le début de l'affirmation du label camerounais ; en d'autres termes, l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035¹³. Cependant, en 2016, se produit une nouvelle conjoncture économique en Afrique. Les chefs d'État d'Afrique centrale, lors du congrès tenu à Yaoundé, retournent une fois de plus vers le FMI. Dès lors, le gendarme des crises financières et économiques le FMI, accorda aux États d'Afrique centrale notamment le Cameroun, un nouvel axe de prêt, la Facilité

¹⁰ MINEPAT, *1960-2010, 50ans...*, p. 15.

¹¹ AMINEPAT, 4C1, Ajustement structurel : Négociations, 1988-1989, Déclaration de stratégie de développement et de relance économique, 14 mars 1989.

¹² MINEPAT, *1960-2010, 50ans...*, p. 29.

¹³ D'après le DSCE, le développement du Cameroun se fait en trois temps. De 2010 à 2020, c'est la mise en place des structures fortes de production industrielle ; 2020-2030, c'est la création du label camerounais et à partir de 2030-2035, c'est l'affirmation de ce label. Pour plus ample information, lire MINEPAT, *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi*, 2010.

élargie de crédit (FEC)¹⁴. L'homme étant acteur et sujet de toute manifestation sociale, reste au centre de toute politique de développement. C'est ainsi que, ces PAS traînent depuis les premières années de leur mise en application jusqu'au temps qui coule un effet irréversible sur le social au Cameroun. C'est dans ce contexte que notre sujet prend corps : "**Impact social des programmes d'ajustement structurel au Cameroun (1987-2017)**".

II. RAISONS DE CHOIX DU SUJET

Le choix de ce sujet est sous-tendu par plusieurs raisons qui sont d'ordre académique, personnelle et scientifique. Nous nous sommes rendu compte d'un fait c'est que la problématique du développement occupe depuis déjà plusieurs années une place de choix dans les débats politiques et économiques. Elle a été et demeure l'une des priorités du discours politique des États africains depuis les indépendances. Aussi, nous avons observé dans la société camerounaise, une effervescence des petits métiers comme le "*Call Box*", la "*Mototaxi*", le "*Chauffeur clandestin*", les commerçants ambulants pour ne citer que ceux-là rentrant dans le cadre du secteur informel ; et, une récurrence des fléaux tels que les détournements des fonds publics, le phénomène d'"employé fictif". C'est ce constat qui a cependant été le déclencheur de notre esprit de recherche en ce sens qu'il nous a permis de nous pencher sur l'histoire économique pour savoir les causes du retard économique et cette structuration sociale au Cameroun.

Une autre raison est d'ordre scientifique. Nous voulons au travers de ce travail apporter une contribution à l'historiographie camerounaise. La raison académique quant à elle est le souci d'obtenir un diplôme de master. L'actualité de cette thématique en constitue une motivation car, elle s'inscrit dans le cadre des politiques de développement qui sont au centre des préoccupations des États dans ce contexte de mondialisation. Dans la même mouvance, le souci de rendre plus clair les débats économiques au Cameroun car ceux-ci font souvent l'objet de beaucoup de méprises et de mauvaises interprétations s'impose.

III. INTÉRÊT DU SUJET

Ce travail met en exergue et fait revivre des séquences de l'histoire économique et sociale du Cameroun post indépendantiste. Bien plus, il est une véritable contribution à l'extension et à la connaissance de l'historiographie Camerounaise, car il donne de nouvelles sources qui permettent aux chercheurs, étudiants, enseignants etc., de mener à bien ses travaux.

¹⁴ Sango Longue, "Accord du Cameroun avec le FMI : Le gouvernement explique", <https://cameroon-report.com/Économie/accord-cameroun-fmi-explications/>, consulté le 27/01/18 à 15h40 min

Il est aussi un mobil qui permet de revivre pour ceux qui le savent déjà, et de savoir pour ceux qui n'ont point de connaissance les éléments méthodologiques s'afférant à la rédaction et à la présentation d'un mémoire de sciences sociales en bonne et due forme. Ce travail est aussi intéressant en sa capacité à être un support d'appui au gouvernement camerounais, pour l'évaluation de sa politique économique depuis son entrée sous ajustement ; et de support pour la réorientation de sa politique pour une probable ascension économique.

IV. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

- Cadre conceptuel

Pour mieux cerner le sens fondamental de cette étude, il importe de définir un ensemble de concepts opératoires. De ce fait, il importe de présenter les concepts de programme d'ajustement structurel et secteur social. Le mot "ajustement" est d'après le dictionnaire de la langue française *Le Grand Robert*, l'action d'ajuster une chose à une autre¹⁵. Il dérive du verbe "ajuster", qui veut dire adapter parfaitement une chose à une autre, rendre juste, rendre conforme à une norme, rendre précis, ou encore arranger de façon appropriée¹⁶. "Ajustement" est donc le fait de mettre quelque chose à un niveau, un niveau considéré comme une norme. Selon l'Encyclopédie *Universalis*, "ajustement" c'est le fait d'ajuster ; ajuster c'est adapter, rendre plus en accord, viser, cibler¹⁷. Nous pouvons retenir à ce niveau que l'ajustement c'est la mise à niveau.

"Ajustement structurel" est la mise à niveau des structures. Cette mise à niveau est régie par des normes bien définies et un cadre bien déterminé ; on peut donc ajuster des structures économiques, sociales et même politiques. Selon le dictionnaire *Petit Larousse*, c'est une mesure de politique économique prônée par certaines organisations monétaires internationales aux pays en développement rencontrant des problèmes d'endettement¹⁸. À cet effet, ces mesures ont pour but visé la transformation progressive des structures, le rétablissement des grands équilibres financiers et la création des conditions d'une croissance saine. C'est dans cette optique que Philippe Hugon dit :

L'ajustement structurel est un processus institutionnel qui se traduit par l'adoption d'accords économiques et financiers par des pays en voies de développement avec les Institutions de *Bretton Woods*, dans lesquels ces dernières cautionnent un programme de réformes en échange de concours financiers abondés pour l'essentiel par des bailleurs bilatéraux¹⁹.

¹⁵ "Ajustement", Alain Rey, *Le Grand Robert de la langue française 2005*, version électronique, 2005.

¹⁶ "Ajuster", Anonyme, *Petit Larousse 2010*, dictionnaire multimédia version électronique, 2009.

¹⁷ "Ajustement", *Encyclopaedia Universalis 2011*, version électronique, 2011.

¹⁸ "Ajustement structurel", *Petit Larousse 2010*, dictionnaire multimédia version électronique, 2009.

¹⁹ Jean Coussy et Philippe Hugon (sd), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Paris, Ministère de la coopération et du développement, 1991, p.82.

Parti de cette définition, l'ajustement structurel se veut donc être une solution pour les pays en crise. Il est un cadre de référence, propice à une certaine ascension économique. Le continent africain touché par la crise économique des années 80, se trouve avec des structures de production précaires et embryonnaires. La solution d'un ajustement des structures de production proposée par le FMI et la Banque Mondiale (BM) était donc un Programme d'ajustement structurel (PAS).

Le Programme d'ajustement structurel est selon Jean Coussy, une politique qui permet aux économies nationales une compétitivité et une ouverture à l'extérieur, à retrouver un sentier de croissance au travers d'un ensemble d'instruments de politiques conjoncturelles et de réformes structurelles²⁰. De cette pensée, les PAS peuvent être considérés comme étant des programmes conçus pour résoudre le problème de conjoncture économique ceci par la mise à jour des structures de production pour faciliter la croissance, l'ouverture et la compétitivité internationales. Pour Bruno Bekolo Ebe, les PAS sont un correctif des déséquilibres macroéconomiques des pays africains²¹. Ce dernier s'inscrit dans la même vision des faits que Jean Coussy, considérant aussi les PAS comme étant un catalyseur important dans la résolution de la crise économique des années 80. C'est fort de ce fait qu'il pense que l'objectif des PAS "était alors d'éliminer les distorsions et imperfections qui empêchaient ces économies d'utiliser au mieux les potentialités existantes, et les rendaient vulnérables aux chocs extérieurs qui frappent l'économie²²". Allant dans le même sens, Mathieu Jérémie Abena Etoundi dit : "L'ajustement structurel désigne en effet, l'ensemble des mesures devant permettre à une économie de connaître une croissance accélérée et durable²³".

Pour Gilles Duruflé, l'ajustement c'est "plus d'orthodoxie" et "plus de tutelle". "Plus d'orthodoxie", dans ce contexte, c'est l'application plus systématique des principes de la théorie économique qui implique l'ouverture du marché mondial, le privilège accordé au secteur privé, la diminution du poids et du rôle de l'État. "Plus de tutelle" signifie interventions et contrôles de plus en plus précis au niveau de la mise en application des principes de l'ajustement structurel tel que pensé et présenté par le "Consensus de Washington"²⁴. À ce niveau, il est important de souligner que le PAS est une sorte de politique qui permet aux

²⁰ Coussy et Hugon (sd), *Intégration régionale et ajustement...*, p.11.

²¹ Bekolo Ebe, "Unité Européenne, ajustement...", p. 173.

²² *Ibid.*

²³ Mathieu Jérémie Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun : Aperçu historique (1960-2000)", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.11.

²⁴ Gilles Duruflé, *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 1988, p. 197.

institutions de *Bretton Woods* de contrôler les économies des pays en voie de développement. Dans le même sens, Jean Koufan pense que "les programmes d'ajustement structurel ne sont pas des politiques de développement, mais, des politiques de confiscation et d'emprisonnement du développement²⁵". Pour lui, l'objectif des institutions de *Bretton Woods* en Afrique à travers les PAS n'était point d'aider les économies africaines à se relever ; mais, plutôt de les enfoncer et les maintenir dans une situation précaire, insignifiante donc impossible de décoller. Mamadou Lamine Sylla va dans le même sens que Gilles Duruflé et Jean Koufan. L'ajustement structurel est compris chez lui comme étant la continuité du projet colonial. Il dit à cet effet que : "les programmes d'ajustement structurel ont repris là où le projet colonial avait, sous bien des rapports échoué²⁶". Les PAS deviennent et demeurent un danger et un frein au décollage économique de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier. Ils peuvent donc être considérés comme étant des politiques de dépendance internationale.

Au total, les programmes d'ajustement structurel, considérés pour d'aucuns comme une entrave à l'évolution d'un pays et pour d'autres comme un catalyseur de développement, sont dans le cadre de cette étude une "épée à double tranchant". De ce fait, les PAS sont l'ensemble des mécanismes de réforme économique aux conditionnalités accrues, proposés par le FMI et la BM aux pays touchés par la crise de pouvoir se relever. Dans les textes et la définition, ils sont de réelles bases pour le développement d'un État en réduisant des charges liées à ce dernier ; mais dans l'applicabilité, ces programmes sont de véritables barrières à l'évolution d'un État en ceci qu'ils suppriment et limitent le tout puissant rôle de l'État employeur majoritaire et l'État régulateur de développement.

Pour ce qui est du concept de secteur social, il convient de définir d'abord les mots secteur et social, puis donner le sens accordé ici à secteur social. Par définition le secteur signifie un domaine, une partie²⁷. Ce qui signifie que le secteur peut être considéré comme un ensemble d'activités se référant à un domaine ou moins encore se rapprochant à une partie d'un grand ensemble. On peut donc parler de secteur des agriculteurs, secteur des cheminots. Le secteur peut aussi faire référence à un domaine naturel, une partie d'un espace géographique. On parle là de secteur forestier, secteur industriel. Pour ce qui est du mot social, par définition c'est tout ce qui se rapproche de la société. Il peut être relatif à un groupe d'individus, d'hommes, conçu

²⁵ Koufan Menkene Jean, 67ans, Enseignant au département d'Histoire de l'université de Yaoundé I, Yaoundé, le 19 octobre, 2017.

²⁶ Mamadou Lamine Sylla, *Pour mieux amarrer l'Afrique noire à l'économie mondiale globalisée*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.42.

²⁷ "Secteur", Alain Rey, *Le Grand Robert de la langue française 2005*, version électronique, 2005.

comme une réalité distincte, ou encore ce qui appartient à un tel groupe²⁸. Le social peut aussi être ce qui forme une société, ou un élément de la société ; ou encore tout ce qui concerne les rapports entre un individu et les autres membres de la collectivité ou les rapports entre les divers groupes ou classes qui constituent la société²⁹.

Le secteur social peut donc être compris comme étant le domaine de la société. Mieux, l'ensemble des activités se rapprochant à la société. Ça peut aussi signifier le domaine qui concerne les activités et les interactions entre les hommes et les groupes d'homme dans une société. De ce fait, le secteur social rassemble les professionnels qui exercent des activités sociales et d'assistance sociale. Il comprend alors les services qui répondent aux besoins d'individus et groupes démunis et marginaux³⁰. Dans le cadre de cette étude, le secteur social fait référence à l'emploi avec ses corollaires recrutement, fonctionnariat, salariat, licenciement ; à la mobilité axée sur les transports et les migrations (exode rural, exode urbain, émigration) ; à la santé, l'éducation.

- **Cadre théorique**

Cette étude est basée sur les effets sociaux des programmes d'ajustement structurel qui sont définis comme étant des politiques à double aspect à la fois facteur et entrave au développement. Perçus sous cet angle, l'on a opté pour une analyse descriptive du fait qui s'inscrit à cet effet dans les théories structuraliste et néoclassique.

La théorie structuraliste, inscrite dans le cadre des théories de la dépendance internationale³¹, elle prend en compte le développement sous l'angle des structures de production, c'est-à-dire les usines et les industries³². Les PAS étant des politiques de développement sont par définition axés principalement sur les structures de production. Selon les instituts de *Bretton Woods*, il faut une mise à jour totale et complète des industries et autres usines de production pour faciliter un véritable décollage économique. De ce fait, tout État qui a subi l'effet de la crise des années 80 s'est senti obligé de s'arrimer à la donne du FMI et de la

²⁸ "Social", Alain Rey, *Le Grand Robert de la langue française 2005*, version électronique, 2005.

²⁹ "Social", *Petit Larousse 2010*, dictionnaire multimédia version électronique, 2009.

³⁰ "Le secteur social : Définition, métiers, compétences et carrières", <https://fr.jobted.com/browse/social>, consulté le 07/08/2022 à 11h42min.

³¹ Ces théories rejettent toute idée préconçue et insistent sur l'idée qu'on ne peut comprendre le sous-développement que si l'on prend en compte sa relation avec le développement des pays capitalistes industrialisés. Elles s'appuient sur les concepts de "centre" et de "périphérie". Pour plus de détails, voir Raymond Ebalé, *Le concept de "développement". Fondements épistémologiques et débats*, Yaoundé, Éditions Arimathée, 2014, pp. 55, 56 et 57

³² Raymond Ebalé, *Le concept de "développement". Fondements épistémologiques et débats*, Yaoundé, Éditions Arimathée, 2014, p. 57

BM ; devenant à cet effet dépendant de ces derniers, car, la politique est dictée et contrôlée de par eux. D'où la justification de la dépendance internationale.

La théorie libérale néoclassique est cette théorie qui fondamentalement appelle au marché libre, au démantèlement de la propriété publique, à la planification économique et à la régulation gouvernementale des activités économiques³³. Le penchant néoclassique de cette théorie impose comme dogme l'ouverture du marché³⁴. Cette théorie pense que le développement passe par la participation aux échanges internationaux, et elle est de plus en plus soutenue et défendue par les institutions de *Bretton Woods*. Ceci dit la politique de l'ajustement structurel est conduite par le libéralisme économique c'est-à-dire l'ouverture des secteurs de production et la diminution du rôle de l'État au travers des privatisations des entreprises étatiques et paraétatiques et les libéralisations des filières de production.

V. JUSTIFICATION DES BORNES CHRONOLOGIQUES

Discipline scientifique qui prend en compte la trilogie temporelle passé, présent, futur, l'histoire se veut d'être écrite en tenant compte d'un espace temporel bien défini. C'est dans ce sens que Joseph Ki-Zerbo rappelle : "Et l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble au conducteur qui parcourt dans une voiture sans compteur une piste sans bornes kilométriques³⁵ " : d'où le rôle ou la place capitale de la chronologie ou de la temporalité dans l'étude et la compréhension d'un fait historique. Parti de ce postulat, nous pouvons considérer l'histoire comme l'organisation par l'intelligence des données se rapportant à une temporalité³⁶. Ainsi, ce travail part de 1987 comme borne inférieure à 2017 comme borne supérieure.

Le choix de la borne 1987 n'est pas un fait du hasard, elle est la date du début effectif de la crise économique au Cameroun qui le conduisit au FMI. En effet en 1986, le Cameroun ressentait déjà sur tous les secteurs clés de la vie étatique (production, transformation, commercialisation), les effets de la crise économique qui le conduisit au FMI³⁷. Ainsi, dans son discours à la Nation le 31 décembre 1986, Paul Biya disait en ces termes : "1987 ne sera pas

³³ Ebalé, *Le concept de "développement..."*, p. 59.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978, p.16

³⁶ Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, Le Seuil, 1971, p.33.

³⁷ Gladisse Tchouamoun Monthe, "Production et commercialisation du café dans le département des hauts-plateaux de l'ouest Cameroun (1960-2000) : Étude historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, p. 95

une année facile³⁸". Dès le début de l'année 1987 précisément le 19 février, ce dernier annonça, lors d'une interview exclusive à la *Cameroon Radio and Television (CRTV)* : "ce que les Camerounais doivent savoir, c'est que la crise économique est là et qu'elle a atteint le Cameroun"³⁹.

Pour ce qui est de la borne 2017, on assiste à une nouvelle orientation des relations Cameroun-FMI. En ce sens que, le Cameroun après avoir atteint le point d'achèvement de l'IPPTE en 2006 et être sorti sous PAS en 2009, entreprit un vaste chantier pour la reconstruction de l'espace national et pour le développement⁴⁰. C'est ainsi qu'il adopta en 2010 deux supports de sa politique le DSCE et la Vision à 2035. Mais dû à la guerre contre *Boko Haram*, et la baisse du cours de matières premières au marché mondial, le Cameroun fut contraint de faire recours une fois de plus au FMI. C'est ainsi qu'il signa le 26 juin 2017 un nouvel accord qui rentre toujours dans le cadre des politiques d'aide publique au développement, des prêts du FMI, connu sous le vocable de Facilité Élargie de Crédit (FEC)⁴¹.

VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Loin de nous la prétention de dire que nous sommes la première personne à avoir mené un travail de recherche dans le domaine de l'ajustement structurel au Cameroun, nous avons le devoir de présenter quelques travaux antérieurs au nôtre. Ainsi, dans le cadre de notre revue critique de la littérature, nous avons pu recenser des travaux de types mémoire, thèse, article et ouvrage.

- Les mémoires

Brice Seme Ghislain⁴², montre que le Cameroun dès son accession à l'indépendance mit sur pied un programme de développement à la fois économique et humain. Ceci passe par la construction des infrastructures fortes et solides pour garantir cela. Encadrée par les plans quinquennaux, cette initiative sera possible et profitable. Le domaine sanitaire ne sera pas en

³⁸ Paul Biya, "Message de vœux à la nation, Yaoundé, le 31 décembre 1986", in *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun 1982-2002, Volume I*, Yaoundé, SOPECAM, 2002, p.502.

³⁹ Paul Biya, "Interview accordée à la CRTV, Yaoundé, le 19 janvier 1987", in *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun 1982-2002, Volume II*, Yaoundé, SOPECAM, 2002, p.459.

⁴⁰ Foute Rousseau-Joël, "Relations Cameroun-FMI : Au-delà des fausses polémiques : Cameroun", <http://www.camer.be/49005/12:1/relations-cameroun-fmi-au-dela-des-fausses-polemiques-cameroon.html>, consulté le 27/01/18 à 15h25min

⁴¹ Sango Longue, "Accord du Cameroun avec le FMI : le gouvernement explique", <http://cameroon-report.com/Économie/accord-cameroun-fmi-explications.htm>, consulté le 27/01/18 à 15h40 min

⁴² Ghislain Brice Seme, "Impact des programmes d'ajustement structurel sur le secteur santé au Cameroun : cas du Nyong-et-So'o, 1988-2006", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

reste. Ainsi, dès le cinquième plan quinquennal, le Cameroun enregistrera 359 infrastructures de santé (hôpitaux, centres de santé, centre départementaux). Mais, avec la crise économique et la mise en place des PAS, le domaine sanitaire va connaître des perturbations, notamment avec la baisse du personnel soignant et l'élévation du coût des soins. Ces perturbations seront donc aux conséquences désastreuses avec la naissance et l'évolution grandissante de la pharmacie de la rue et la fixation des populations sur la médecine traditionnelle. Ce travail fort intéressant reste nonobstant circonscrit dans le domaine sanitaire et se limite à l'unique espace géographique du Nyong-Et-So'o.

Maxim Lontio Kahabi⁴³, retrace dans son mémoire l'évolution de la production et de la commercialisation de la banane au Cameroun. Il fait savoir que la banane est un produit qui tire ses origines de la période coloniale allemande. Après les indépendances, l'État camerounais va aussi s'appuyer sur l'économie bananière dans le cadre de sa politique de développement économique. Celle-ci va subir des perturbations dans les années 70 ; mais, la réponse du Cameroun favorise sa reconversion. Cette reconversion sera fructueuse car elle va faciliter la stabilisation de la filière. Cependant, la crise économique vint bouleverser le cours de l'évolution de cette filière et entrainera sa libéralisation par l'État camerounais. Notons que ce travail est axé uniquement sur la production bananière et est borné à la période de la libéralisation de cette dernière. Il laisse à cet effet, un vide dans la compréhension cette économie à partir de 1991.

Rémi Bonguino⁴⁴, présente l'effet pervers des politiques d'ajustement structurel au Cameroun, sur la filière cacao, au travers de la libéralisation de cette dernière. Son travail présente clairement l'état de la production du cacao dans la région de Bafia. Il nous montre d'ailleurs comment cette filière fut introduite au Cameroun et dans la région qu'il étudie. Il présente les acteurs de cette production. Son travail permet d'avoir d'amples informations sur l'impact des PAS sur la filière cacao au Cameroun bien qu'étant une étude régionale. Mais sa limite chronologique qui est 2006 ne permet pas de faire état de la situation de la production du cacao camerounais après la période des PAS.

⁴³ Maxim Lontio Kahabi, "L'économie bananière au Cameroun, entre crises et restructurations 1960-91", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

⁴⁴ Remi Bonguino, "Production et commercialisation du cacao à Bafia 1960-2006, Approche historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

- Les thèses

Ambroise Mbatsogo Nkolo⁴⁵, fait une endoscopie des différents problèmes qu'a connu le fonctionnariat camerounais de 1960 à 1994. Il fait savoir que la fonction publique depuis les indépendances s'est érigée comme étant un foyer d'enrôlement de plusieurs Camerounais en leur offrant des moyens de subsistance au travers de l'emploi et du salaire. En ceci que le tissu industriel du pays était fable, les possibilités d'emploi étaient alors plus grandes au sein du fonctionnariat. Il montre qu'à cause de cette exclusivité, naquirent plusieurs fléaux sociaux à l'instar de la corruption, le clientélisme, le tribalisme, les fonctionnaires fictifs pour ne citer que ceux. Son travail permet de voir les effets sociaux de l'ajustement. En effet, il renseigne qu'avec les PAS, les employés du circuit administratif du Cameroun se trouvèrent dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins élémentaires de nutrition, déplacement et logement. Les gels de salaires, la réduction des avantages liés à la fonction, les licenciements furent des mobiles de reconversion de ces Camerounais vers les voies et moyens de compensation du déficit du salaire (détournement de fonds publics, fonctionnaires fictifs, corruption).

Mathieu Jérémie Abena Etoundi⁴⁶, dans sa thèse de Doctorat/Ph.D, présente le Cameroun de la période de la planification économique à la période de l'ajustement structurel. Dans sa thèse, il divise l'histoire économique du Cameroun indépendant en deux périodes majeures, la première est celle de la planification qui part de 1960 à 1986 et la deuxième celle de l'ajustement structurel qui commence à partir de 1987/1988. Il présente ainsi les défis relevés par le Cameroun pendant la période de la planification comme politique économique telle que pensée et implémentée par le président Ahmadou Ahidjo et par la suite par le président Paul Biya ; politique basée essentiellement sur l'interventionnisme et le protectionnisme étatique. Il chute sur la période de l'ajustement en montrant que celle-ci n'intervient qu'avec l'échec des politiques de planification. Ce travail ne donne pas un bilan des entreprises qui ont subi la privatisation, encore moins l'impact des PAS sur les secteurs de la production, par exemple au travers de la libéralisation des filières de production, et même de la sortie du Cameroun sous ajustement structurel et son atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE. Aussi, cette thèse n'aborde pas l'aspect social des PAS au Cameroun, qui constitue le noyau de notre travail de recherche.

⁴⁵ Ambroise Mbatsogo Nkolo, "Endoscopie du fonctionnariat camerounais de 1960 à 1994", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

⁴⁶ Mathieu Jérémie Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun : Aperçu historique (1960-2000)", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Oumarou Yalla⁴⁷, retrace dans sa thèse de doctorat, l'évolution de production de coton au Cameroun depuis le début de sa culture pendant la période de domination franco-britannique jusqu'à la crise cotonnière camerounaise. Ceci dit, depuis l'introduction de cette culture au Cameroun, elle est devenue une préoccupation aussi majeure dans la vie des populations productrices de cette matière première. Ce secteur de production va donc connaître une évolution croissante avec surtout l'interventionnisme de l'État camerounais. Mais, à cause de la crise des années 80, l'État camerounais se sentira obligé de libéraliser ce secteur de production et de privatiser la Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON). Ces deux actions seront aux conséquences désastreuses sur le secteur coton, entraînant à cet effet une succession de crise cotonnière au Cameroun. La lecture de ce travail nous permet de voir l'effet qu'ont eu les PAS dans le secteur de la production au Cameroun. Il reste cependant circonscrit à l'unique zone géographique du Nord-Cameroun.

- Les articles et les ouvrages

François Roubaud⁴⁸, présente la situation économique du Cameroun de 1965 à la période de l'ajustement structurel. Par le biais d'une analyse basée sur des données chiffrées et des représentations graphiques, il subdivise sa réflexion en deux grandes parties, celle d'avant l'ajustement et celle de la période d'ajustement. Il montre que la période pré-ajustement est caractérisé par une croissance de l'économie de 1965 à 1985 avec la mise sur pied des industries de production, la découverte de la manne pétrolière, ensuite vint la crise économique qui plongea le Cameroun dans un désarroi, où le recours au FMI fût la solution pour éviter la déchéance totale de l'État. Cette étude permet d'avoir des détails chiffrés sur les résultats de l'application des PAS. Mais, son analyse n'aborde pas la question sociale car circonscrite essentiellement sur le volet économique.

Hermann-Habib Kibangou⁴⁹, met en évidence la problématique de la privatisation au Cameroun et axe sa réflexion essentiellement sur le cas le *CDC (Cameroon Development Corporation)*. Cette étude apporte d'amples informations sur la situation de privatisation de la CDC et surtout son impact sur la population locale. Elle permet d'avoir la situation chaotique

⁴⁷ Oumarou Yalla, "Culture du coton et dynamiques socio-économiques au Nord-Cameroun 1951-2008", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013.

⁴⁸ François Roubaud, "Le "modèle" de développement camerounais 1965-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.

⁴⁹ Hermann-Habib Kibangou, *Enjeux sociaux des privatisations au Cameroun : Le cas de la Cameroon Development Corporation (CDC)*, Paris, Edilivre.

dans laquelle vécurent les ex-employés de la *CDC* après la privatisation, le malaise social qui découla de la privatisation qui était une des exigences des PAS au Cameroun. Son étude reste cependant circonscrite dans un seul pan du social touché par l'ajustement au Cameroun.

Raymond Ebalé⁵⁰, présente la situation économique du Cameroun pendant la période de l'ajustement structurel. Il part des fondements de cette politique jusqu'à son applicabilité au Cameroun. Il nous montre que le Cameroun à partir de 1960, avait un appareil productif performant regroupant plusieurs entreprises nationales ; tout ceci conçu au travers des plans quinquennaux qui sous-tendaient sa politique économique du libéralisme planifié. Cet appareil économique va favoriser une bonne croissance du pays, jusqu'aux années 1980, où, le Cameroun n'échappera pas à la crise économique qui sévit partout en Afrique. De là, il sera imbriqué dans la mécanique des PAS et subira donc l'effet pervers de ces politiques. Riche d'information dans la période d'ajustement structurel, ce travail regorge nonobstant une limite sur espace temporel borné en 2006 date du point d'achèvement de l'IPPTE. Aussi, ce travail est axé uniquement sur la politique en elle-même et sur l'effet sur le domaine entrepreneurial via les privatisations, il ne met pas en exergue le penchant social des PAS.

Théodore Ejangue et Ngankam Noubissie⁵¹, font état des entreprises privatisées au Cameroun. Ainsi, ils présentent le concept de privatisation depuis son fondement basé sur l'État entrepreneur jusqu'à sa concrétisation sur le territoire camerounais. Cet ouvrage est un vrai recueil de ces entreprises qui ont subi la privatisation. Il présente à la fois les opérations de négociation, les montants et les acteurs de la privatisation qui s'est faite soit par liquidation, soit par simple vente des actions de l'État au secteur privé. Mais vu l'année de publication de cet ouvrage, c'est-à-dire 1995, la présentation des entreprises est limitée aux six premières entreprises à avoir subi l'effet de la privatisation. Aussi, dans sa présentation du concept de privatisation, cet ouvrage ne donne pas de façon claire le contexte ambiant camerounais dans lequel le processus de privatisation est enclenché.

Touna Mama⁵², retrace l'évolution de l'économie camerounaise depuis 1950. Il permet d'avoir d'amples informations sur l'état des structures de production camerounaises, les différentes politiques économiques appliquées au Cameroun et leurs mutations. Il montre que

⁵⁰ Raymond Ebalé, "Vingt ans d'ajustement structurel au Cameroun (1986-2006)", in Abwa Daniel et al., *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, l'Harmattan, 2012.

⁵¹ Théodore Ejangue et Noubissie Ngankam, *Les privatisations au Cameroun : Bilan et perspectives*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert, 1995.

⁵² Touna Mama, *L'économie camerounaise, pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008.

le Cameroun a connu une longue période de croissance positive à partir de 1950 et à partir de 1987, cette tendance vint à changer à cause de la crise économique. Cette crise mît le Cameroun dans une situation trouble où il fallait par tous les moyens possibles trouver une solution de sortie. Touna Mama renseigne que l'État du Cameroun pensa d'abord à la mise sur pied de l'ajustement autonome. Consistant à réviser tous les pans de l'appareil économique du pays, cette politique ne connut pas un réel succès, d'où la reconversion vers les Institutions de *Bretton Woods* et l'acceptation de la politique d'ajustement structurel. Il présente clairement le contenu des différents programmes d'ajustement et tente de faire un bilan de l'application de ces derniers. Mais sa présentation reste et demeure purement économique et évoque de façon sommaire le pan social.

Xavier Durang ⁵³, mène une réflexion sur l'effet pervers des PAS sur le salariat au Cameroun. Il montre que l'ajustement avec sa vision de la réduction des charges de l'État a eu à impacter le salariat en réduisant les avantages y afférant, et le gelant quelques fois. Dans cette situation, le Camerounais qui subit cette rafle se devait donc de trouver d'autres moyens pour s'en sortir. Étant donné que son ex-salaire devint très petit et parfois inexistant, il devait soit se retourner vers la débrouillardise, soit "rentrer au village" et se prêter à l'agriculture ou tout autre activité relevant du secteur primaire. Ce travail intéressant ne donne pas des éclairages sur les employés qui n'ont pas perdu leur emploi et se limite uniquement au salariat.

Somme toute, il est important voire capital de savoir que le domaine de l'ajustement a fait jusqu'ici l'objet de plusieurs productions scientifiques. Et comme le dit un proverbe wolof, "rien n'est nouveau sous le soleil", l'innovation de ce travail réside au fait qu'il met en exergue le coût social des PAS au Cameroun. Il montre l'entrée du Cameroun sous ajustement structurel, l'applicabilité de cette politique au travers des privatisations des entreprises et libéralisation des secteurs de production. Il fait une évaluation au point de vue social des PAS en montrant ainsi les axes sociaux concernés et la conséquence observée.

VII. PROBLÉMATIQUE

Les prémices de la crise économique commencent à se faire ressentir au Cameroun à partir du début de l'année 1986⁵⁴. À cet effet, l'État camerounais sous l'égide de son président va mettre en œuvre des stratégies pour éviter cette crise. C'est fort de ce fait qu'il conçu et

⁵³ Xavier Durang, "Sortir du salariat et réapprendre à vivre "petit"", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011.

⁵⁴ Tchouamoun Monthe, "Production et commercialisation...", p. 95

appliqua la politique de Relance économique. Cette politique est une sorte d'ajustement structurel national. Elle favorisa ainsi la création de la MREP, qui eut pour mission principale de revisiter les grandes structures de production nationales camerounaises⁵⁵. Ces initiatives vouèrent à l'échec et ne purent pas empêcher la crise économique. C'est ce qui explique à cet égard le revirement du président Biya ; lui qui disait au congrès du parlement de juin 1987 que le Cameroun ne fera pas recours au FMI⁵⁶.

En 1987, la crise est là ! Les politiques pour l'empêcher ont échoué, il reste cependant un seul recours c'est le FMI. Les négociations entre le gouvernement camerounais, le FMI et la BM débutèrent en cette année de 1987 et aboutirent à la signature d'un accord de confirmation en 1988. Cet accord entre en vigueur en 1989 et place ainsi le Cameroun sous PAS⁵⁷. Cette période fut marquée par plusieurs phénomènes, privatisations, libéralisation, IPPTE, ayant à cet effet une forte influence sur le domaine social. Après 31 ans d'acceptation de la fameuse aide au développement du FMI, le souci de faire un bilan anime notre esprit de recherche. À cet effet, une question retient notre attention et constitue à ce titre la charpente de notre travail. C'est celle de savoir : quel est l'enjeu des Programmes d'Ajustement Structurel du Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale sur le social au Cameroun ? En d'autres termes quel est le coût social des Programmes d'Ajustement Structurel au Cameroun ? À cette question centrale, se greffent des questions subsidiaires :

- Quelle était la situation de l'économie camerounaise avant la crise ?
- Comment les Programmes d'Ajustement Structurel ont été appliqués au Cameroun ?
- Quels sont les différents axes du social touchés par les PAS au Cameroun ?
- Quelles mesures prendre pour éradiquer les couacs laissés par l'ajustement structurel sur le secteur social ?

VIII. MÉTHODOLOGIE

La rédaction de ce travail s'est faite sur la base d'une méthodologie bien établie. Cette dernière résume à la fois la collecte des données et leur analyse. À cet effet, nous avons fait usage de plusieurs catégories de sources. La première catégorie est celle des archives. Pour ce

⁵⁵AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Statuts de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic.

⁵⁶ AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Communication du Président de la république à l'Assemblée nationale.

⁵⁷ AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Circulaire N002/CAB/PR du 03 février 1989.

faire, nous nous sommes rendu successivement au Ministère de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), au Centre National pour l'Éducation (CNE), à l'Institut National de la Statistique (INS) et nous avons aussi pu avoir des archives de la Caisse Autonome d'Amortissement sur leur site internet. La deuxième catégorie de sources dont nous avons fait usage c'est la source orale ; nous avons pu avoir des entretiens avec des informateurs sur la question. Pour ce faire, nous avons fait beaucoup d'entretiens privés en utilisant un guide d'entretien qui variait d'un informateur à un autre.

Pour ce qui est des ouvrages, nous les avons catégorisés en trois : les ouvrages généraux, les ouvrages spécifiques et les ouvrages de méthodologie. Pour les avoir, nous avons consulté la bibliothèque de la Fondation Paul Ango Ela (FPAE), la médiathèque de l'Institut Français du Cameroun (IFC) de Yaoundé, la bibliothèque de l'Université de Yaoundé II-Soa et quelques autres sont contenus dans notre bibliothèque personnelle. Nous nous sommes servi pour ce travail des fiches de lecture.

Pour les mémoires et les thèses, nous avons pu les avoir à la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), au Cercle Histoire-Géographie-Archéologie (CHGA) et au Département d'histoire de l'Université de Yaoundé I. Ici, nous avons aussi fait recours aux fiches de lecture qui nous ont permis de collecter les informations et de les cataloguer. Pour les articles et certains autres documents comme rapport de la BM, du FMI, nous avons fait usage de l'internet au travers des multiples sites spécialisés (sites internet des différentes institutions, revue scientifique mise en ligne).

Cependant, pour parvenir aux sources et pouvoir les analyser, nous avons opté pour une approche mixte. Celle-ci est à la fois quantitative car elle fait intervenir des données chiffrées et qualitative car vise à donner le sens sinon le contenu d'un phénomène sans pour autant faire intervenir les chiffres. Ceci en nous appuyant sur une démarche essentiellement diachronique avec la mise évidence des faits suivant une succession dans le temps. Aussi, nous avons fait usage de la pluridisciplinarité qui nous a permis d'analyser et interpréter les données de l'histoire, de la science économique, de la sociologie, de l'analyse du discours. L'empirisme et induction nous ont été aussi utiles et nous ont permis de comprendre les faits du passé à partir des observations sur notre quotidien.

IX. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Aucune œuvre humaine ne peut être conçue sans un certain nombre d'entraves, nous avons ainsi rencontré une difficulté majeure dans la réalisation de ce travail. Elle est liée aux problèmes des sources archivistiques. Il nous a été pour des raisons indépendantes de notre volonté très difficile d'avoir accès aux Archives Nationales de Yaoundé et aux archives du MINFI (Ministère des Finances). Nous étions à cet effet contraint de nous contenter des seules archives du MINEPAT (Ministère de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire).

X. PLAN DU TRAVAIL

Pour mener à bon port cette réflexion sur l'impact social des Programmes d'ajustement structurel au Cameroun, il a été judicieux de la structurer autour de quatre chapitres.

Le chapitre premier qui s'intitule : " L'économie camerounaise avant l'essor de la crise de 1987", fait état de la situation de l'économie camerounaise avant l'ajustement structurel. Il montre avec des indicateurs à l'appui les différentes séquences de la croissance économique de 1960 à 1985, puis déballe les mobiles qui ont conduit le Cameroun à la crise économique et présente les mesures prises par l'État pour faire face à la crise.

Le second chapitre ayant pour titre : " La mise en œuvre des PAS au Cameroun : Une solution de crise", a pour objectif de mettre en évidence les PAS appliqués au Cameroun. Il présente le scénario produit autour de l'acceptation de l'offre du FMI, fait ressortir les objectifs des PAS, montre leur implémentation ainsi que la présentation de la Dimension social de l'ajustement qui est un sous-programme dont bénéficiait le Cameroun.

Le troisième chapitre intitulé "Les PAS et la dégradation des indicateurs sociaux", se donne pour objectif de présenter les différents domaines sociaux affectés par les PAS. Il présente ainsi les incidences de l'ajustement structurel sur l'emploi, le salariat, les transports, les migrations avec notamment l'exode urbain et l'émigration, le système sanitaire et enfin le système éducatif.

Le quatrième et dernier chapitre a pour titre " De la nouvelle configuration sociale aux tentatives d'amélioration sociale au Cameroun ", fait état de la situation de l'environnement de la recherche des gains au Cameroun d'une part et d'autre part propose des pistes de solutions pour une amélioration des conditions sociales au Cameroun.

**CHAPITRE I : L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE
AVANT L'ESSOR DE LA CRISE DE 1987**

La mise en valeur du territoire national devint la priorité du jeune État camerounais à partir des années 1960 ; qui passait par une organisation politique, économique, structurelle, et sociale. Cela impliqua l'implémentation d'une politique économique forte. C'est à cet égard que le président Ahidjo se dût donc de penser une politique économique viable. Elle passait par une idéologie du socialisme africain, combinée d'une logique du capitalisme. Cette politique portait ainsi le nom de libéralisme planifié, socle de l'ascension socioéconomique du pays en cette période. Dès les premières années de sa mise en application, le Cameroun réalisa des performances économiques louables. Mais, la crise économique et financière des années 1980 vint basculer la donne et plongea le pays dans une sorte de "décadence". Des mesures nationales furent de ce fait prises pour arriver à bout de la crise. Ce chapitre se donne pour objectif de revenir sur ces trois séquences historiques : l'essor de l'économie camerounaise, la crise économique et les mesures nationales de lutte contre la crise.

I. LES BASES DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

Cette partie présente de façon factuelle les éléments de la politique économique et qui attestent de l'apogée de l'économie camerounaise. Il s'agit des instruments de la politique économique et les indicateurs de performance.

A. Les instruments de la politique économique

Pour comprendre la politique du libéralisme planifié, il faut s'intéresser d'une part à la philosophie de cette politique économique et d'autre part à son contenu qui s'axe principalement sur les plans quinquennaux.

1. La philosophie de la politique économique

Le libéralisme planifié est une politique hybride qui tente de lier les politiques économiques du capitalisme (libéralisme) et du socialisme (planification). Ceci étant, le président Ahidjo déclarait : "Le secteur privé restera pendant longtemps encore leader dans l'industrie et qu'il appartient au gouvernement de concevoir des moyens afin d'atteindre les investissements étrangers¹". Le libéralisme dans la politique économique du Cameroun était particulier. C'est en premier ressort une réglementation des entreprises privées qui a pour but de barrer la route à

¹ Mathieu Jérémie Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun : Aperçu historique (1960-2000)", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.49.

l'impérialisme économique, conséquence de l'application du libéralisme à outrance². Ce libéralisme à outrance échappe au contrôle de l'État et sombre ce dernier dans une sorte "d'oligarchie économique"³. En second ressort c'est la promotion et l'encouragement de l'initiative privée. Il était cependant une sorte de libre cours à cette initiative dans une logique purement capitaliste. En ce sens, l'homme est au centre des préoccupations libérales et il lui est conférée une participation responsable au challenge du développement.

La planification réside quant à elle sur un ensemble de moyens précis ; d'un côté l'interventionnisme étatique de l'autre, le protectionnisme. La planification a une fonction double, l'une prévisionnelle et l'autre administrative⁴. Une économie planifiée est donc le gage d'une ascension en ce sens qu'elle est bien pensée, structurée et mise sur pied sous le contrôle de l'État, acteur principal du développement. Dans la vision de l'interventionnisme étatique, l'État joue un rôle moteur c'est-à-dire est le régulateur des finances publiques et des investissements. À cet effet, il se doit d'encadrer les entreprises du secteur privé. Il peut se permettre de créer un cadre propice dans lequel il doit promouvoir l'économie mixte, pour ainsi faciliter la concurrence⁵. Il est une sorte de banque de crédit aux entreprises privées, et stimule l'investissement privé⁶. Au Cameroun, la matérialisation de cette logique est d'une part la création de la Société Nationale d'Investissement (SNI) en juin 1964⁷, ayant pour mission la mobilisation et l'orientation de l'épargne nationale et de tout autre moyen financier⁸. D'autre part la mise sur pied de la Banque Camerounaise de Développement (BCD) en 1960, qui substitue le Crédit Camerounais de mai 1949, avec pour objectif principal l'octroi des crédits pour le développement agricole, industriel et surtout familial. Concernant le protectionnisme l'État avait opté pour une économie plus autonome, avec la mise sur pied d'un ensemble de réglementations pour le commerce extérieur. C'est cette logique protectionniste qui facilita la création de plusieurs institutions à l'instar de l'Office National de

² Abena Etoundi, "La planification économique...", p.51.

³ Le concept "Oligarchie économique" est employé ici pour montrer que l'application d'un libéralisme à outrance peut entraîner une sorte de disparité dans l'économie qui donne lieu à une domination de la minorité sur la majorité. En d'autres termes, une économie contrôlée par une minorité de personnes.

⁴ Henri Chambre, *L'économie planifiée*, "Collection Que Sais-je ?", Paris, PUF, 1980, p.10.

⁵ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.59.

⁶ *Ibid.*, p.62.

⁷ Anonyme, "Qui sommes-nous", <http://www.sni.cm/index.php/fr/qui-sommes-nous.html>, consulté le 14/04/2019 à 18h10min.

⁸ Ceci était dans l'optique de faciliter les opérations d'investissement d'intérêt économique et social dans les secteurs agricoles, industriels, commerciaux et surtout financiers, avec une vision d'une société à capital.

Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) ayant pour mission la liaison entre le monde extérieur et le paysan camerounais⁹.

Au total, la politique du libéralisme planifié avait une philosophie double combinant à la fois la pensée libérale et celle planifiée. Elle est donc une véritable philosophie du développement bien pensée dont l'implémentation exige l'emphase sur le secteur privé, contrôlé par l'État en tant que régulateur et promoteur de la vie économique nationale.

2. Le contenu du libéralisme planifié : les plans quinquennaux

Pour concrétiser sa politique le Cameroun adopta les plans de cinq ans appelés plans quinquennaux, par mimétisme à l'ancienne puissance tutrice, la France¹⁰. Les plans quinquennaux, plans à moyen terme, sont des mesures étatiques pour assurer systématiquement la croissance de l'économie sur une période de cinq ans¹¹. Entre 1960 et 1991, le Cameroun adopta six plans quinquennaux. Ces derniers visaient de façon globale l'assainissement de l'économie camerounaise et l'amélioration des conditions sociales. L'on observe de ce fait, deux périodes de la planification sous Ahidjo : la planification fédérale qui était celle de la période la République fédérale du Cameroun (1961-1972), et la planification unitaire, celle de la période de la République unie du Cameroun (1972-1991).

Pendant la planification fédérale, l'État du Cameroun adopta deux plans quinquennaux aux objectifs distincts. Le premier plan quinquennal s'étendit de 1960 à 1965¹². Appelé "Plan préparatoire", il avait pour objectif global le doublement du revenu par habitant à l'horizon 1980¹³. L'atteinte de ce dernier devait passer par la mise en place des structures économiques et sociales appropriées, l'extension du système coopératif, la création des communautés villageoises et la réduction des disparités régionales¹⁴. Le deuxième plan quant à lui couvrit la période allant de 1966

⁹ Abena Etoundi, "La planification économique...", pp.64-65.

¹⁰ Robert Nyom, *La crise économique. Essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, Atlantic Editions, 2003, p.64.

¹¹ Henri Chambre, *L'économie planifiée*, "Collection Que Sais-je ?", Paris, PUF, 1980, p.10.

¹² Il est à noter ici qu'en 1960 le Cameroun n'était pas encore la République fédérale du Cameroun. On parlait en ce moment de la République du Cameroun qui n'était rien d'autre que l'ex-Cameroun français qui a accédé à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960. Mais le concept de planification fédérale est adopté à cause de la naissance de la République fédérale, celle-ci va juste adopter les projets de développement du président Ahidjo et se fondre dans la logique des plans quinquennaux. Voir Touna Mama, *L'économie camerounaise, pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008, pp.193 et 195.

¹³ Raymond Ebalé, "Vingt ans d'ajustement structurel au Cameroun (1986-2006)", in Abwa Daniel et al., *Regards croisés sur les cinquante ans du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, l'Harmattan, 2012, p.375.

¹⁴ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp. 195-196.

à 1971. Il fut à cet effet nettement différent du premier en ce sens qu'il fut l'objectif d'une élaboration plus démocratique, accordant une place majeure à l'agriculture d'où son appellation "Plan paysan"¹⁵. Il visait à cet effet le doublement du revenu par tête en vingt ans, la réduction des disparités régionales, la modification des structures dans le but d'assurer une autonomie dans le domaine économique. L'État devait donc mettre sur pied des zones de développement intégrées à l'instar des Zones d'Action Prioritaire Intégrée (ZAPI), et des industries de transformation¹⁶. Il devait aussi financer la recherche et les études et réaliser le projet du Transcamerounais¹⁷.

Concernant la période de la planification unitaire, le Cameroun connut quatre plans quinquennaux : le troisième plan (1971-1976), le quatrième plan (1976-1981), le cinquième plan (1981-1986) et le sixième plan (1986-1991). En ce qui concerne le troisième plan, il mettait en relief pour la première fois, des priorités dans les régions de l'État unitaire dont la réalisation était impérative. Il s'agissait des investissements directement productifs et les investissements d'infrastructure¹⁸. Il visait la consolidation de l'idéologie politique au travers de la promotion des idéaux de développement autocentré, de justice sociale et d'équilibre régional. Il était de ce fait appelé "Plan de la productivité"¹⁹. Parlant du quatrième plan, il était encore appelé "Plan de la maturité" et devait permettre la réalisation effective de l'unité nationale et du développement autocentré. Il visait à cet égard l'aménagement du territoire, la promotion de l'industrie extractive, du commerce et de la culture²⁰.

Le cinquième pour sa part visait la réalisation effective de l'autosuffisance alimentaire, la redynamisation des structures de productions dans les secteurs agricoles, forestiers, de l'élevage et de la pêche, la réorientation de l'industrialisation du pays par une politique de revalorisation prioritaire des matières premières locales et une promotion d'entreprises hautement compétitives²¹. Il était appelé "Plan de maîtrise du développement"²² et constitua à cet égard la première phase de l'objectif du développement en l'an 2000. Le sixième plan se situa aussi dans la même logique du

¹⁵ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.375.

¹⁶ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.196-197.

¹⁷ Le projet du Transcamerounais est cette ligne de chemin de fer qui part de Douala à Ngaoundéré en passant par Yaoundé et Bélabo. Le premier tronçon devait alors être achevé au cours de ce plan.

¹⁸ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p. 198.

¹⁹ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.375.

²⁰ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp. 201-202.

²¹ *Ibid.*, p.205.

²² Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.375.

cinquième. Ses options fondamentales étaient fixées sur le libéralisme communautaire, le développement autocentré et équilibré, la démocratisation et la justice sociale et l'intégration nationale²³.

En somme, la politique économique du libéralisme planifié en plus d'être une vision, une philosophie dont la logique était libérale et protectionniste, était un véritable pilier pour l'évolution du Cameroun dans tous les domaines de la vie étatique. Grâce aux plans quinquennaux, le Cameroun réussit à réaliser des performances.

B. Les performances économiques

Le Cameroun sous la politique du libéralisme planifié se trouvait dans une certaine santé économique. Il a réussi à réaliser un ensemble de prouesses qui l'ont hissé au niveau des Pays à Revenu Intermédiaire (PRI)²⁴. Comprendre les performances économiques du Cameroun indépendant et pré-PAS, revient à étudier les deux phases sinon les deux moments de la période de croissance économique qui va de 1960 à 1986. Il s'agit de la phase de croissance équilibrée (1960-1977) et la phase de croissance accélérée (1978-1986).

1. La phase de croissance équilibrée

Elle couvre la période du premier plan quinquennal jusqu'au troisième plan. Le taux de croissance de cette période était essentiellement variant et évoluait en dents de scie, entre 1,2 % et 6,5 % avec une moyenne annuelle de 3,4 %²⁵. C'est ce qui fait dire que tous les secteurs d'activités de l'économie camerounaise en cette période que ce soit l'agriculture, l'industrie extractive, le manufacturé et le secteur tertiaire, étaient croissant d'un volume annuel de 3 %²⁶. Pour ce qui est du secteur de l'industrie, le Cameroun bénéficiait déjà d'un ensemble important d'industries, qui jouissaient d'une augmentation en volume annuel de 5,1 %²⁷. Elles contribuaient ainsi à 20 % du Produit intérieur brut (PIB)²⁸. Entre autres industries, il y avait : les industries alimentaires : la

²³ Bien que le sixième plan s'inscrivît dans la logique du libéralisme communautaire, il faut noter qu'il intégra la logique du libéralisme planifié. Il faut donc dire que malgré le changement de politique économique au Cameroun, partant du libéralisme planifié au libéralisme communautaire, la logique du développement communautaire reste la même.

²⁴ Jean-Joël Aert et al., *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000, p.16.

²⁵ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.15.

²⁶ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.376.

²⁷ François Roubaud, "Le "modèle" de développement camerounais 1965-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.55.

²⁸ Aert et al., *L'économie camerounaise...*, p.17.

Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM), la Chocolaterie Confiserie du Cameroun (CHOCOCAM); les industries du textile : la société Cotonnaire Industrielle du Cameroun (CICAM); les industries extractives : la Société Nationale de Raffinage (SONARA), la Société Camerounaise de Transformation de l'Aluminium (SOCATRAL)²⁹.

L'économie du Cameroun en cette période était essentiellement agricole et représentait 85 à 90 % du total des exportations³⁰. Bien que l'agriculture ne fut pas l'exclusivité de l'activité économique, elle occupa néanmoins une place de choix³¹. À ce titre, elle apparaissait comme étant le plus gros employeur au Cameroun. Il suffisait être possesseur d'un espace de terre cultivable, avoir du matériel et des semences agricoles pour mettre à profit son emploi de planteur ou d'agriculteur. Le secteur agricole employait de ce fait près de 75 % de la population active et participait à 24 % du PIB et évalué à 15 % des ressources budgétaires³². L'agriculture camerounaise reposait donc essentiellement sur les cultures de rente comme le café, le cacao et le coton destinées à l'exportation.

Tableau 1 : Balance commerciale du Cameroun 1961-1966 (en millions de F CFA)

	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
EXPORTATIONS	31 195	32 862	35 028	34 198	36 284
IMPORTATIONS	28 262	31 232	33 441	37 122	37 113
BALANCE GLOBALE	2933	1630	1587	-2924	-829

Source : Jean Kuete, *Monnaie et finances comme moteur de développement*, Yaoundé, Clé, 1980, p.76.

À la lecture du Tableau 1, l'on observe qu'au cours de la période croissance équilibrée, la valeur des exportations camerounaises est croissante. C'est ce qui atteste de l'intérêt que le pays avait accordé à la production nationale en ce sens qu'il faut produire pour exporter. Il faut aussi remarquer que les importations croissent de façon continue de 1961 à 1966. Cette croissance témoigne de la précarité et de la véritable non-compétitivité de l'économie camerounaise³³. Malgré l'augmentation des importations, il faut noter que celles-ci n'entraînaient pas un grave déficit sur la balance des biens et services.

²⁹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.197.

³⁰ AMINEPAT, 3C21, *Économie : Relance, 1984-1993, Projet de Relance de L'économie camerounaise, Cadre minimum de relance de L'économie camerounaise, Avant-projet*, 1993, p.1.

³¹ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.376.

³² Nyom, *La crise économique...*, p.23.

³³ Ceci étant, le Cameroun au début des plans quinquennaux n'enregistrait pas une croissance continue, on note plutôt une évolution en dents de scie.

Graphique 1 : Évolution de la balance commerciale du Cameroun de 1961 à 1966



Source : Réalisation à partir des données du Tableau 1

À la lecture de ce Graphique 1, il apparaît que le Cameroun ne pouvait pas se réjouir d'une véritable croissance pendant les premières années de la croissance équilibrée. La balance commerciale certes excédentaire de 1961 à 1964, régressait progressivement chaque année. Le Cameroun importait plus qu'il n'exportait malgré sa forte concentration sur l'économie d'exportation des matières premières. En 1964-1965 lorsque le premier plan arriva à son terme, la balance commerciale du Cameroun toucha le bas de la courbe de croissance et présentait un déficit en valeur réelle de 2924 millions de FCFA ; la balance était donc trop déficitaire. D'où l'urgence de mettre sur pied le second plan quinquennal qui, accordant une place majeure à l'agriculture avait pour objectif le doublement du revenu par tête en vingt ans, la réduction des disparités régionales et la modification des structures dans le but d'assurer une autonomie dans le domaine économique.

En ce qui concerne la dette extérieure, elle connut entre 1965 et 1975, une certaine évolution allant de 11 % à 15 % du PIB³⁴. L'augmentation de cette dette en chiffres réels n'était justifiable que par le fait que le Cameroun avait lancé des projets de construction des industries pour pouvoir transformer la matière première sur place, il lui fallait donc de gros financements dont les ressources nationales ne fournissaient pas assez. Avec le financement de l'investissement pétrolier la dette connut un surcroît entre 1975 et 1977, passant de 15 à 30 %³⁵.

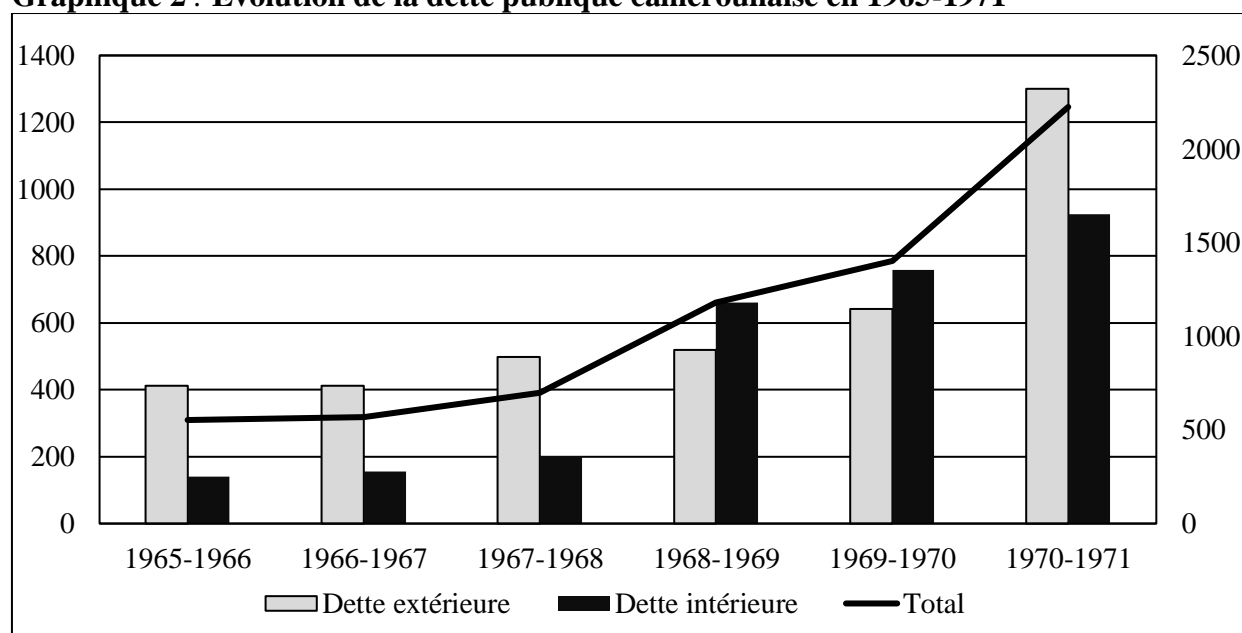
³⁴ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.376.

³⁵ Roubaud, "Le "modèle" de...", p.55.

Tableau 2 : Dette publique camerounaise en 1965-1971 (en millions de F CFA)

	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971
Dette extérieure	412	412	498	519	642	1300
Dette intérieure	141	155	201	661	759	925
Total	553	567	699	1180	1401	2225

Source : Kuete, *Monnaie et finances...*, p.88.

Graphique 2 : Évolution de la dette publique camerounaise en 1965-1971

Source : Réalisation à partir des données du Tableau 2.

À la lecture du Tableau 2 et du Graphique 2, il apparaît que la dette extérieure du Cameroun est évolutive pendant la période de croissance équilibrée. Il se pose en cette période un problème de la mise sur pied des infrastructures industrielles, qui nécessitait de grands investissements. Les revenus de la production agricole n'étant pas suffisants, il fallait faire recours à la dette. De 1965 à 1967, la dette extérieure reste constante. De 1967 à 1968 ces chiffres augmentent jusqu'en 1970. Il y eut un doublement des chiffres en 1969-1970 et 1970-1971. Pour ce qui est de la dette intérieure, elle croît légèrement de 1965 à 1968 et connaît une explosion à partir de 1968-1969. Il faut donc remarquer que le rythme de consommation des crédits s'était avéré satisfaisant, avec un dépassement des prévisions qui s'élevaient à 19 890 millions F CFA à 22 810 millions de F CFA des crédits de paiements ouverts³⁶. Au-delà de cette période illustrée, il faut remarquer que la dette

³⁶ Jean Kuete, *Monnaie et finances comme moteur de développement*, Yaoundé, Clé, 1980, p. 87.

du Cameroun en 1975 envoisinait les 273 milliards F CFA³⁷. Il faut reconnaître que l'accroissement de la dette du Cameroun était pour financer l'exploitation pétrolière.

La phase de croissance équilibrée représente au total la base de l'industrialisation de l'économie camerounaise. Elle s'acheva avec la découverte de la manne pétrolière c'est-à-dire la reconversion de l'économie camerounaise de l'agriculture prioritaire, vers l'exploitation pétrolifère.

2. La phase de croissance accélérée

Entendue comme la période au cours de laquelle le Cameroun entendait doubler ses revenus, la phase de croissance accélérée fut marquée par la découverte de la manne pétrolière dont l'exploitation vint booster les revenus de l'État. Avec la création de la SONARA en 1976, qui avait pour rôle de raffiner le pétrole brut, le Cameroun s'engagea dans l'économie pétrolifère. Dans cette mouvance, la production pétrolifère fut sans cesse croissante partant de 38 000 tonnes en 1977 à près de 10 000 000 tonnes à la fin des années 1980³⁸. Aussi, de 1978 à 1985, la valeur brute des exportations pétrolières est passée de 12 millions à 1,5 milliard de dollars³⁹. Ce qui fait dire que l'économie pétrolière était devenue la priorité des priorités de l'État camerounais, elle avait réussi à détrôner l'agriculture. L'on observe que de 1980 à 1986, les revenus de l'État provenant des taxes ont connu une nette croissance, allant de 212 milliards de F CFA à 880 milliards de F CFA grâce à la contribution d'une moyenne de 40 % du secteur pétrolier, devant le pion aux recettes douanières, principales sources jusqu'alors⁴⁰.

En outre, grâce à l'exploitation pétrolifère, la croissance pendant cette période connut une sorte de bond en avant. Le Cameroun se trouvait dans une certaine santé économique, avec une augmentation très rapide du PIB. La croissance passa de 4 % à 13 % par an, ceci de 1978 à 1981⁴¹. L'investissement quant à lui, favorisé par une épargne nationale en augmentation rapide, passa de 21 % du PIB à environ 25 % respectivement en 1978 et 1981 et fut maintenu à 25 % en 1985. Les recettes de l'État augmentèrent aussi entre 1979 et 1985, et passèrent de 20,6 % du PIB en 1979 à

³⁷ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.376.

³⁸ Nyom, *La crise économique...*, p.31.

³⁹ Remi Bonguino, "Production et commercialisation du cacao à Bafia 1960-2006, Approche historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p.97.

⁴⁰ AMINEPAT, 3C21, *Économie : Relance, 1984-1993...*, p.3.

⁴¹ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.376.

24 % du PIB en 1981⁴². Le secteur pétrolier, avec une contribution de 80 % des recettes fiscales, était devenu le moteur financier de l'économie camerounaise⁴³.

Il y eut cependant au Cameroun pendant la phase de croissance accélérée, une augmentation des dépenses courantes de l'État, vu que l'État enregistrerait un fort taux de croissance et des recettes exponentielles. L'emphase en matière de dépenses courantes de l'État était ainsi mise sur les subventions d'exploitation aux entreprises publiques, s'élevant à 150 milliards de F CFA en 1984 et représentant 50 % des recettes pétrolières et 18 % des dépenses totales⁴⁴. Les dépenses générales de l'État étaient à cet effet passées entre 1977 et 1985 de 151 milliards à 727 milliards de F CFA grâce à l'augmentation des recettes allant de 152 milliards de F CFA à 754 milliards pour la même période. Les administrations enregistrèrent donc un déficit de 3 % en 1981⁴⁵.

Pour ce qui est de la balance commerciale, elle connut un renversement de tendance, passant d'un déficit enregistré de 197 millions de dollars en 1979 à un excédent de 1 milliard dollars en 1985 ; la contribution du pétrole à la balance commerciale s'élevait donc à hauteur de 670 millions de dollars en 1985 soit 53 % des exportations de biens et services non pétroliers⁴⁶.

Tableau 3 : Exportations et importations camerounaises de 1965 à 1983 (millions de dollars US)

ANNÉES	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	BALANCE GLOBALE
1965	193	198	-5
1966	179	201	-22
1967	193	211	-18
1968	233	259	-26
1969	269	263	6
1970	309	286	23
1971	284	335	-51
1972	292	373	-81
1973	364	422	-58
1974	574	514	60
1975	624	703	-79
1976	697	842	-145
1977	844	936	-92
1978	1043	1240	-197
1979	1225	1641	-416

⁴² Bonguino, "Production et commercialisation...", p.97.

⁴³ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.376.

⁴⁴ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.97.

⁴⁵ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.377.

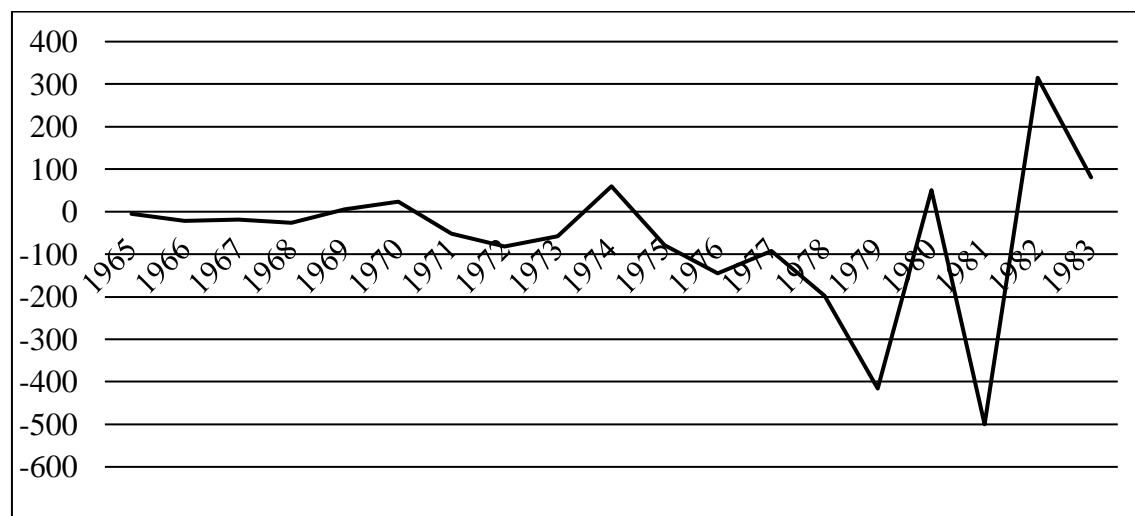
⁴⁶ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.98.

1980	1880	1829	51
1981	1670	2170	-500
1982	2432	2117	315
1983	2244	2163	81

Source : À partir des données de : Banque Mondiale, *Rapport de 2005*,

Luc Liessie, "La politique d'ajustement structurel et son incidence sur l'agriculture de rente camerounaise : Cas de la province de l'Ouest (1973-1994)", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p.37.

Graphique 3 : Évolution de la balance commerciale du Cameroun de 1965 à 1983



Source : Réalisation à partir des données du Tableau 3

Comparant les deux périodes de croissance et de performances économiques du Cameroun au point de vue des importations et exportations, le Tableau 4 et le Graphique 4 montrent à suffisance que de 1965 à 1977, la balance commerciale camerounaise était déficitaire. On note à cette période une flambée des produits d'importation dépassant largement la valeur des exportations. La découverte de la manne pétrolière vint renverser les tendances concédant plutôt à la balance commerciale camerounaise, un caractère excédentaire. La valeur des exportations grimpe malgré la difficulté de redressement à partir de 1978 et 1979 et la forte oscillation entre 1979 et 1982.

Au total, l'économie camerounaise de la période 1960 à 1986 a enregistré des prouesses assez remarquables. Malgré certaines distorsions non négligeables, la croissance du Cameroun allait crescendo. Il réussit donc à mettre sur pied un ensemble d'entreprises qui vinrent renforcer son tissu industriel et productif parmi lesquels, la CDC (*Cameroon Development Corporation*), la SODECOTON, la SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraie), HEVECAM (société des

Hévés du Cameroun), CHOCOCAM, pour ne citer que celles-là⁴⁷. Les services étaient aussi sains et facilitaient la liaison entre le gouvernement et les gouvernés. Dans cette phase d'évolution, le Gouvernement camerounais fit face à une profonde crise économique, qu'en est-il de cette dernière ?

II. LE CAMEROUN FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

Cette partie se donne pour objectif de mettre en évidence la crise économique du Cameroun qui a été le basculement de l'économie camerounaise qui connaissait un essor. Elle s'attèle donc de présenter les origines de la crise et ses manifestations.

A. Les origines de la crise économique

La crise économique qui touche le Cameroun est due à une combinaison de facteurs à la fois internes et externes. Il est donc à noter comme le rappelle Biloa Ayissi que "Le Cameroun n'entre pas en crise comme par un coup de baguette magique, ou de manière subite ou inattendue. La crise du Cameroun a été savamment préparée"⁴⁸. Il est cependant capital de faire une étude des causes exogènes et endogènes de la crise économique du Cameroun.

1. Les causes exogènes : les chocs pétroliers, la dévaluation du dollar et la chute des cours des matières premières

Le Cameroun, après la découverte de son gisement de pétrole dans les années 1970, orienta ses préoccupations économiques vers le secteur pétrolier. Ce qui entraîna l'augmentation du chiffre de la dette et la réduction de la production des autres secteurs de l'économie. En 1978, il représentait alors 60 % des recettes d'exportations du pays⁴⁹. Lorsque le Cameroun se retrouva de plain-pied dans l'économie pétrolière, l'on assista au deuxième choc pétrolier qui dura un an soit de 1979 à 1980. Ceci entraîna, une fragilité dans le secteur pétrole qui se concrétisa en 1987. Ceci étant, le secteur qui absorbait plus d'investissement étant fragilisé, l'économie devait aussi être fragilisée.

La dépréciation du dollar US tire ses origines de l'année 1981, lorsque le Président des États-Unis, Donald Reagan, voulait donner une nouvelle valeur à la monnaie américaine. Elle subit à cet effet, une augmentation du taux de change. Comparé au F CFA, ce taux passa de 235,3 à 374

⁴⁷ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.373.

⁴⁸ Biloa Ayissi, 78ans, Commissaire de police à la retraite, Yaoundé, le 02/03/2018.

⁴⁹ Julienne Carine Elemba Binde, "L'économie camerounaise face au problème de l'arrimage de la nouvelle dynamique libérale planétaire (1960-2012) ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p.26.

respectivement en 1981 et 1986⁵⁰. Cette hausse entraîna une augmentation des prix des produits américains, la conséquence étant la surproduction et la baisse de la commercialisation. Ainsi, pour remédier à cela, les États-Unis étaient dans l'obligation de dévaluer la monnaie. Cette dépréciation fut de 40 % en 1987⁵¹. À cet effet le dollar US était évalué à 300 F CFA à la date de dévaluation c'est-à-dire en 1987. Cette dépréciation entraîna une chute vertigineuse des cours du pétrole camerounais⁵².

À la suite de la dépréciation du dollar américain, la chute des cours des principaux produits d'exportation apparaît. C'est en fait la baisse drastique des prix des produits de matières premières au marché international. À titre de rappel, le Cameroun a depuis les indépendances adopté la logique de l'économie de marché. Il exportait principalement le cacao, le café, le coton, la banane et le pétrole. La baisse de ces prix avait donc une influence directe et néfaste sur l'économie camerounaise. Ainsi, en 1987/89 le prix du kilogramme de café a baissé de 24 %, celui du cacao de 11 % et le baril de pétrole de 65 %⁵³. Ceci entraîna donc une forte baisse de la valeur d'exportation.

En somme, les causes exogènes de la crise économique se résument en des événements certes lointains, mais qui ont été des catalyseurs de la scène internationale en matière d'économie. Il s'agit donc des chocs pétroliers, de la dépréciation du dollar américain et surtout la chute des cours des matières premières. À ces événements, il faut donc ajouter les facteurs endogènes de la crise économique du Cameroun.

2. Les causes endogènes : les mauvaises performances des entreprises, le problème managérial et la mal-gouvernance

La crise fut amplifiée au Cameroun par le fait des acteurs nationaux. Ceci dit la présence des industries sur le territoire camerounais ne garantissait pas la prospérité, en ce sens que la politique économique mise en place ne promouvait pas une réelle stabilisation au niveau du fonctionnement de ces établissements industriels. La majeure partie de ces derniers le rappelle

⁵⁰ Elemba Binde, "L'économie camerounaise...", p.29.

⁵¹ Sylvain Koh, "Établissements de crédit et financement de L'économie camerounaise 1962-1999", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007, p.32.

⁵² Sylvaine Wandja, "Pétrole et croissance économique au Cameroun de 1978 à 2002. Approche historique", mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.50.

⁵³ Koh, "Établissements de crédit...", p. 32.

Bilola Ayissi, fonctionnaient grâce à des subventions ; "Il est clair que ces entreprises ne pouvaient pas durer. Il ne faut pas être économiste pour voir ça"⁵⁴. Les entreprises publiques et parapubliques enregistraient de mauvaises performances avec une gestion déficitaire⁵⁵. Elles souffraient d'un manque de compétitivité, dû au surprotectionnisme et au surdimensionnement qui ne garantissaient pas une meilleure rentabilité et des débouchés⁵⁶. En effet, le secteur public camerounais comptait plus de 170 organismes qui embauchaient environ 100 000 personnes, soit $\frac{3}{4}$ des effectifs de la fonction publique⁵⁷.

Malgré des dispositions prises pour prévenir la crise qui sévissait déjà en Afrique, les dirigeants camerounais ont été conduits par leurs égoïsmes, leur recherche effrénée du profit personnel. Certains agents du secteur public avaient alors choisi de se servir et non de servir l'État⁵⁸. La dérive s'en est suivie et le résultat était la montée en puissance de la corruption et des détournements des fonds publics. Les projets étaient donc financés, mais pas réalisés ; le financement manquant, il fallait chercher des financements extérieurs. À cet égard, il faut dire que :

Lorsqu'il y'a un projet au Cameroun par exemple, le financement est débloqué. Mais, à chaque niveau de la réalisation de ce projet, chacun coupe sa part du budget et à la fin les ressources financières allouées à cet exercice sont insuffisantes. Il faut donc chercher à combler ce vide. D'où la recherche des financements extérieurs par conséquent l'augmentation de la dette de l'État⁵⁹.

Le Cameroun souffrait donc d'une mal-gouvernance de la part de ses dirigeants, qui apparaît comme la résultante de la théorie du "complot contre l'économie"⁶⁰. Il est rapporté par Bilola Ayissi qu'en 1987, lors d'une réunion avec les opérateurs économiques au Cameroun, ces derniers disaient au gouvernement camerounais que la dette intérieure était trop élevée et par conséquent ne pouvait pas faciliter les investissements, il fallait donc l'alléger. Les proches collaborateurs de la présidence rassurèrent que le Cameroun pût supporter les charges de la dette intérieure. Mais des mauvaises manœuvres ont été orchestrées au niveau de la gestion de cette dette qui a été d'ailleurs

⁵⁴ Bilola Ayissi, 78ans, Commissaire de police à la retraite, Yaoundé, le 02/03/2018.

⁵⁵ AMINÉPAT, 3C25, Économie : Relance, 1983-2007, Document de stratégie et de relance de L'économie camerounaise en buté à la crise économique, Matrice de Mise en œuvre du DSRP, p.1.

⁵⁶ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p.378.

⁵⁷ Guy Armand Kenmogne, "Production et commercialisation du maïs dans la région de Bandjoun : Étude historique (1961-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, p.113.

⁵⁸ Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 392.

⁵⁹ Anonyme, 36ans, Cadre au Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, Yaoundé, le 06/10/2017.

⁶⁰ Bilola Ayissi, 78ans, Commissaire de police à la retraite, Yaoundé, le 02/03/2018.

surenchérie⁶¹. Ceci conduisit le Cameroun dans la crise économique qui devint quelque temps après la crise de l'endettement.

L'économie dépendait fortement de l'extérieur et ne saurait alors être le gage d'une véritable ascension, surtout quand elle est à presque 90% agricole⁶². Dans le jeu de la mondialisation de l'économie, le Cameroun vendait les matières premières au marché international, dominé par les Puissances économiques qui fixent les prix des matières premières, régulent les flux commerciaux et dictent le comportement des économies. Ce sont elles qui disent sous le prétexte des indicateurs de développement, si l'économie de tel ou tel pays se porte bien ou pas⁶³. Le Cameroun souffrait alors d'une étroitesse de son assiette fiscale, d'une forte dépendance à l'évolution des cours des matières premières et d'une anarchie structurelle tant au niveau de l'évolution des entreprises publiques et parapubliques que de leur gestion⁶⁴.

Au total, la crise économique du Cameroun a été la conjugaison des facteurs à la fois exogènes et endogènes. Il faut donc observer comment cette crise s'est manifestée sur le territoire camerounais.

B. Les manifestations de la crise

La crise économique du Cameroun a profondément modifié les structures qui jadis connaissaient une certaine stabilité. Il s'agit des structures économiques et sociales. Il faut donc de voir comment cela s'est produit.

1. Les déséquilibres économiques

Ici, il revient de montrer les différentes perturbations au point de vue macroéconomique occasionnées par la crise. Ainsi, à partir de 1986, l'on observe une baisse en termes nominaux de

⁶¹ Il faut noter ici que cette logique des faits nous a été rapporté par Biloa Ayissi, qui nous rassure d'avoir été en contact direct avec des membres du gouvernement dont il a préféré taire les noms, qui lui ont fait grâce de cette information. Nous avons accordé du crédit à cette information car le fait de l'augmentation des dettes intérieure et extérieure du Cameroun en cette période justifie cela. Aussi, Abena Etoundi le démontre dans sa thèse de Doctorat/Phd, lorsqu'il parle de l'accélération de la corruption comme moyen de résorber la crise. Voir aussi Javier Herrera, "La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel ?", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.

⁶² AMINEPAT, 3C21, Économie : Relance, 1984-1993..., p.1.

⁶³ Biloa Ayissi, 78ans, Commissaire de police à la retraite, Yaoundé, le 09/03/2018.

⁶⁴ Javier Herrera, "La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel ?", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.49.

plus de 40 % de la production intérieure du secteur pétrolier du Cameroun⁶⁵. Aussi, de 1980 à 1987, le baril de pétrole passa de 30 dollars US à 18,75 dollars US⁶⁶.

Pour ce qui est de la production agricole, elle enregistra une longue baisse due à la récession des cours de produits agricoles. Il faut donc rappeler qu'entre 1987 et 1989 par exemple le prix du kilogramme de café a baissé de 24 % et celui du cacao de 11 %⁶⁷.

Tableau 4 : Les principales productions agricoles du Cameroun de 1984 à 1992 (en milliers de tonnes)

Années Spécifications	1984- 1985	1985- 1986	1986- 1987	1987- 1988	1988- 1989	1989- 1990	1990- 1991	1991- 1992
Cacao fève	120,54	118,8	123,09	132,80	123,94	124,65	99,00	99,00
Café robusta	118,95	77,64	123,99	78,10	122,00	75,00	76,00	60,00
Café arabica	19,96	20,03	22,48	13,15	16,00	15,00	10,28	11,37
Coton graine	97,50	115,54	122,78	113,70	165,43	103,88	113,16	114,36
Caoutchouc	19,40	19,25	22,51	26,41	32,99	37,00	41,00	44,00
Bananes	67,48	55,40	49,40	37,97	55,00	60,00	90,00	110,00
Huile de palme	88,80	101,60	104,20	97,38	92,64	90,00	90,00	91,80
Sucre brut	89,80	99,05	94,18	101,93	83,00	84,66	86,35	88,08
Tabac (cape)	1,13	1,54	1,58	1,15	0,74	0,00	0,00	0,00
Thé	2,30	2,21	2,37	2,88	2,45	2,50	2,90	3,10
Ananas	5,26	6,10	6,50	6,50	3,50	/	/	/

Source : Caisse Française de Développement, 1992, p.3332;
Kenmogne, "Production et commercialisation...", pp.117-118.

À la lecture du Tableau 4, il apparaît que la production de l'ensemble de toutes les variétés agricoles a connu les effets de la crise. Les seules cultures qui ont connu une production presque constante de 1984 à 1990 sont le cacao fève, le sucre brut et le thé. Mais à partir de 1991, le cacao fève connut aussi une récession. Et la production du thé malgré sa constance, restait néanmoins faible. Pour le café robusta, il se situait dans une parfaite oscillation parfois des productions hautes parfois basses.

Le PIB quant à lui enregistra une chute de 28,9 % entre 1986 et 1993, entraînant à cet égard, une baisse de la consommation qui passa de 3345 à 2538 milliards de F CFA tandis que l'épargne

⁶⁵ AMINEPAT, 3C1, Économie : Relance, 1984-1993, p.2.

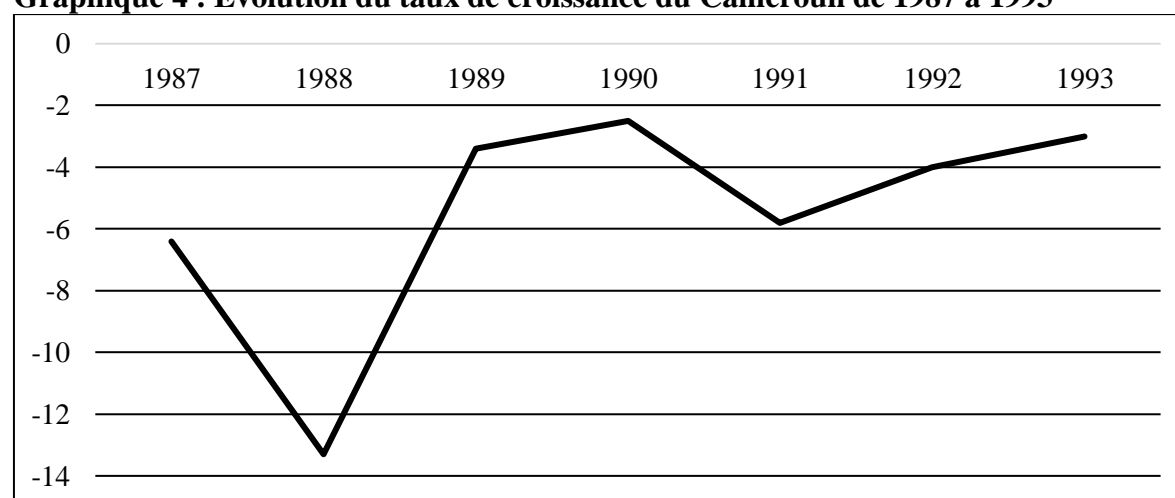
⁶⁶ Wandja, "Pétrole et croissance...", p.50.

⁶⁷ Koh, "Établissements de crédit...", p. 32.

intérieure brute ne représentait plus que 40 % du montant de 1986-1987 et 7,3 % du PIB (contre 12,9 %) ⁶⁸. Ceci indique donc une réduction très sensible de la capacité interne de financement de l'investissement. Il y eut cependant une régression du taux de croissance à partir de 1987, avec un PIB en deçà de zéro. Il connut alors une chute continue de -4,1% par an entre 1987 et 1994 ⁶⁹. Le PIB par tête passa de 1 020 278 dollars US en 1986 à 596 068 dollars US en 1994 ⁷⁰. Cette dégringolade ramena ainsi le Cameroun du statut de "Pays à revenu intermédiaire bas" à celui de "Pays à revenu bas" ⁷¹.

L'investissement total quant à lui, baissa de 38 % de 1985 à 1988 soit 26 % pour l'investissement privé contre 52 % pour l'investissement public ⁷². L'investissement passa ainsi de 18,3 % du PIB en 1985-1986 à 13,6 % en 1987-1988 ⁷³. Le déficit des opérations financières de l'État quant à lui se creusa et passa de 1,5 % à 8,5 % du PIB ⁷⁴. La consommation des administrations chuta donc de 2 %, ce qui entraîna une baisse du volume de consommation des ménages entre 1988 et 1989 de 7 % ⁷⁵. Cette situation mit en cause tous les progrès accomplis depuis les indépendances pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Graphique 4 : Évolution du taux de croissance du Cameroun de 1987 à 1993



Source : Réalisation à partir des données de Touna Mama, *L'économie camerounaise*, p.10.

⁶⁸ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.99.

⁶⁹ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.16.

⁷⁰ *Ibid.*, p.16.

⁷¹ Il faut noter ici que le Cameroun occupait la place de Pays à revenu intermédiaire bas entre les années 1985 à 1993. À partir de 1994, il devient donc Pays à revenu bas. Voir Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.16.

⁷² AMINEPAT, 3C1, *Économie : Relance, 1984-1993...*, p.3.

⁷³ AMINEPAT, 3C25, *Économie : Relance, 1983-2007...*, p.2.

⁷⁴ Kenmogne, "Production et commercialisation...", p.115.

⁷⁵ Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 396.

Le Graphique 4 montre que le taux de croissance connut une baisse à partir de 1987, au début de la crise. L'on note de ce fait une chute cumulative de 25 % du PIB entre 1986 et 1993, qui fut la cause principale de la chute du revenu par tête c'est-à-dire la consommation et l'épargne⁷⁶. En 1988, la crise s'accéléra et le taux de croissance toucha le plus bas niveau de la courbe s'élevant à cet effet à -13,3 %⁷⁷. La tentative de redressement de l'économie et surtout la mise sur pied de nouvelles politiques économiques entraîna une hausse du taux, mais resta négatif jusqu'en 1993 selon les données chiffrées à notre disposition. Pour les recettes d'exportation, elles diminuèrent de plus de 500 milliards F CFA en 1986-1987⁷⁸. Cela était dû aux arriérés internes s'élevant à 240 milliards de F CFA, au retrait massif des dépôts bancaires tenus à l'étranger et au sein du système bancaire intérieur, et une augmentation du financement extérieur⁷⁹. Un énorme déficit fut enregistré de ce fait par les opérations du gouvernement et il y eut une baisse considérable de l'exportation. D'où la chute dramatique de l'excédent commercial, qui passa de 201 milliards F CFA en 1985-1986 à 45 milliards en 1987-1988⁸⁰. Entre 1988-1989 et 1991-1992, le volume des exportations passa alors de 130 689 tonnes à 96 627 tonnes, soit une baisse d'environ 26 %⁸¹. Cette situation provoqua une non-compétitivité des taux d'intérêt du marché intérieur et la fuite des capitaux, d'où la réduction de la croissance des activités économiques et des recettes budgétaires de 16 % en 1986-1987 et de 18 % en 1987-1988⁸².

Pour ce qui est du service de la dette, il connut lui aussi de profondes perturbations. Ceci étant, entre 1975 et 1977 avec le financement de l'industrie pétrolière, la dette passa de 15 à 30 % du PIB⁸³. Sous l'effet de la crise, cette dernière s'élevait à 38 % du PIB en 1989-1990 et atteignit 119,5 % du PIB en 1993-1994⁸⁴. Cette croissance du service de la dette entraîna la limite des marges de manœuvre de l'État, orchestrant un déficit énorme de la balance de paiement. Il faut dire que le Cameroun se pencha sur la dette car celle-ci apparut en fait comme une tentative de correctif des faiblesses de la mauvaise gestion des ressources nationales et la chute drastique des recettes d'exportation. Mais, il y eut une mauvaise adaptation, conduisant ainsi le pays à la dérive. Dans

⁷⁶ Kenmogne, "Production et commercialisation...", p.114.

⁷⁷ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.10.

⁷⁸ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.98.

⁷⁹ Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 396.

⁸⁰ AMINEPAT, 3C25, *Économie : Relance, 1983-2007*, p.3.

⁸¹ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.99.

⁸² AMINEPAT, 3C25, *Économie : Relance, 1983-2007...*, p.3.

⁸³ Roubaud, "Le "modèle" de...", p.55.

⁸⁴ Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 404.

cette optique, Robert Nyom dit : "Au Cameroun la dette extérieure est bel et bien la chose de la République la mieux répartie". Il ajoute aussi : "Les statistiques les plus crédibles estiment aujourd'hui qu'un Camerounais qui voit le jour est déjà endetté à hauteur de 380 000 F CFA"⁸⁵.

En somme, l'État du Cameroun enregistra un fort déficit dans son système économique ceci dû à la crise. À cet effet, la balance commerciale fut déficitaire, l'investissement baissa, le taux de croissance atteignit le bas de l'échelle, les services de la dette et de l'exportation se comportèrent mal. Tous ces déséquilibres économiques eurent un effet sur le social camerounais qu'il incombe d'étudier.

2. Les déséquilibres sociaux

Concernant les déséquilibres sociaux engendrés par la crise, il faut observer que ces derniers sont intimement liés aux effets économiques. Ceci étant, la baisse considérable du PIB et la récession des investissements influencèrent fortement la consommation des ménages. Les perturbations macroéconomiques eurent une influence forte sur la consommation locale dans la mesure où, la baisse des investissements de l'État par exemple engendra une baisse de la production. Cette baisse de la production conduisit une inflation des produits importés sur le marché et par conséquent le panier de la ménagère se retrouve en condition de déséquilibre dû à la baisse du pouvoir d'achat. La consommation des ménages baissa donc en volume de 7 % sous l'effet de la crise⁸⁶. Les besoins essentiels de la population depuis 1986-1987, ont entraîné une baisse considérable du taux de croissance économique et la régression des progrès déjà accomplis. On note donc une baisse en termes réels de 2,8 % en 1986-1987 et de 8,6 % en 1987-1988⁸⁷.

Le taux de salarisation a considérablement baissé. Étant nettement au-dessus des 65 % en 1983, baissa de 2 % en 1987 et atteignit les 63 %⁸⁸. Dû à la réduction des salaires, les populations pour la majeure partie se détournèrent des principes fondamentaux de la morale citoyenne. Ce qui fait penser que les populations se plongèrent dans un libertinage à outrance, poussant les uns et les autres à trouver des mécanismes de compensation des salaires réduits au travers des pots de vin, de la surfacturation et des livraisons fictives ; et aussi à esquiver toutes les opérations fiscales et le

⁸⁵ Nyom, *La crise économique...*, pp.7-8.

⁸⁶ Abdou Aziz Njoya, "Dynamiques de privatisation de l'espace public urbain à Yaoundé", Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2011, p.42.

⁸⁷ AMINEPAT, 4C1, Ajustement Structurel : Négociation 1988-1989, Déclaration de Stratégie de Développement et de Relance Économique, 14 mars 1989.

⁸⁸ Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 402.

paiement de certaines allocations publiques telles que l'eau, l'électricité, le téléphone. Cette situation entraîna donc une difficulté d'accès aux richesses à tout le monde. Ainsi donnant lieu à une aggravation des inégalités sociales, dont le fossé s'affirma considérablement entre le niveau de vie des classes dirigeantes camerounaises et celui des masses. On note donc une forte explosion du chômage, avec une emphase sur celui d'insertion professionnelle de la couche la plus vulnérable, c'est-à-dire celle jeune. À partir 1987, l'on observe plus de 40 % du taux de chômage chez les jeunes de 20-24 ans⁸⁹.

Le planteur camerounais se trouva aussi en position de faiblesse face à la crise. Elle entraîna la baisse les prix des produits agricoles. Ainsi, le prix officiel de vente du café robusta par exemple passa de 440 F CFA d'avant la crise à 175 F CFA entre 1988 et 2000⁹⁰. Pendant cette période de crise, les prix des entrants agricoles augmentèrent aussi. De ce fait, le sac d'engrais qui, dans les années 1970 coûtait 850 F CFA, coûtait 2750 F CFA en 1989-1990⁹¹. On note aussi le vieillissement des exploitantes agricoles suite au phénomène d'exode rural et de l'accroissement rapide de la population urbaine⁹². Cette situation entraîna donc la baisse des revenus du planteur camerounais et par ricochet la baisse de son pouvoir d'achat.

Tableau 5 : Les dépenses publiques du Cameroun de 1980 à 1991 (en pourcentage)

	Santé et éducation	Affaires sociales et condition féminine	Défense et justice	Dépense totale
1980-1981	1,81	0,62	1,19	24,7
1981-1982	1,8	0,59	1,17	22,75
1982-1983	2,07	0,7	1,18	23,15
1983-1984	2,15	0,69	1,21	22,55
1984-1985	2,01	0,71	1,29	20,88
1985-1986	2,5	0,44	1,3	21,2
1986-1987	2,88	0,48	1,45	21,63
1987-1988	2,89	0,36	1,53	18,92
1988-1989	3,06	0,42	1,58	16,95
1989-1990	3,48	0,52	1,75	15,96
1990-1991	3,63	0,35	1,79	15,85

Source : PNUD, Rapport sur le développement humain au Cameroun, 1995.

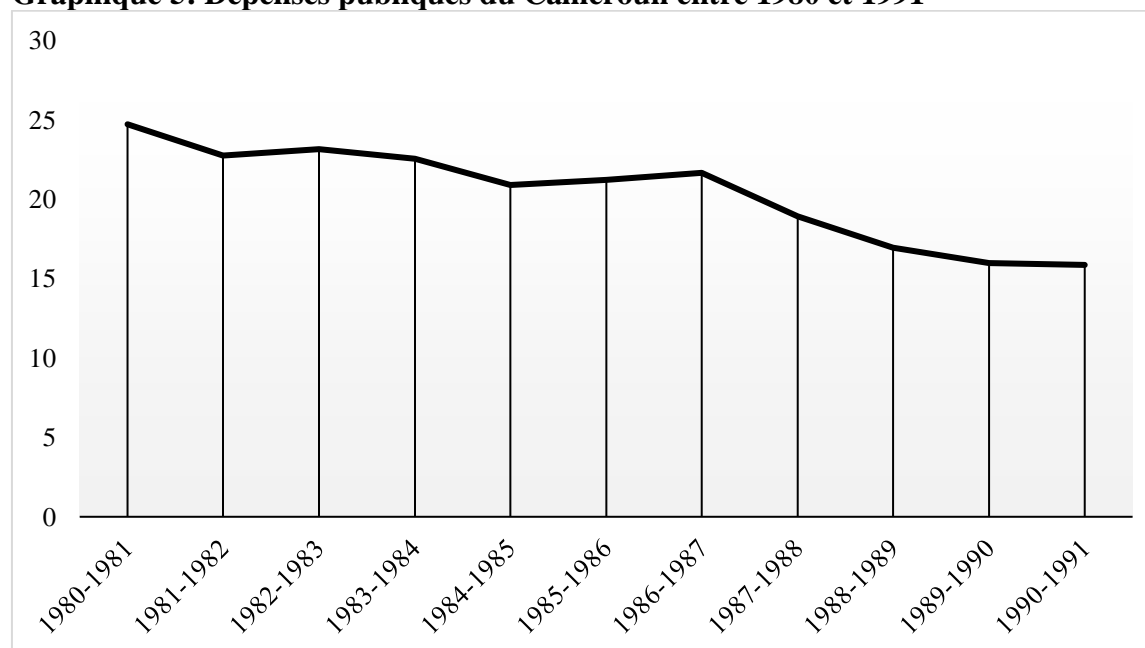
Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun", p. 490.

⁸⁹ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.400.

⁹⁰ William Joël Dongmo, "La prolifération des petits métiers de rue dans les villes du Cameroun : Le cas de Dschang (1970-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, p.59.

⁹¹ Gladisse Tchouamoun Monthe, "Production et commercialisation du café dans le département des hauts-plateaux de l'ouest Cameroun (1960-2000) : Étude historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, p.99.

⁹² Médard Tsala Buni, "L'aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1978 à 2013 : Le cas du FIDA et de la FAO", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015, p.50.

Graphique 5: Dépenses publiques du Cameroun entre 1980 et 1991

Source : Réalisation à partir des données du Tableau 5

La crise économique entraîna une réduction des dépenses publiques concernant le social. Il apparaît à partir du Tableau 5 et du Graphique 5 que les dépenses totales concernant le social diminuèrent petit à petit chaque année depuis 1980. Ceci étant, l'avènement de la crise réduisit le taux de dépenses publiques. Il fallut une tentative de résolution de cette crise pour voir augmenter avec beaucoup de légèreté le taux de dépenses publiques ; qui connut une fois de plus une récession à partir de 1987-1988 et s'accéléra avec la mise sur pied des politiques d'austérité du "Consensus de Washington". Cette situation vint décimer le social camerounais. Les citoyens s'appauvrirent donc à un rythme régulier. La déclaration du Gouvernement dont relève Abena Etoundi, démontre cela :

La situation sociale s'est fortement dégradée au cours des dix années de crise économique qu'a connue le Cameroun. L'offre publique des services sociaux de base a été particulièrement affectée par des difficultés financières auxquelles l'État a dû faire face. L'infrastructure routière s'est dégradée également, faute d'entretien. Les constructions des routes nouvelles sont arrêtées. Les programmes d'hydraulique et d'électrification, notamment en milieu rural ont connu un net ralentissement⁹³.

Le Cameroun, ainsi plongé dans la crise économique chercha des mécanismes et des stratégies pouvant lui permettre de résorber cette dernière. Le Cameroun adopta pour un début, un

⁹³ Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 405.

ensemble de mesures internes, nationales, dit ajustement structurel national ; qu'en est-il de ce programme ?

III. LES MESURES NATIONALES DE RÉOLUTION DE LA CRISE

Parlant de ces mesures, il s'agit donc de la patrimonialisation des avoirs de l'État⁹⁴. À ce titre, le gouvernement du renouveau mit sur pied un plan anticrise basé sur la réduction du train de vie de l'État, la gestion du patrimoine national, des recettes de l'État, de la production nationale et de l'appareil administratif⁹⁵. Encore appelé Plan de relance économique, il fut conçu pour une durée de quatre ans, allant de ce fait de 1986-1987 années du début de la crise jusqu'en 1990-1991. Ces mesures furent contenues dans la Déclaration de Stratégie de Relance Économique (DSRE) adoptée en 1988 par le gouvernement camerounais⁹⁶, et étaient regroupées autour de la réglementation des finances publiques et l'administration du secteur public et parapublic.

A. La réglementation des finances publiques

Le premier volet sectoriel de la DSRE concernait principalement les finances publiques. L'État du Cameroun entendait mettre sur pied des stratégies et des mécanismes forts pour la maîtrise de ses dépenses, la rationalisation du choix de ses investissements publics, la restructuration de ses revenus et le règlement de ses arriérés intérieurs.

1. La gestion des dépenses et des revenus de l'État

Les premières mesures de résolution de la crise étaient déflationnistes et visaient la réduction du déficit des paiements. Il fallait diminuer les gaspillages. Cependant, Paul Biya pensait que "l'État doit cesser d'être une vache de lait"⁹⁷. Pour ce faire, la loi des finances 1987-1988 considérée comme le champ d'expérimentation, prévoyait une réduction du montant budgétisé de 18,8 % soit 13 % pour le fonctionnement et 26,5 % pour l'investissement. Celle de 1988-1989, permit à son tour la réduction à 7,7 % des dépenses, soit 6,3 % pour le fonctionnement et 10 % pour l'investissement. Ce plan prévoyait alors que chaque ministère compétent devrait procéder à une révision de façon systématique de tous les textes réglementaires qui allouaient des privilèges

⁹⁴ Pierre Janin, *L'avenir des planteurs camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999, p.24.

⁹⁵ Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 440.

⁹⁶ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.283.

⁹⁷ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.98.

aux personnels. Il fallait donc réduire les dépenses de matériel, revoir l'utilisation du téléphone et du fonctionnement des caisses d'avance, la vente des véhicules administratifs, refondre la politique de gratuité de l'eau et de l'électricité, promouvoir une politique de limitation des locations administratives⁹⁸. Le déficit fiscal du PIB fut ainsi ramené grâce aux efforts consentis du Gouvernement, à 4 % en 1988-1989 ; ce qui facilita sa croissance à 7,8 % en 1989-1990. Le Cameroun avait donc réussi à réduire le déficit de 508 milliards F CFA en 1986-1987 à 256 milliards F CFA en 1988-1989⁹⁹.

En plus de rationaliser ses dépenses, l'État du Cameroun pensait aussi au travers de ces premières mesures de résorption de la crise, l'accroissement de ses revenus. Ceci était possible par le biais d'une redynamisation de l'appareil fiscal et l'élargissement de "l'assiette de la base taxable". Pour atteindre cet objectif, il fallait que l'État songe à la création des missions spéciales de recouvrement des recettes douanières, fiscales et des services ; au renforcement du contrôle des recettes budgétaires ; à l'augmentation de la taxe spéciale sur les produits pétroliers et la taxe sur les vins, les bières et les boissons hygiéniques ; à l'instauration d'un impôt foncier ; et le relèvement du droit d'enregistrement, du timbre ainsi que du minimum de perception de l'impôt sur les sociétés¹⁰⁰.

2. Le management des arriérés intérieurs de l'État et des investissements publics

D'entrée de jeu, il faut faire un constat, le recouvrement des arriérés de l'État devait favoriser la relance du secteur privé. Le Cameroun connaissait à cet effet, une accumulation d'arriérés de 250 milliards F CFA en 1986-1987¹⁰¹. Pour mener à bien cet objectif, une commission ad hoc fut ainsi créée. Après évaluation, cette dernière présenta un échéancier précis et bien établi de recouvrement. Ceci concernait principalement le recouvrement des créances inférieures à 100 millions F CFA à un taux de 100 % avant la date butoir du 31 décembre 1989 ; et le recouvrement de 15 % cash ceci en 14 semestrialités pour le reste, avec un an de différé et aux taux d'escompte ordinaires de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale)¹⁰². Pour les arriérés commerciaux, il fallait donc un supplément de négociation avec les fournisseurs concernés. Pour les arriérés

⁹⁸ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.284.

⁹⁹ Herrera, "La nature de...", pp.49-50.

¹⁰⁰ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.285.

¹⁰¹ Herrera, "La nature de...", p.50.

¹⁰² Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.286.

administratifs, un chronogramme a été établi, il s'agit du recouvrement en 3 ans des arriérés sur loyers, pour les rappels de salaires, pour la requête de rééchelonnement pour les dettes postales et hospitalières auprès du Gouvernement français; la consolidation sur 10 ans pour les arriérés orchestrés par les organismes publics, les arriérés envers les entreprises publiques et parapubliques.

Pour ce qui est du management des investissements publics, le Cameroun opta pour la rationalisation des choix d'investissements. Le Gouvernement entendait par là la consolidation des programmes d'investissements publics financés sur fonds étrangers et ceux sur fonds nationaux. Pour ce faire, il fallait adopter et inscrire annuellement en annexe de la loi des finances, un programme quadriennal, cadré d'une méthode de diffusion par projet entre fonds national et fonds étranger. Ce programme devait donc être révisé suivant le capital existant, l'exécution des projets lancés, la cohérence entre investissement et besoin, la priorité aux projets les plus rentables et le désengagement de l'État des activités pouvant être la charge du privé¹⁰³. Le gouvernement camerounais tenta donc de réduire le déficit fiscal et externe dont il faisait face par le biais de la compression de la demande publique et la baisse de 60 % des investissements publics soit 695 milliards F CFA en 1986-1987 ; 283 milliards en 1987-1988¹⁰⁴.

Au total, il fallait bien maîtriser les dépenses publiques, bien gérer les revenus et les arriérés de l'État et rationaliser les investissements. Cependant, la deuxième catégorie de ces mesures d'ajustement national concernait le secteur public et parapublic.

B. Le réaménagement de la fonction publique

Réformer la fonction publique signifiait mettre sur pied des mécanismes pouvant permettre aux pouvoirs publics d'avoir une parfaite maîtrise de son fonctionnariat. La correction des distorsions liées à ce secteur se voulait très importante, voire primordiale. L'État se devait d'avoir une bonne maîtrise de l'effectif total de ses fonctionnaires d'une part et accroître l'efficacité de la fonction publique d'autre part.

1. La maîtrise de l'effectif des fonctionnaires

Concernant la maîtrise de l'effectif des fonctionnaires, l'État mit sur pied une politique de recrutement dans les écoles de formation professionnelle et administrative, qui limitait l'accès à la

¹⁰³ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.285.

¹⁰⁴ Herrera, "La nature de...", p.49.

fonction publique. Cette politique permit de mettre sur pied l'opération ANTILOPE (Application Nationale pour le Traitement Informatique et Logistique des Personnels de l'État) et devait être implémentée par l'élaboration d'un système de préretraite et du maintien de la stricte application des règles de mise à la retraite ; la consolidation des systèmes existants de contrôle des fichiers de la solde ; la réforme de la politique des avantages sociaux c'est-à-dire les allocations familiales, les indemnités de logement, les logements administratifs ; la révision de l'organisation des ministères à travers la mise en place des plans de réorganisation et d'effectifs permettant de clarifier leurs missions, de lever les oppositions, de définir leurs besoins, de détecter des personnels pléthoriques, d'adapter leurs budgets ; et une politique de réduction du personnel de l'État axée notamment sur les départs volontaires et un redéploiement dans le secteur privé¹⁰⁵.

2. L'accroissement de l'efficacité de la fonction publique

Pour accroître l'efficacité de la fonction publique, le gouvernement choisit de réviser le cadre juridique et réglementaire de la fonction publique c'est-à-dire statut général, statut particulier, pour ainsi définir une politique de la fonction publique. Cette dernière devait être focalisée sur la redynamisation des carrières et sur un accroissement de la motivation et de la responsabilisation des personnels de l'État. Pour ce faire, il était question de : réaliser un inventaire des compétences nationales existantes par niveau ; élaborer une politique des rémunérations basée sur la révision des salaires, des rémunérations accessoires et des avantages en nature liés à l'évaluation des performances individuelles ; renforcer les relations institutionnelles dans la gestion du personnel entre les principaux ministères concernés c'est-à-dire fonction publique et finances ; et promouvoir une formation professionnelle continue et adaptée aux besoins de la fonction publique¹⁰⁶.

En définitive, le Cameroun réussit à partir de 1960 à réaliser des prouesses remarquables dans plusieurs secteurs de la vie étatique. Ayant pensé et implémenté une politique hybride, épousant à la fois les idéaux du capitalisme et du socialisme, le Cameroun eut une économie diversifiée et en croissance continue surtout boostée avec la découverte de la manne pétrolière. Le secteur de l'agriculture et de l'exploitation minière se portaient bien, le tissu industriel était diversifié avec une pluralité d'entreprises publiques et parapubliques. Le social se comportait assez bien avec une croissance du PIB par tête. Cependant, la crise économique due à la combinaison

¹⁰⁵ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, pp.287-288.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.288.

des facteurs à la fois externes et internes vint basculer les tendances et plongea l'économie dans une certaine décadence. La réponse du Cameroun face à elle fut très prompte. Les pouvoirs publics mirent de ce fait sur pied un ensemble de stratégies qui recouvraient presque tous les secteurs de la vie de l'État affectés par la crise. Une préoccupation majeure attire l'attention celle de savoir comment le Cameroun se retrouva finalement au FMI malgré les efforts consentis pour résorber la crise ?

**CHAPITRE II : LA MISE EN ŒUVRE DES PAS AU
CAMEROUN : UNE SOLUTION DE CRISE**

La crise de 1987 qui a affecté le Cameroun, créa à cet égard un déséquilibre dans presque tous les secteurs de la vie de l'État. À ce problème, les pouvoirs publics camerounais ne tardèrent pas à répondre par la mise sur pied d'une politique d'ajustement interne visant la correction des distorsions causées par la crise. Étant donné que cette politique d'ajustement autonome sembla être un moyen efficace face à la crise, l'État du Cameroun jugea inutile de se tourner vers les institutions de *Bretton Woods*. Mais, un revirement s'opéra et le Cameroun signa des accords avec le Fonds Monétaire International (FMI), qui le placèrent sous ajustement structurel. Ce chapitre se donne pour objectif de présenter les PAS camerounais, en montrant le scénario produit autour de l'acceptation de l'offre du FMI, la mise en œuvre effective des PAS et la dimension sociale de l'ajustement.

I. L'ENTRÉE DU CAMEROUN SOUS AJUSTEMENT STRUCTUREL

À partir de 1986, lorsque le Cameroun commença à sentir les effets de la crise, il mit sur pied un ensemble de mesures internes. Mais, ses tentatives échouèrent et le recours au FMI apparut pour lui comme une solution ultime face aux difficultés encourues. Cette partie se donne pour objectif de montrer les conditions de signature des accords entre le Cameroun et le FMI d'une part et d'autre part de présenter le contenu des PAS camerounais.

A. Le suivi des négociations en vue de la signature des accords de confirmation

La période des négociations avec le FMI sous le prisme de l'ajustement structurel commence par une forte réticence du Cameroun par rapport à l'offre de l'institution financière. Ceci étant, l'État du Cameroun comptait fortement sur ses mesures internes de résorption de la crise. Il a fallu un basculement de tendance pour qu'il se retrouve dos au mur et accepte finalement l'offre.

1. Des réticences du Cameroun face au FMI à l'acceptation de son appel d'offres

Les réticences du Cameroun face au FMI sont guidées par plusieurs raisons. Il faut noter que concernant la crise, Paul Biya avait déjà jeté la puce à l'oreille de la population camerounaise à partir de décembre 1986, lorsqu'il déclara dans son discours à la Nation du 31 décembre : "1987 ne sera pas une année facile"¹. Dès le début de cette année c'est-à-dire le 19 février 1987, ce dernier annonça, lors d'une interview exclusive à la *Cameroon Radio and*

¹ Paul Biya, "Message de vœux à la nation, Yaoundé, le 31 décembre 1986", in *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun 1982-2002, Volume I*, Yaoundé, SOPECAM, 2002, p.502.

Television (CRTV) : "ce que les Camerounais doivent savoir, c'est que la crise économique est là et qu'elle a atteint le Cameroun"². Sur ce, il faut dire que lorsque la crise éclatait, le Cameroun se trouvait en position de force, et son président était craintif. Cette crainte du président était due à sa vision prospective des mesures du FMI, qui pouvait être draconiennes et très néfastes pour la population. C'est d'ailleurs pourquoi il disait ce 20 juin 1987 au parlement camerounais : "Nous n'irons pas au FMI, nous ne subirons pas une telle humiliation"³. Paul Biya percevait alors le recours au FMI comme une déchéance totale, une honte pour l'État. Il s'agissait donc pour le Cameroun de la préservation de la fierté nationale.

Dans cette posture négativiste, il faut aussi noter que le gouvernement camerounais avait eu vent des entraves liées à cette politique d'austérité du FMI. Le président Biya savait compter sur les ressources et potentiels dont regorgeait le pays. C'est pour cette raison qu'il était stoïque sur sa décision du non-recours au FMI. Il disait à cet effet :

Notre pays pourra surmonter la crise, sans avoir recours au Fonds Monétaire International. Une issue qu'annonçaient déjà pour inévitable avec une délectation morose certains prophètes de malheur qui ont minimisé trop hâtivement les capacités réelles de notre pays. [...] Nous devons décider par nous-mêmes de la direction de notre développement national en sorte que le FMI se présente aujourd'hui comme un pis-aller, l'ultime recours⁴.

Le président Biya par cette logique voulait montrer que le peuple camerounais était un peuple très dynamique, qui avait le goût du travail bien fait. Il comptait alors sur l'altruisme de son peuple à être à l'écoute de son chef et pensait de ce fait pouvoir leur demander un peu plus de ferveur au travail et de témoigner de leur caractère de citoyen honnête. Aussi, le gouvernement au vu des effets néfastes des politiques du FMI, n'avait pas de choix que le maintien de sa position. Sadou Hayatou, Premier ministre de l'époque disait cependant : "Les solutions du FMI sont des solutions de choc et les pays qui y ont recours ne sont pas toujours sortis de l'auberge"⁵. Les solutions du FMI apparaissaient donc pour le Cameroun comme une sorte de cercle infernal où tous ceux des pays qui y entraient ne pouvaient aucunement en ressortir et ne trouvaient pas de réelles solutions à leur problème. Dans le même ordre d'idée, le président Biya s'appuya sur l'exemple zambien, dont le bilan de l'aide du FMI était négatif.

² Paul Biya, "Interview accordée à la CRTV, Yaoundé, le 19 janvier 1987", in *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun 1982-2002, Volume II*, Yaoundé, SOPECAM, 2002, p.459.

³ AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Communication du Président de la République à l'Assemblée nationale, 20 juin 1987.

⁴ *Ibid.*

⁵ Mathieu Jérémie Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun : Aperçu historique (1960-2000)", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.439.

Ces solutions n'ont que fait qu'enfoncer la Zambie vers la décadence, donnant lieu à une nouvelle reconfiguration d'ordre social où le peuple ne faisait que s'appauvrir⁶. Il déclara donc :

Car voici le Fonds Monétaire International avec lequel le Cameroun entretient par ailleurs une coopération fructueuse est un organisme qui subordonne nombre de ses interventions à des mesures sociales drastiques, voire inhumaines. D'où le malaise social généralisé que ces mesures ont suscité partout où elles ont été appliquées à savoir, l'inflation, le chômage, la réduction du pouvoir d'achat, la baisse du niveau de vie, la réduction des soins de santé et des budgets d'éducation⁷.

Le président Biya et le gouvernement camerounais étaient donc assez renseignés sur les effets sociaux néfastes des solutions préconisées par le FMI. Ceci étant, il fallait que le gouvernement mette sur pied des mesures très sévères : la diminution des personnels des sociétés, la libéralisation de tous les secteurs de l'économie et la réduction de la consommation nationale. Il était donc hors de question qu'ils tombent dans cette impasse dont les regrets devraient être énormes. La mise sur pied de son PAS interne était pour le Cameroun une solution à la crise économique. Elle devait corriger les distorsions liées à la crise en ce sens qu'elle couvrait presque tous les secteurs de la vie étatique touchés. Cette politique ne fut pas une totale réussite. Il était donc primordial pour le Cameroun qui voulait sortir de cette crise de chercher d'autres voies et moyens efficaces : le FMI apparut comme l'ultime recours.

Face à l'échec des politiques nationales de résolution de la crise, le Cameroun se trouva dos au mur. Il faut dire que malgré la réduction du budget de l'État passant de 800 milliards en 1986-1987, à 650 milliards en 1987-1988, et la suppression de certains petits avantages aux fonctionnaires et agents de l'État, une mesure efficace n'a pas été engagée pour contrecarrer la crise⁸. Ainsi, selon la BBC dans son émission du 03 février 1988, le Cameroun n'avait pas pu mettre sur pied des mécanismes pouvant lui permettre de résorber la crise économique ; d'où la déclaration : "Depuis deux ans, le Cameroun, qui jusque-là était un pays prospère, est frappé par la crise. Alors que certains pays voisins tel que le Gabon, avaient pris des mesures en voyant la crise, le Cameroun a continué à vivre dans l'imprévoyance et l'opulence⁹". Dans cette même émission, l'auteur, répondant à la question de savoir si le Cameroun pouvait se passer du FMI, dit : "pas pour longtemps". Dans cette posture, l'État était un peu obligé d'accepter malgré les réticences observées, l'offre du FMI. Selon Joseph Atangana Ndzie, les pays capitalistes :

Étaient plus que jamais déterminés à imposer la nouvelle politique néolibérale et mettre un terme à l'approche protectionniste longtemps appliquée. C'est ainsi qu'en visite officielle au Cameroun le 16

⁶ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.438.

⁷ "Déclaration du président Paul Biya à l'Assemblée Nationale", *Cameroon Tribune*, N°3900, Mardi 23 juin 1987, p.14, cité par Abena Etoundi, "La planification économique...", p.438.

⁸ Samuel Eboua, *D'Ahidjo à Biya. Le changement au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.200.

⁹ *Ibid.*, p.199.

novembre 1987, le chancelier allemand aura, sans forcer, donné une conférence de presse radio diffusée où il déclarait sans état d'âme, qu'à son avis, il n'y avait pas d'alternative ; c'était le recours au FMI ou rien, si le Cameroun entendait lutter efficacement contre la crise économique¹⁰.

Le recours au FMI apparaissait en cette période comme étant l'ultime solution face à ce problème de crise économique. Ainsi, cette pensée du chancelier allemand se concrétisa et changea la donne. Un revirement de la part du président Biya est observé. Ce dernier changea alors sa logique et sa vision par rapport au FMI. C'est la raison pour laquelle il dit :

Le Cameroun avait notamment besoin du FMI, afin qu'il joue le rôle de catalyseur de l'aide au développement, malgré les rigueurs et les contraintes de tout programme d'ajustement qui entraînaient les sacrifices importants pour la population ; malgré le sentiment que le programme ne visait en priorité qu'à assurer le paiement de la dette extérieure¹¹.

Pour le président Biya, le Fonds devait donc être le catalyseur du développement. Son aide était aussi pour lui un élément fondamental dans sa politique de résolution de la crise en dépit des effets néfastes de cette dernière sur la population d'une part, et de certaines raisons inavouées de la part du FMI et de la Banque Mondiale (BM) par rapport à l'applicabilité de leur programme d'autre part. Ce programme était de ce fait porteur d'un revers caché. C'est ce qui fait dire Babissakana : "La Banque Mondiale donne d'une main et reprend de l'autre sans aucune création de valeur pour le client"¹². C'est dire que les institutions financières n'avaient aucune prétention de développer les pays clients, sinon la recherche de leurs intérêts égoïstes. Il faut aussi noter que le programme d'austérité mis sur pied par le gouvernement camerounais à cause du fait qu'il exigeait une aide extérieure forte connut une compromission. Ceci dit, il n'a pas au travers de la vente des véhicules administratifs et le recouvrement des créances pu combler les attentes¹³. C'est donc une autre raison du recours obligé du Cameroun à l'intervention des institutions de *Bretton Woods* dans le cadre du plan de stabilisation des finances publiques appuyé par le FMI et d'un PAS appuyé par la BM et la Banque Africaine de Développement (BAD)¹⁴. Ce sont de ce fait les conditions qui ont favorisé la conclusion et la publication à la surprise générale du premier accord de confirmation, le 19 septembre 1988¹⁵.

¹⁰ Joseph Atangana Ndzie, 72ans, ancien député de la Nation, cité par Abena Etoundi, "La planification économique...", p.449.

¹¹ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.449.

¹² Babissakana, "La Banque Mondiale et le FMI devraient assumer leur abus d'ingérence économique", in Babissakana et Abissama Onana, *Les débats économiques du Cameroun et d'Afrique*, Yaoundé, Prescripteur, 2003, p.22.

¹³ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.450.

¹⁴ AMINEPAT, 3C21, Économie : Relance, 1984-1993, Projet de relance de l'économie camerounaise, *Cadre minimum de relance de l'économie camerounaise*, Avant-projet, 1993, p.22.

¹⁵ *Ibid.*

2. La signature des différents accords de confirmation régissant la mise en application des PAS au Cameroun

La relation entre le Cameroun et le FMI axée sur la résolution de la crise connut une évolution partant de 1988 la date de signature du premier accord de confirmation, à 2000 celle du dernier accord de confirmation. Durant cette période, le Cameroun et le FMI signèrent au total six accords de confirmation qui symbolisent en fait six PAS mis en œuvre. L'accord de confirmation est un accord qui initialise le transfert des fonds désirés par le pays sous ajustement et marque le début de l'exécution du programme d'ajustement. Cet accord est généralement précédé et des fois, accompagné d'une "Lettre d'intention" qui est en fait un rapport des raisons et des engagements pris par l'État demandeur. Elle quantifie les nécessités de financement désirées, le PAS, les détails et l'échéancier des mesures à prendre¹⁶.

Le premier accord de confirmation, portant sur les crédits de l'ordre de 47 milliards de FCFA, fut signé le 19 septembre 1988 et institua le premier PAS. Ce PAS visant la stabilisation et la relance de l'économie devait en principe durer 18 mois c'est-à-dire de septembre 1988 à mars 1990. Mais, il fut prolongé de 3 mois donc jusqu'en juin 1990. Cette prorogation est due aux difficultés rencontrées lors de sa mise en application¹⁷. Notamment au terme du premier PAS, une nouvelle lettre d'intention fut transmise au FMI. Cette dernière prévoyait le début de l'exécution du second PAS au 1^{er} juillet 1991 avec une période butoir de trois ans, dont douze mois pour le démarrage. Il faut donc noter que pour des raisons inconnues, ce n'est que le 20 décembre 1991 que le second accord de confirmation fut conclu entre le gouvernement camerounais et le FMI. Il initiait alors le second PAS se fondant sur les résultats du premier et ayant une durée de dix mois c'est-à-dire de décembre 1991 à septembre 1992, toujours dans l'optique de résorber la crise¹⁸.

Deux ans après la fin de l'exécution du deuxième PAS, le Cameroun, s'appuyant sur le réajustement du taux de change du 11 janvier 1994 qui stipulait la réduction de 50 % de la valeur du FCFA en termes de Francs français, rédigea une nouvelle lettre d'intention, ceci le 17 février 1994¹⁹. Cela facilita la conclusion d'un accord de confirmation en date du 14 mars

¹⁶ Touna Mama, *L'économie camerounaise, pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008, p.298.

¹⁷ AMINEPAT, 3C21, *Économie : Relance, 1984-1993*, p.22.

¹⁸ Raymond Ebalé, "Vingt ans d'ajustement structurel au Cameroun (1986-2006)", in Abwa Daniel et al., *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, l'Harmattan, 2012, p. 387.

¹⁹ Adamou Aboubakar, "La problématique de la dynamique de souveraineté d'un État tiers-mondiste : Le Cameroun face aux institutions de *Bretton Woods*", in Raphael Batenguene Assil et Hanse Gilbert Mbeng Dang,

1994²⁰. Cet accord initiait le troisième PAS qui couvrait une période de 18 mois c'est-à-dire de janvier 1994 à juin 1995. Ce PAS, était porteur d'espoir dans la mesure où sa mise en œuvre était basée sur l'ajustement de la parité du FCFA. Il portait sur un montant d'une valeur de 81,1 millions DTS (Droits de Tirage Spécial). Mais, les résultats de ce dernier ne furent pas à la hauteur des attentes. Le Cameroun toujours fixé dans sa politique de résorption de la crise dut conclure une fois de plus un accord de confirmation avec le FMI. Le quatrième PAS, bien que couvrant l'exercice budgétaire de juillet 1995 à juin 1996, vit son accord de confirmation signé le 27 septembre 1995²¹. Tout comme les trois premiers PAS, le quatrième PAS était un accord à moyen terme. Mais contrairement aux précédents, était assorti d'un soutien financier très important connu sous l'appellation de FASR (Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée)²².

La conclusion du cinquième accord était différente des autres. En ce sens que le Cameroun élaborait pour une première fois un programme économique et financier de trois ans avec le FMI. Cette élaboration résultait des échecs sinon des obstacles liés à l'exécution des troisième et quatrième PAS. Conclu le 1^{er} juillet 1997 pour être mis en œuvre jusqu'au 30 juin 2000, ce programme avait pour objectif le renforcement de la politique d'ajustement du Cameroun et la réponse systématique aux contraintes de la croissance durable. Il fut inscrit dans le cadre de la FASR. Le gouvernement camerounais fit dans ce cas une sollicitation d'une valeur approximative de 162,12 millions de DTS²³. À la fin de ce programme, le Cameroun signa un autre accord le 1^{er} octobre 2000, qui initiait le sixième et dernier PAS. Comme le précédent programme, celui-ci était triennal et couvrait la période du 1^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2003.

Au total, le Cameroun conclut six accords de confirmation avec le FMI. Ces programmes s'érigèrent en épicerie des décisions gouvernementales en matière de politique économique, et occupèrent de ce fait une place de choix. Ceci justifie alors la déclaration de Paul Biya concernant les PAS, dans l'instruction N° 003CAB/PR du 20 juillet 1990 : "Compte tenu de son impact sur les plans économique, politique et social, ce programme doit être considéré comme la priorité des priorités à tous les niveaux²⁴". Les différents programmes ainsi

Le Cameroun dans le système monde. Regards pluriels sur la dynamique internationale d'un État tiers-mondiste, Paris, L'Harmattan, 2020, p.15.

²⁰ Abena Etoundi, "La planification économique...", 458.

²¹ Touna Mama, *L'économie camerounaise pour...*, p.320.

²² Abena Etoundi, "La planification économique...", 459.

²³ Touna Mama, *L'économie camerounaise pour...*, p.326.

²⁴ AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Instruction N° 003/CAB/PR du 20 juillet 1990.

présentés de façon sommaire, il est important d'analyser ce sur quoi ils étaient basés c'est-à-dire les stratégies et les objectifs généraux.

B. Les objectifs et les stratégies généraux des PAS au Cameroun

Pour parvenir à ses fins, le FMI s'appuya sur un ensemble d'objectifs et de stratégies. Les objectifs sont en fait un ensemble de buts à atteindre par les programmes du FMI et les stratégies les mesures d'accompagnement de ces objectifs. Il est cependant capital si l'on veut comprendre la politique d'ajustement, de revenir sur ces objectifs et stratégies.

1. Les objectifs généraux des PAS

D'entrée de jeu, il faut dire que l'objectif principal avoué des PAS au Cameroun était la réparation des distorsions nées de la crise c'est-à-dire la stabilisation et la relance des finances publiques. Il faut donc remarquer que les PAS, visant tous les aspects de la vie économique du pays, comportaient deux volets principaux. Le premier volet visait la stabilisation de la détérioration de la balance de paiement et la lutte contre l'inflation. Le deuxième volet visait pour sa part, la réallocation des ressources dans l'économie²⁵. Pour parvenir à cet objectif principal, le FMI et le Cameroun durent se fixer d'autres objectifs qui se voulaient être secondaires, par rapport aux objectifs principaux. Comme objectif secondaire et sectoriel, apparaît en premier ressort la réhabilitation des entreprises publiques²⁶. Cet objectif devait stimuler l'offre interne et favoriser l'allègement des mauvaises performances des entreprises exercées sur le budget de l'État.

Pour ce qui est du système bancaire et financier, l'objectif secondaire était la réforme du système²⁷. L'atteinte de cet objectif était la restauration de la liquidité minimale des banques qui était d'ailleurs le problème auquel les établissements bancaires faisaient face au Cameroun. Au niveau managérial, il fallait la promotion d'une croissance économique forte et durable, des politiques adéquates de réduction de la pauvreté, d'une meilleure gestion des dépenses, et du renforcement de la gouvernance qui devaient réduire la pauvreté ambiante. Il fallait aussi, une rationalisation de la gestion des secteurs publics et parapublics dans l'optique de rétablir les grands équilibres financiers rompus par la crise. Dans ce sillage, l'État devait réduire ses charges et augmenter ses revenus.

²⁵ Mamadou Lamine Diallo, *Les Africains sauveront-ils l'Afrique ?*, Paris, Karthala, 1996, p.42.

²⁶ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p. 384.

²⁷ *Ibid.*

L'État devait aussi relancer ses activités économiques. Les PAS prévoyaient de ce fait la valorisation des matières premières et des autres ressources nationales notamment du sol et du sous-sol²⁸. Au-delà de ces objectifs, la BM à travers les PAS pensait appliquer un ensemble de principes. Ces derniers devaient limiter les actions de l'État à la simple fixation des règles, l'amélioration du fonctionnement des infrastructures et du marché. Aussi, la BM préconisait la privatisation des entreprises publiques qu'elle jugeait avoir une mauvaise performance²⁹. L'État devrait alors réorienter ses choix et ses stratégies de développement non plus vers la satisfaction des besoins intérieurs, mais plutôt vers le marché extérieur. La BM préconisait aussi la suppression du contrôle administratif des prix qui devait assurer une meilleure allocation des ressources et par conséquent faciliter l'accroissement de la concurrence sur les marchés internes³⁰.

Au total, les PAS au Cameroun avaient un ensemble d'objectifs qui prenaient en compte presque tous les domaines de la vie de l'État. Les PAS apparaissaient ainsi comme les déterminants essentiels de l'évolution future de l'économie en ce sens qu'ils avaient pour visée de corriger les déséquilibres macro-économiques et de rétablir les conditions favorables à la relance de la croissance³¹. Ils s'articulaient alors autour de quatre grands axes à savoir : la stabilisation des finances publiques, la réforme du système bancaire et financier, le redressement des entreprises publiques et parapubliques, la reprogrammation des investissements publics³². Ainsi, pour atteindre ces différents objectifs, le Cameroun se devait de mettre sur pied des stratégies.

2. Les stratégies générales des PAS

Les stratégies des PAS au Cameroun étaient fonction des objectifs définis. De ce fait, au niveau managérial où il fallait stabiliser les finances, il y avait comme stratégies : le contrôle des salaires, la révision du cadre légal et statutaire de la Fonction publique, la rationalisation des services de gestion économique, l'amélioration des recettes budgétaires grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, le règlement des arriérés de la dette de l'État vis-à-vis du

²⁸ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p. 384.

²⁹ AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Statuts de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic.

³⁰ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.425.

³¹ Bruno Bekolo Ebe, "Unité Européenne, ajustement déflationniste et polarisation désintégrant des économies africaines", in Touna Mama et al., *Les économies africaines face à l'Europe de 1993*, Yaoundé, PUC, 1992, p.172.

³² Paul Biya, "Rapport de politique générale au Premier congrès ordinaire du RDPC (28 juin 1990)", inédit, p.1.

secteur privé, la rationalisation des choix d'investissement publics³³. Il fallait aussi la lutte contre la corruption, l'implication de la société civile dans l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté, la formation du capital humain, l'amélioration des conditions de vie des populations, la redistribution équitable des fruits de la croissance entre toutes les couches de la société³⁴.

Pour le volet des entreprises, l'urgence de la réhabilitation de ces dernières nécessitait les mesures telles que : la privatisation des entreprises publiques et parapubliques, la liquidation et la restructuration sur la base des contrats de performance³⁵. Ces mesures concernaient aussi le secteur bancaire et financier dont l'objectif était la réforme du système. Il fallait alors la création d'une unité de recouvrement des créances douteuses des banques étatiques. Pour ce qui est de la relance de l'activité économique, il fallait une profonde réforme. Ainsi, les mesures préconisées étaient la sécurité alimentaire, la relance et la diversification des exportations, la révision du rôle des organismes de régularisation, la relance des secteurs forestiers, de l'élevage et de la pêche, la promotion du secteur privé et l'amélioration de la compétitivité de l'industrie, la réhabilitation et la maintenance des réseaux de communication, la création des compagnies aéroportuaires et aéronautiques autonomes, l'élaboration des stratégies dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des mines³⁶.

En somme, malgré les différentes réticences observées de la part du gouvernement camerounais par rapport aux mesures du FMI, la conclusion des accords *Stand-by* fut faite. Ceci donna lieu à l'application des PAS au Cameroun dont l'objectif principal était la correction des distorsions liées à la crise et la relance de l'économie. Il est important dès lors d'examiner la mise en œuvre de ces programmes au Cameroun.

II. L'IMPLÉMENTATION DES PAS AU CAMEROUN

L'implémentation des PAS au Cameroun était la mise en œuvre d'un ensemble des mesures d'accompagnement des politiques des institutions de *Bretton Woods*. Elles sont plurielles et se résument en ces principes : libéralisation, privatisation, dévaluation. Il incombe

³³ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", pp. 384-385.

³⁴ *Ibid.*, pp. 385-386.

³⁵ AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Statuts de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic.

³⁶ Ebalé, "Vingt ans d'ajustement...", p. 385.

dans cette partie de montrer comment la politique d'ajustement a été implémentée au Cameroun depuis le premier accord de confirmation jusqu'au dernier.

A. La libéralisation de l'économie camerounaise

L'État du Cameroun lança un vaste programme de libéralisation de la vie sociale, économique et politique dans le cadre du PAS à partir de 1990. La libéralisation consiste pour un État de passer d'une économie d'État à une économie de marché. En d'autres termes c'est le transfert de la gestion de l'économie de l'État vers le secteur privé pouvant faciliter la concurrence. Cette partie s'intéresse essentiellement sur la libéralisation agricole et la libéralisation bancaire.

1. Le secteur agricole

Le secteur de l'agriculture représentait pour le Cameroun l'un des secteurs prioritaires de son économie. Il faut rappeler que ce secteur contribuait à 90 % à l'économie camerounaise³⁷. Sa libéralisation devait alors accroître la concurrence et assainir l'économie tout en faisant participer considérablement le secteur privé. Il faut dire que l'option de la libéralisation ne fut que la compréhension par l'État du Cameroun du fait que son omniprésence ne pouvait faciliter une meilleure qualité des services. Ceci dit, il fallait partir d'un actionnariat public pour un actionnariat privé dont le rôle de l'État ne se limite qu'à la facilitation de l'activité du secteur privé. Comme il a été dit plus haut, la libéralisation constituait un des piliers des PAS dont la philosophie était l'abolition des contrôles sur les prix par l'État ; d'où la logique de "la libre détermination des prix en fonction de l'offre et de la demande"³⁸. Il fallait donc libéraliser les prix à la suite de la libéralisation de l'économie.

En ce qui concerne le domaine agricole, la libéralisation ne fut possible qu'avec la mise en œuvre selon les exigences des institutions de *Bretton Woods*, d'une Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1990³⁹. Elle n'intervint que comme la réponse aux diverses lacunes de l'ancienne politique. En effet, dans le cadre du Libéralisme planifié, Ahmadou Ahidjo mit sur pied une politique agricole dont le but fut la réglementation du secteur agricole de l'État. Suite à la crise économique, elle s'avéra limitée. Inscrite dans la logique du premier PAS, la NPA s'érigea comme une base solide des grandes réformes entreprises dans le cadre de l'ajustement.

³⁷ AMINEPAT, 3C21, Économie : Relance, 1984-1993..., p.1.

³⁸ Abena Etoundi, "La planification économique...", pp.467-468.

³⁹ Médard Tsala Buni, "L'aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1978 à 2013 : Le cas du FIDA et de la FAO", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015, p.51.

Elle facilita alors la restructuration de plusieurs filières agricoles⁴⁰. Cette restructuration porta essentiellement sur la libéralisation des prix d'une part, et d'autre part sur la création d'un espace de gestion de chaque filière dans le but de partager les dépenses et les gains⁴¹.

La NPA se voulut plus moderne et fut chargée d'un ensemble d'orientations et d'objectifs. Les orientations de la NPA étaient : la privatisation progressive des activités de développement de l'agriculture, la responsabilisation plus accrue des agriculteurs, la diversification de la production agricole⁴². Pour les objectifs, c'était : la modernisation de l'appareil de production, la maîtrise de la sécurité alimentaire, la promotion et la diversification de la production et des exportations, le développement et la transformation des produits agricoles, la restructuration des principales filières de production⁴³. Il faut donc dire que la NPA avait pour visée de reformer le circuit de production agricole en promouvant la diversité des filières, la modernisation de l'activité agricole et surtout l'accroissement du taux de production.

Les actions de la NPA furent assez diversifiées. L'on note de ce fait, la dissolution de l'ONCPB, la libéralisation complète de la commercialisation et la mise en place d'un système d'information sur les prix à l'exportation et les prix d'achat aux producteurs, et le développement des coopératives et des groupements de production dans les zones de production dans le but de favoriser le regroupement de la production et donner la possibilité de négociation des prix aux producteurs face aux acheteurs⁴⁴. Par la suite, il y eut le remboursement des arriérés aux planteurs, qui furent accumulés à partir de l'exercice 1989-1990 d'une part et la création d'une structure de concertation entre les producteurs, les exportateurs, leurs intermédiaires et les banques, connue sous le nom de Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) d'autre part⁴⁵.

La libéralisation agricole s'accrut sur les filières clés de l'économie camerounaise. Concernant la filière cacao, sa libéralisation fut complète en 1994. Pour y parvenir, il fallut l'application d'un ensemble de mesures visant la modernisation de l'appareil de production, la promotion et la diversification de la production et des exportations⁴⁶. Pour les filières palmier

⁴⁰ Guy Armand Kenmogne, "Production et commercialisation du maïs dans la région de Bandjoun : Étude historique (1961-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002, p.118.

⁴¹ Tsala Buni, "L'aide internationale au...", p.52.

⁴² Abena Etoundi, "La planification économique...", p.469.

⁴³ Remi Bonguino, "Production et commercialisation du cacao à Bafia 1960-2006, Approche historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p.103.

⁴⁴ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.472.

⁴⁵ Tsala Buni, "L'aide internationale au...", p.52.

⁴⁶ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.103.

à huile et hévéa, il fallut d'abord mettre un accent sur la négociation d'un contrat avec les unités de production étatiques, dans le but de réduire les coûts de production et l'amélioration de la gestion. Cela induisit la libéralisation des prix et la mise en place d'une fiscalité adaptée. Pour la filière riz, il fallut le recentrage des activités de la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua) et la dissolution de la SODERIM (Société de Développement de la Riziculture de la Plaine de Mbo)⁴⁷. Pour la filière banane, sa libéralisation a été facilitée par la privatisation de l'OCB (Office Camerounais de la Banane) en février 1991, le désengagement de l'État dans la filière, et l'établissement d'une formule de partenariat entre la CDC et la multinationale américaine Del-Monte⁴⁸. Cette filière fut entièrement privatisée permettant l'installation des investissements nouveaux, ce qui favorisa l'atteinte de 200 000 t de production en 1997⁴⁹. Concernant la filière coton, les efforts consentis s'articulèrent autour du paiement des arriérés aux producteurs, de la réduction des coûts de fonctionnement de la SODECOTON et de la libéralisation du prix d'achat aux producteurs⁵⁰.

Au total, la libéralisation agricole s'axa autour des filières clés de la production agricole camerounaise. Que ce soit le cacao, le café, la banane, l'huile de palme, l'hévéa, le coton, la libéralisation n'échappa pas. La visée de cette opération était de rendre plus concurrentielle l'économie camerounaise et faire participer le secteur privé dans l'activité économique, tout ceci dans le cadre de la NPA.

2. Le secteur bancaire

Le secteur bancaire a été aussi une des visées de l'ajustement. En effet, la libéralisation de l'économie ne dut épargner aucun domaine d'activité. Ainsi, le processus de libéralisation du secteur bancaire fut déclenché à partir du premier PAS. Il institua une politique monétaire et de crédit qui servit de cadre pour la libéralisation du secteur. Le but de cette politique était de donner la possibilité aux banques de retrouver leur rôle dynamique dans le financement de l'économie. Il faut remarquer que cette action n'était possible que grâce à la stratégie de restructuration de l'ensemble du système bancaire. L'État entendait se désengager de façon

⁴⁷ Tsala Buni, "L'aide internationale au...", p.53.

⁴⁸ Alain Ulrich Babagnak, "La libéralisation des filières agricoles au Cameroun : Le cas du secteur bananier de 1987 à 2012", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p.86.

⁴⁹ Tsala Buni, "L'aide internationale au...", p.53.

⁵⁰ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.472.

progressive au bénéfice du privé, libéraliser les conditions de banque et de renforcer les moyens de contrôle ainsi que les sanctions⁵¹.

Pour ainsi mener à bien la politique monétaire et de crédit, un ensemble de mesures additionnelles étaient en expérimentation. Il s'agit entre-autre de la prise de dispositions fiscales pour faciliter la constitution des provisions, du procédé d'amélioration des procédures judiciaires, l'encouragement du maintien d'étroites relations financières et techniques entre les banques commerciales et leurs partenaires étrangers, l'accord d'une plus grande liberté et une responsabilité accrue aux banques pour la fixation des taux d'intérêt et des marges, établir un différentiel de taux d'intérêt positif⁵². Ces mesures additionnelles devraient d'ailleurs augmenter la capacité d'assainissement du secteur bancaire qui se trouvait lui aussi en mauvais état suite à la crise économique.

Il faut noter que la libéralisation du système financier camerounais avait pour objectifs principaux : l'assainissement du budget de l'État, l'harmonisation des conditions de banque et la lutte contre les effets externes de "la mondialisation financière". C'est dire que la libéralisation bancaire visait l'assainissement et la restructuration du système dans le but de le rendre plus compétitif et de le protéger. Cette action avait d'ailleurs pour finalité la crédibilisation de l'État à l'extérieur, la consolidation de l'épargne nationale, la stimulation des initiatives privées, la promotion des investissements productifs et la restauration des mécanismes de marché financier⁵³.

En raison de la crise, le taux d'endettement connut une hausse donnant ainsi lieu à la faillite de plusieurs banques. Pour pallier ce problème, l'État en acceptant l'option de la libéralisation facilita la mise sur pied d'un ensemble de structures d'accompagne. Ces dernières devaient encadrer et faciliter le processus de libéralisation viable et total. Il s'agit de la Commission Bancaire des États de l'Afrique Centrale (COBAC), la Commission Technique de Privatisation et de Liquidation (CTPL) et la bourse de valeur. Ce processus entraîna alors un désengagement progressif de l'État du système bancaire. Cela conduisit l'État à transférer ses actions au secteur privé de l'ordre de 67 % dans les banques commerciales et 33 % dans les entreprises publiques⁵⁴.

⁵¹ Touna Mama, *L'économie camerounaise pour...*, p.303.

⁵² *Ibid.*, pp.303-304.

⁵³ Sylvain Koh, "Établissements de crédit et financement de L'économie camerounaise 1962-1999", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007, p.41.

⁵⁴ *Ibid.*

Au total la libéralisation de la vie économique s'axa sur presque tous les secteurs de l'économie. La libéralisation agricole, dont toutes les filières étaient concernées, a été possible dès les premières années de l'ajustement par la mise en place de la NPA. La libéralisation bancaire quant à elle n'était que la résultante des mesures prises à partir du premier PAS dans le cadre de la politique monétaire et de crédit. Il convient à la suite de la libéralisation agricole et bancaire de voir comment le processus de désengagement de l'état s'est opéré dans le domaine des entreprises et la monnaie.

B. Le domaine des entreprises et la question de la monnaie

Comme tous les autres secteurs de la vie de l'État, le domaine des entreprises a été la préoccupation des PAS en ce sens qu'il connut le phénomène de privatisation. Aussi, la monnaie qui était le FCFA ne fut pas en reste. Elle aussi connut une attention des PAS et subit une dévaluation.

1. Les privatisations des entreprises publiques et parapubliques

On entend par privatisation l'opération de désengagement partiel ou total de l'État et des organismes publics vis-à-vis des entreprises dans leur portefeuille⁵⁵. Il s'agit d'un transfert de propriétés nationales vers le secteur privé⁵⁶. La privatisation des entreprises du portefeuille de l'État n'intervient que comme ultime recours. La logique de ce transfert apparaît comme étant la possibilité de création d'un environnement concurrentiel au sein du circuit économique de l'État. Il est donc clair que le monopole public ne peut garantir cet environnement-là mieux que le monopole privé. Ceci étant, la faiblesse des entreprises publiques requiert la privatisation dans l'optique de baisser le coût des facteurs⁵⁷. La privatisation des entreprises avait pour objectifs principaux l'assainissement des finances publiques, la stimulation des initiatives privées et la promotion des investissements, la restauration des mécanismes de marché, et la mobilisation de l'orientation de l'épargne nationale vers des investissements productifs⁵⁸.

Ceci étant, en 1986 l'État du Cameroun dans sa tentative de restauration de son économie touchée par la crise mit sur pied la Mission de Réhabilitation des Entreprises

⁵⁵ Hermann-Habib Kibangou, *Enjeux sociaux des privatisations au Cameroun : Le cas de la Cameroon Development Corporation (CDC)*, Paris, Edilivre, 2009, p.19.

⁵⁶ Armand Bizaguet, *Le secteur public et les privatisations*, "Collection Que sais-je", Paris, PUF, 1988, p.67.

⁵⁷ Diallo, *Les Africains sauveront-ils...*, p.63.

⁵⁸ Alain Blaise Piankeu Tioking, "La régie nationale des chemins de fer du Cameroun (1947-1999) : Approche historique", *Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 2008, p.79.

Publiques et parapubliques (MREP)⁵⁹. Son objectif principal était la restructuration des entreprises qui devait passer par des réhabilitations et au cas où cela n'était pas possible, des liquidations et privatisations⁶⁰. C'est sous cet organisme créé que la question des entreprises fut débattue dans l'optique d'exempter l'État de toute activité marchande, facilitant de ce fait la concentration de ses efforts dans la régulation de l'économie et dans l'amélioration des conditions de vie de la population, et l'allègement de la trésorerie de certaines charges⁶¹. Ainsi, obéissant aux principes fondamentaux de la privatisation (l'évaluation préalable, l'appel à concurrence et la publicité⁶²), l'État sous la MREP, signa avec les entreprises des contrats de performance. Ces contrats devaient permettre l'évaluation de la situation de chacune des entreprises. Il fut alors décidé que, les entreprises qui restaient dans la charge de l'État devaient être restructurées tandis que les autres devaient être liquidées ou privatisées.

Il faut noter que suite la crise économique, les entreprises camerounaises enregistrèrent d'énormes déficits, qui inquiétèrent l'État. À titre illustratif, en 1986-1987, les 147 entreprises publiques non financières dégagèrent un déficit d'environ 151 milliards de FCFA⁶³. C'est une raison de l'accent mis sur ce secteur dans la logique des PAS. Le programme de privatisation au Cameroun fut lancé en 1990 par le décret n ° 90/1423 du 03 octobre 1990⁶⁴. Ce décret admettait une première liste de 15 entreprises à la privatisation. Elle comportait un ensemble diversifié d'entreprises parmi lesquelles la *CAMSUCO* (*Cameroon Sugar Company*), la *SOFIBEL* (Société Forestière et Industrielle de Belabo), la *SODERIM* (Société de Développement de la Riziculture de la Plaine de Mbo), l'*OCB* (Office de Commercialisation de la Banane), la *COCAM* (société des Contre-Plaqués du Cameroun), la *CHOCOCAM*

⁵⁹AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Statuts de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic.

⁶⁰ Cette institution devait entre autre favoriser la concurrence et réduire les monopoles qui peuvent entraver une meilleure allocation des ressources ; doter les entreprises publiques d'un maximum d'autonomie en vue d'améliorer leur gestion ; revoir leur gestion afin qu'elles atteignent avec le maximum d'efficacité les objectifs qui leur sont assignés ; négocier systématiquement les accords de rétrocession de prêts contractés par l'État ; établir avec chaque entreprise restant dans le portefeuille de l'État un contrat de performance. Pour plus amples informations, voir AMINEPAT, 3C25, Économie : Relance, 1983-2007, Document de stratégie et de relance de l'économie camerounaise en buté à la crise économique, Matrice de Mise en œuvre du DSRP, pp.22-23.

⁶¹ AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Statuts de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic

⁶² Dans l'opération de privatisation, il fallait d'abord une évaluation préalable qui était en fait une étude diagnostic réalisée au sein de l'entreprise à privatiser, permettant de savoir les performances de l'entreprise. Ensuite, il y avait l'appel à concurrence qui était un appel d'offres aux potentiels clients. Enfin, la publicité, l'aspect communicationnel qui était destiné à mettre en contact les différentes parties prenantes de l'opération de privatisation. Voir Piankeu Tioking, "La régie nationale...", pp.88-89.

⁶³ Théodore Ejangue et Noubissie Ngankam, *Les privatisations au Cameroun : Bilan et perspectives*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert, pp.10-11.

⁶⁴ *Ibid.*, p.13.

(Chocolaterie Confiserie du Cameroun)⁶⁵. Jusqu'en 1995, il y avait que 09 entreprises qui avaient une procédure de privatisation presque achevée. Par décret présidentiel, une autre liste de 15 entreprises fut soumise au processus de privatisation le 14 juillet 1994. Cette dernière comportait certains poids lourds de l'économie camerounaise parmi lesquels la *CDC (Cameroon Development Corporation)*, la *SODECOTON (Société de Développement du Coton du Cameroun)*, la *REGIFERCAM (Régie des Chemins de Fer Du Cameroun)*, la *CAMAIR (Cameroon Airlines)*, la *SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraie)*, *HEVECAM (société des Hévéas du Cameroun)*, la *CAMSHIP (Cameroon Shipping Lines)*. Certaines entreprises dans ce processus à défaut d'être privatisées, ont été liquidées sinon fermées, dû à leur non-viabilité et du manque de stratégie. Il s'agit entre autres de la *SOTUC (Société des Transports Urbains du Cameroun)*, le *FONADER (Fonds National de Développement Rural)*, la *SOCATOUR (Société Camerounaise de Tourisme)*, l'*OPV (Office Pharmaceutique Vétérinaire)*, *CREVCAM (Crevettes du Cameroun)*⁶⁶. Le tableau ci-après présente de façon synthétique les différentes entreprises ayant subi le processus de privatisation au Cameroun.

Tableau 6 : Les entreprises privatisées au Cameroun (1989-2008)

Entreprises	Date de cession
1. OCB (Office Camerounais de la Banane)	15 février 1992
2. SEPBC (Société d'Exploitation des Parcs de Bois du Cameroun)	11 avril 1992
3. COCAM (Contre-plaquet du Cameroun)	19 décembre 1992
4. SOCAMAC (Société Camerounaise de Manutention et d'Acconage)	3 octobre 1993
5. SCDM (Société Camerounaise De Métallurgie)	30 juin 1994
6. ONDAPB (Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Betail)	13 février 1995
7. CHOCOCAM (Chocolaterie Confiserie du Cameroun)	11 décembre 1995
8. SOFIBEL (Société Forestière et Industrielle de Belabo)	13 décembre 1995
9. HEVECAM (société des Hévéas du Cameroun)	9 décembre 1996
10. <i>CAMSHIP (Cameroon Shipping Lines)</i>	13 février 1997
11. CEPER (Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche)	14 septembre 1998

⁶⁵ Ejangue et Noubissie Ngankam, *Les privatisations au Cameroun...*, p.15.

⁶⁶ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.465.

12. CAMSUCO (<i>Cameroon Sugar Company</i>)	22 décembre 1998
13. SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraie)	12 février 1999
14. REGIFERCAM (Régie des Chemins de Fer du Cameroun)	1 ^{er} mars 1999
15. SOCAR (Société Camerounaise de Transport Urbain)	Juillet 1999
16. BICEC (Banque d'International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit)	31 décembre 1999
17. CAMTEL MOBILE (<i>Cameroon Telecommunication Service</i>)	15 février 2000
18. SONEL (Société National de l'Électricité)	18 Juillet 2001
19. La filière Thé de la CDC	18 octobre 2002
20. SNEC (Société Nationale des Eaux du Cameroun)	2 mai 2008

Source : Anonyme, "Incidence de la privatisation sur la performance des entreprises publiques au Cameroun", <http://www.institut-numerique.org/incidence-de-la-privatisation-sur-la-performance-des-entreprises-publiques-au-cameroun-520a6f034af4a?PHPSESSID=45dcd06c28e7a318d45c564724f4102a>, consulté le 07/04/2020 à 18 h 30 min

À la lecture du Tableau 6, il faut observer que le processus de privatisation des entreprises publiques et parapubliques se fit en plusieurs étapes, dont on en dénombre ici trois. La première étape couvrit la période de 1990 à 1993, avec un total de quatre entreprises privatisées. La deuxième étape alla de 1994 à 1999. En cette période une flambée des privatisations est observée dont un total de douze entreprises. Cette période peut être considérée comme étant le pic du processus des privatisations au Cameroun. La troisième étape commença à partir de l'an 2000 et quatre entreprises subirent leur processus de privatisation.

Au total, le processus de privatisation toucha tous les secteurs d'activités de l'économie camerounaise que ce soit le secteur primaire, secondaire et tertiaire. L'État du Cameroun décida alors de la mise à privatisation sur les 171 entreprises présentes, 30. Mais jusqu'en 2008, seulement 24 entreprises avaient subi une privatisation effective, soit un total de 61,54 % de réalisation⁶⁷. Il faut noter que le processus de privatisation des entreprises fut assez complexe et il dépendait et variait en fonction de chaque entreprise. Certaines entreprises connurent une privatisation complète ; à l'instar de l'OCB dont la convention de vente fut signée le 15 février 1991, la valeur globale de l'opération était alors estimée à 2 281 millions de FCFA avec une

⁶⁷ Anonyme, "Incidence de la privatisation sur la performance des entreprises publiques au Cameroun", <http://www.institut-numerique.org/incidence-de-la-privatisation-sur-la-performance-des-entreprises-publiques-au-cameroun-520a6f034af4a?PHPSESSID=45dcd06c28e7a318d45c564724f4102a>, consulté le 07/04/2020 à 18 h 30 min

plus-value de cession de 200 millions de FCFA⁶⁸. L'opération de privatisation rapporta ainsi plus de quarante milliards de FCFA comme recettes à l'État au 31 décembre 1998⁶⁹.

2. La dévaluation du Franc CFA

Le FCFA en rappel historique est né en 1939. Mais sa mise en place sinon, son existence n'est possible que le 26 décembre 1945, lorsque la France ratifia les accords de *Bretton Woods* et procéda à sa première déclaration de parité au FMI⁷⁰. Cette parité devint fixe à partir de 1948 et dans ce sillage, tous les pays appartenant à la zone franc (ensemble constitué de l'Union Monétaire Ouest Africaine [UMOA], des pays membres de la BEAC et des Comores), signèrent des accords de coopération monétaire avec la France à son indépendance⁷¹. Ainsi, pendant plusieurs années le taux de conversion du FCFA était de l'ordre d'un FCFA équivalent à deux centimes français⁷². Il fallut alors la dévaluation de ce dernier pour que son taux de change bascule.

La dévaluation encore appelée "ajustement monétaire", était défendue par les Institutions de *Bretton Woods*. Elle apparaît complexe dans ce sens qu'elle était délicate au point de vue politique, difficile dans le domaine technique et économiquement irréaliste de "serrer les ceintures" bien étroites, de rétablir les "grands équilibres" financiers et de gagner de façon rapide la bataille de la compétitivité⁷³. Dans le cadre de l'ajustement structurel, elle avait pour visée de rendre les représentations des 14 pays de la zone Franc plus compétitives, leur permettant d'augmenter les rentrées des devises nécessaires au remboursement de la dette⁷⁴. Elle devait aussi booster les exportations en permettant un accroissement double des prix nominaux des produits exportés, pouvant provoquer une augmentation momentanée des produits importés⁷⁵. Aussi, elle avait pour visée la libéralisation des marchés d'une part et la diversification de l'économie d'autre part⁷⁶. Le FCFA a été alors dévalué le 11 janvier 1994 de l'ordre de 50 % par rapport au Franc français, renversant de ce fait le taux de convertibilité qui devint un FCFA équivalent à 0,01 Franc français. Ce taux de conversion fut plus tard c'est-à-

⁶⁸ Ejangue et Noubissie Ngankam, *Les privatisations au Cameroun...*, p.16.

⁶⁹ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.465.

⁷⁰ Henri-Louis Védie, "Le FCFA : impact sur les taux d'inflation et de croissance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur la période 1999-2017", *Policy Paper*, novembre 2018, p.11.

⁷¹ Jean-Claude Tchatchouang, *Le décollage économique de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp.28-29.

⁷² Védie, "Le FCFA...", p.11.

⁷³ Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.12.

⁷⁴ Bonguino, "Production et commercialisation...", p.102.

⁷⁵ Courade, *Le village camerounais...*, pp.12-13.

⁷⁶ Aboubakar, "La problématique de...", p.16.

dire en 1999 revu à cause de l'adoption par la France de l'Euro comme monnaie et devint de l'ordre d'un Euro équivalent à 655,957 FCFA⁷⁷.

En somme, les PAS visant la restructuration des unités de production permirent au Cameroun la libéralisation de son économie. Ils facilitèrent la mise sur pied d'une NPA au plan agricole, la création de la COBAC et du CTPL au plan financier pour encadrer le secteur bancaire. Aussi, ils entraînèrent la privatisation de entreprises publiques et parapubliques et la dévaluation du FCFA. Il faut noter ici que le PAS camerounais avait une particularité dont la mise en évidence est nécessaire.

III. LA DIMENSION SOCIALE DE L'AJUSTEMENT

Le PAS camerounais intégrait la Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA). L'intégration de ce volet de l'ajustement fit du PAS camerounais l'un des particuliers en Afrique au sud du Sahara. Cette partie s'attèle de présenter le contenu de ce volet de l'ajustement d'une part et son évaluation d'autre part.

A. Le contenu la DSA

La DSA était un sous-programme de l'ajustement qui avait pour but principal de réduire les effets pervers de l'ajustement sur le social. C'est-à-dire assister les pays en crise à intégrer les préoccupations d'ordre social dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PAS⁷⁸. Les Gouvernements africains étant les acteurs majoritaires dans le processus de consolidation du patrimoine national devaient pouvoir élaborer des programmes et des projets visant la résorption de la crise grâce à la DSA. Aussi, la DSA avait pour finalité de donner la possibilité aux pauvres d'exercer des activités génératrices de revenus, c'est-à-dire permettre aux populations des couches les plus vulnérables de participer au processus de développement. Ceci étant, son exécution reposa sur l'élaboration et la mise en œuvre de cinq programmes d'action complémentaires dans les secteurs de la population et la santé, de l'éducation et la formation, de l'emploi, du rôle de la femme et du cadre institutionnel ou du développement communautaire⁷⁹. Il faut donc dire que la DSA comportait essentiellement quatre volets, outre

⁷⁷ Védie, "Le FCFA...", p.11.

⁷⁸ Anonyme,, "La dimension sociale de l'ajustement : Une évaluation générale", 1993, <http://afr.worldbank.org/aft2/findings/french/ffind08.htm>, p.1.

⁷⁹ AMINEPAT, 3C25, Économie : Relance 1985-2007..., p.46.

le cadre institutionnel de gestion, c'est-à-dire la population l'éducation, l'emploi et le rôle de la femme.

1. Population et éducation

Le premier volet de la DSA, la population et la santé portait sur le renforcement et l'élargissement des services de planification familiale d'une part, et d'autre part sur l'achèvement de l'équipement de soin et de prévention⁸⁰. Renforcer et élargir les services de planification familiale donnait lieu à une sorte de système de contrôle de naissance et de gestion raisonnable et équilibrée de la famille, de telle sorte qu'il y ait un équilibre parfait entre les ressources disponibles et la masse de consommateurs. Cette politique rentre dans la logique de Thomas-Robert Malthus lorsqu'il défendait le postulat de la limitation des naissances pour une bonne gestion des ressources⁸¹. Aussi, il fallait la mise à jour du système sanitaire par l'achat des équipements de soin et de prévention. Au total, le premier volet de la DSA consistait à la définition d'une nouvelle politique nationale en matière de population et en matière de santé⁸². Il s'agit donc du renforcement du programme national de soins de santé primaire, l'introduction de la planification familiale, la mise en œuvre de l'initiative de Bamako⁸³ avec un programme d'urgence d'acquisition et de distribution de fournitures de base et médicaments essentiels pour le système de santé primaire⁸⁴. L'État entendait par cette politique promouvoir le bien-être social, la population étant une ressource importante devait être en très bon état.

Le deuxième volet de la DSA portait sur l'éducation et la formation. La DSA y prévoyait l'amélioration de l'adéquation des systèmes de formation, d'éducation et de recherche aux besoins du développement ; la réorganisation de la direction des examens et concours ; la réforme du contenu des programmes ; la formation des formateurs et l'augmentation de leurs effectifs ; le financement rationnel des opérations de recherche⁸⁵. Ceci dit, la DSA devait permettre à l'État de refonder son système d'éducation de telle sorte qu'il y ait adéquation entre la formation et la profession, ceci dans la logique du développement participatif. L'État entendait aussi redynamiser son système de formation professionnelle en fonction du marché

⁸⁰ Biya, "Rapport de politique...", p.2.

⁸¹ Thomas-Robert Malthus, *Essai sur le principe de la population*, Québec, Microsoft édition numérique, 2001.

⁸² Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.297.

⁸³ La conférence de Bamako initiée en septembre 1987, instaura le recouvrement des coûts sur les médicaments essentiels dans les formations sanitaires publiques. Pour plus informations y relatives lire Luc Serge Fongang, "L'évolution des politiques sanitaires au Cameroun (1920-2000)", in Luc Lado (sd), *Le pluralisme médical en Afrique*, Yaoundé, PUCAC, 2010, pp. 146-147.

⁸⁴ AMINEPAT, 3C25, *Économie : Relance 1985-2007...*, p.46.

⁸⁵ Biya, "Rapport de politique...", p.2.

et mettre en œuvre un programme d'urgence d'acquisition de matériel et fournitures de base pour les établissements primaires et techniques⁸⁶.

2. L'emploi et le rôle de la femme

Le troisième volet de la DSA portait sur l'emploi. Il y était prévu la collecte des informations sur les offres de formation et d'emploi ; le renforcement de la formation formelle et l'appui à la formation sur le tas ; l'assistance aux initiatives visant à l'auto-emploi⁸⁷. L'État entendait de ce fait élaborer et mettre en œuvre un ensemble de mécanismes visant la promotion de l'auto-emploi et la réinsertion des agents des entreprises publiques ayant perdu leur emploi. Il s'agit donc de l'appui technique et financier à la création des microentreprises, la formation en entreprise, la formation professionnelle de courte durée, la mise en place d'un fonds pour l'emploi⁸⁸. Il faut constater que le secteur de l'emploi était l'un des secteurs les plus touchés par la crise pour un début et l'ajustement structurel par la suite, d'où la nécessité de le réaménager. Par rappel historique, l'État du Cameroun dans son initiative d'ajustement autonome avait manipulé les effectifs des fonctionnaires dans son portefeuille, pour une meilleure gestion. Plus tard, les politiques d'austérité du FMI avaient aussi un volet qui visait le module des effectifs de la fonction publique au travers des licenciements abusifs et des gels de salaires.

Le quatrième et dernier volet de la DSA concernait essentiellement le rôle de la femme. Pour ce faire, ce volet prévoyait la mise en place des actions visant la promotion féminine, la protection et la promotion de la famille⁸⁹. La femme et la famille étant les composantes essentielles sinon le noyau d'une société, se retrouvèrent aussi comme une préoccupation de ce volet de l'ajustement. Il fallait *de facto* les intégrer dans la politique pour faciliter leur contribution dans la logique du développement participatif. Le gouvernement camerounais pour sa part entendait élaborer une politique nationale de promotion de la femme par la dynamisation des structures urbaines de création des microentreprises et par la mise sur pied d'un programme visant l'amélioration de la productivité des femmes en milieu rural⁹⁰.

Au total, il faut remarquer que la DSA couvrait presque tous les secteurs de la vie de l'État, partant de l'éducation au rôle de la femme, en passant par la formation, la santé et

⁸⁶ AMINEPAT, 3C25, Économie : Relance 1985-2007..., p.47.

⁸⁷ Biya, "Rapport de politique...", p.2.

⁸⁸ AMINEPAT, 3C25, Économie : Relance 1985-2007..., p.47.

⁸⁹ Biya, "Rapport de politique...", p.2.

⁹⁰ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.297.

l'emploi. Il incombe à la suite de la présentation des objectifs et des secteurs de la DSA de faire une évaluation de sa mise en œuvre.

B. L'évaluation du programme DSA

Le programme DSA s'érigeait en tant que pilier de réduction des effets pervers de l'ajustement sur la population d'une part, et d'autre part un moyen de participation de la population au processus de développement. L'évaluer revient à mettre en évidence l'ensemble ses réalisations et des entraves liées à son implémentation.

1. Les réalisations du programme

Les réalisations de la DSA sont peu dans la mesure où l'on dénote une mise en œuvre faible de ce programme. Il faut noter que le mérite de la prise de conscience de l'importance de mesurer, analyser et contrôler la pauvreté par les gouvernements et les bailleurs de fonds ou donateurs lui revient. Elle a porté la préoccupation de la pauvreté à l'échelle internationale, en facilitant la coordination entre les donateurs pour la mobilisation des ressources contre cette dernière. La DSA a aussi facilité la génération d'une très grande participation des groupes vulnérables au processus de développement⁹¹.

La DSA a favorisé au Cameroun la mise sur pied sur le plan institutionnel, du Fonds National pour l'Emploi (FNE), créé par le décret n° 90/805 du 27 avril 1990⁹². Le FNE était chargé de cinq principales missions : accroître les possibilités d'emploi ; diffuser les informations aux chercheurs d'emploi ; favoriser l'insertion des jeunes dans les circuits de production ; favoriser la réinsertion des travailleurs licenciés pour des raisons économiques des entreprises des secteurs public et privé ; concevoir, financer et suivre des programmes ayant trait à la formation sur le tas et à l'apprentissage, la formation formelle, l'autocréation d'emploi⁹³. Il avait pour ce faire la charge de financer des projets d'auto-emploi à concurrence de deux millions de FCFA d'une part, et d'autre part d'apporter un appui aux chômeurs dans l'optique de la création des microentreprises dont la valeur pouvait atteindre vingt millions de

⁹¹ Anonyme, "La dimension sociale...", pp.3-4.

⁹² Claude Abe, "Les pouvoirs publics face à l'emploi au Cameroun (1960-2013)", in David Abouem à Tchoyi et Stéphane Claude M'Bafou (sd), *50 ans de réforme de l'État au Cameroun. Stratégies, bilans et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2013, p.147.

⁹³ Joseph-Pierre Timnou, "Le programme "dimension sociale de l'ajustement" au Cameroun : l'exclusion du monde rural", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.89.

FCFA⁹⁴. Il faut rappeler que le FNE est devenu au milieu des années 1990, l'organisme public principal de promotion de l'emploi au Cameroun⁹⁵. Il était donc primordial pour tout ex-employé, jeune diplômé et chercheur d'emploi de se rapprocher du FNE pour avoir des informations sur les nouvelles offres de formation et des éventuelles formations y afférant, au cas échéant.

En plus du FNE, la DSA a aussi facilité la mise sur pied du Programme de Développement Communautaire (PRODEC) et des Financements d'Investissement de Microréalisations Agricoles Communautaires (FIMAC). Ces deux institutions devaient permettre aux populations agricultrices et celles des zones rurales de contribuer à la réalisation des objectifs de la DSA. Le PRODEC pour son cas spécifique devait être le moyen d'octroi des dons aux services sociaux et la construction des infrastructures modestes et durables et la mise sur pied des activités génératrices de revenus au niveau communautaire⁹⁶. À la suite du PRODEC et du FIMAC, il y eut la mise sur pied du Programme Social d'Urgence (PSU). Créé au cours du premier semestre de l'année 1996, ce programme était chargé de l'assainissement urbain, de la lutte contre le chômage et la limitation des difficultés liées à l'insertion des populations dans le monde de l'emploi⁹⁷.

2. Les entraves liées à l'exécution du programme

Comme tout programme conçu par l'homme, la DSA connut plusieurs controverses. La réalisation des objectifs de cette dernière n'était pas chose aisée. L'État du Cameroun en cette période était plongé dans la crise et le programme DSA nécessitait une quantité importante de financement. Ceci étant, l'État du Cameroun dans l'optique de protéger les couches les plus démunies de la population avait dû contenir la hausse du prix du riz à 24 % en février 1994 celle du prix de la farine à 69 % dans le but d'atténuer les effets de l'inflation⁹⁸. Cette action devait absorber une quantité importante de financements. Ainsi donc, l'État se retrouvait dans une situation de déficit financier. L'absence de financement ne pouvait donc pas garantir la mise sur pied sinon la réalisation d'un programme pareil. C'est la raison pour laquelle ce dernier subit d'importants retards.

⁹⁴ Abe, "Les pouvoirs publics...", p.147.

⁹⁵ Audrey Prisca Ze, "Crise économique et gestion étatique de l'insertion professionnelle des jeunes au Cameroun : le cas de la région du Centre (1987-2016)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020, p.61.

⁹⁶ Timnou, "Le programme "dimension sociale...", p.90.

⁹⁷ Abe, "Les pouvoirs publics...", p.147.

⁹⁸ *Ibid.*

Il faut rappeler que le programme DSA a été officiellement lancé en mai 1988, par accord entre le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), la BAD (Banque Africaine de Développement) et la BM. Pour ce faire, tous les pays d'Afrique subsaharienne qui avaient le souci de prévention des conséquences sociales des PAS devenaient membres de ce programme. Le Cameroun s'inscrit dans cette logique. Mais, à cause de la situation trouble des années 1990⁹⁹, certains donateurs ne réalisèrent pas leurs promesses de financements. Le Cameroun fut alors victime de plusieurs interruptions de la part de ces bailleurs de fonds, à l'instar de la CEE (Communauté Économique Européenne), des États-Unis et du Canada, ce qui ne facilita pas le déroulement du programme DSA. À titre illustratif, jusqu'à la fin 1992, le programme DSA au Cameroun accusa une insuffisance de réalisation de promesses de financements d'environ 50 %¹⁰⁰. La DSA au Cameroun a de ce fait, fait face de nombreuses difficultés dans sa mise en œuvre. Par conséquent, elle ne pouvait pas réaliser toutes ses promesses.

En somme, le Cameroun face à l'échec de ses premières mesures de résorption, se trouva dos au mur. Il fallut alors penser une alternative pour ce problème, d'où l'option du FMI. Bien qu'étant retissant au début face aux mesures d'austérité du FMI, le gouvernement camerounais accepta l'appel et fut directement placé sous ajustement structurel. Il connut alors six PAS dont l'objectif global était le désengagement de l'État de l'activité économique en promouvant le secteur privé. Il s'agit donc de la libéralisation des secteurs économiques, de la privatisation des entreprises et de la dévaluation de la monnaie. Cependant, le PAS camerounais avait une spécificité en ce sens qu'il prévoyait une DSA. Cette DSA avait pour but de limiter les effets pervers de l'ajustement sur les couches les plus vulnérables de la population et permettre à toutes les couches de participer au processus de développement. Au final, une préoccupation majeure retient l'attention, celle de savoir quel est le coût social de l'ajustement en dépit de la mise sur pied d'un programme DSA ?

⁹⁹ La situation trouble ici est en fait le vent de démocratisation de l'Est qui vint basculer les tendances, réduisant ainsi le monopole économique des supers grands (États-Unis, Bloc soviétique), ceci avec l'émergence des Nouveaux Pays Industrialisés (NPI). Les bailleurs de fonds traditionnels dans la logique maintenir leur hégémonie économique, devraient réorienter leurs subventions vers des capitalisations.

¹⁰⁰ Abena Etoundi, "La planification économique...", p.457.

**CHAPITRE III : LES PROGRAMMES
D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LA
DÉGRADATION DES INDICATEURS SOCIAUX**

L'option de l'ajustement structurel fut pour le Cameroun le dernier recours dans sa politique de résolution de la crise. Elle impliquait alors la libéralisation des secteurs clés de l'économie, la privatisation des entreprises étatiques et paraétatiques, la dévaluation du F CFA. Le PAS camerounais intégrait une DSA, dont l'objectif était de réduire les effets pervers de l'ajustement sur la population. Mais dû à des difficultés dans la mise en œuvre de cette dernière, le PAS eût un contrecoup sur la population. Cet agir conduisit à la dégradation de plusieurs indicateurs d'ordre social. Ce chapitre se donne pour objectif de présenter les différents domaines sociaux affectés par la politique de résolution de la crise par le FMI.

I. LES INCIDENCES DES PAS SUR L'EMPLOI ET LE SALARIAT CAMEROUNAIS

Les PAS étant une politique de réduction de l'influence de l'État-employeur, occasionnèrent en premier ressort un ensemble de phénomènes qui fragilisèrent le domaine de l'emploi et du salariat camerounais. Cette partie se donne pour objectif de présenter d'une part l'impact des PAS sur l'emploi au Cameroun et d'autre part les conditions de vie l'employé ajusté.

A. L'emploi au Cameroun sous ajustement structurel

L'emploi au Cameroun jadis connu un coup pendant la période d'ajustement. La libéralisation de la vie de l'État entraîna des licenciements et la baisse des recrutements.

1. Les licenciements

Lorsque la crise économique éclatait, le Cameroun bénéficiait déjà d'un circuit administratif assez structuré où le monopole de l'emploi appartenait à l'État. L'un des principes fondamentaux de l'ajustement concernant le secteur de l'emploi était la réduction du train de vie de l'État, afin de faciliter la reprise de l'économie¹. L'option des licenciements fut adoptée. Encore appelé déflation, le licenciement apparaît comme étant l'action de supprimer de façon massive les emplois de la fonction publique². Cette option apparaissait aussi dans le cadre de l'ajustement comme une conséquence de la politique de privatisation des entreprises publiques et parapubliques. Ainsi, en seulement six ans, il y eut dans la SEMRY par exemple, un

¹ Jean Nzhié Engono, "Les "déflatés" de la fonction publique au Cameroun : du rêve de la réussite sociale au désenchantement. Étude de cas sur l'itinéraire des "déflatés" du Minrest", *Bulletin de l'APAD*, <http://apad.revues.org/457>, p.2.

² *Ibid.*, p.3.

licenciement d'environ 2626 personnes, constituées d'agents, d'encadreurs et de cadres. Cette situation fut semblable dans presque toutes les entreprises publiques. Elle fit naître une autre catégorie d'individus dans les centres urbains camerounais, le compressé ou le déflaté³.

Tableau 7 : L'emploi formel au Cameroun entre 1993 et 2003

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Emploi formel (en %)	11,8	6,7	7	11,3	9,4	4,3	4,1	2,9	3,9	6,3	5,9

Source : INS, *Genre et marché du travail au Cameroun*, p.19.

William Joël Dongmo, "La prolifération des petits métiers de rue dans les villes du Cameroun : Le cas de Dschang (1970-2010)", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, p.59.

À la lecture du Tableau 7, il apparaît que l'emploi formel fut impacté pendant l'ajustement structurel. Il faut donc dire qu'avec la dévaluation du Franc CFA, il y eut une baisse de l'emploi de l'ordre de 5,1%. Cette situation connut une tentative de redressement jusqu'en 1996. Mais avec la recrudescence des privatisations à partir de 1997, la situation ne fit que s'aggraver. Cette recrudescence de privatisation n'eut pour principale conséquence que les licenciements, mieux, la perte des emplois. À titre illustratif, en l'année 1993 un licenciement de 20 000 fonctionnaires sur un total d'environ 190 000 est observé⁴.

La compression ou déflation fut ainsi à l'origine d'un malaise social généralisé. Ces travailleurs qui avaient déjà acquis un certain statut, ne s'en remirent pas de la situation. Ils furent de plus en plus frustrés et quelque peu déshérités. Xavier Durang démontre d'ailleurs que près de 45% de déflatés déclarèrent n'avoir aucune activité depuis leur licenciement⁵. Il y eut à cet effet la naissance de deux catégories d'ex-employés : ceux qui ont choisi la route de la créativité et ceux qui ont choisi les revendications. Pour la première catégorie, il fallait se battre pour la survie, se battre pour sa progéniture. Dans ce sens, les petits métiers ou la débrouillardise devinrent monnaie courante en ville. Pour ce qui est des revendicateurs, il faut dire que certains ex-employés abandonnèrent toute idée d'autocréation d'emploi et se focalisèrent sur des requêtes et des manifestations populaires dans l'espoir de voir leur situation revenir à la normale. C'est dans ce sillage que s'inscrivent les manifestations des ex-employés

³ Ces dénominations désignent l'ex-employé soit des entreprises privatisées, restructurées ou liquidées, soit de l'administration publique. Xavier Durang, "Sortir du salariat et réapprendre à vivre "petit"", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011, p.131 ; et Nzhe Engono, "Les "déflatés" de...", p.3.

⁴ François Roubaud, "Le "modèle" de développement camerounais 1965-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.69.

⁵ Xavier Durang, "Sortir du salariat et réapprendre à vivre "petit"", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011, p.132.

de l'ancienne REGIFERCAM du 8 mars 2012 à Douala. En cette date, des ex-employés hommes et femmes inondèrent la voie ferroviaire du quartier PK 5 avec des pancartes de revendications de leurs droits de pension⁶. Cette même situation est vécue à Yaoundé en septembre 2015. En effet, le 22 septembre 2015, des manifestants, une centaine environ constitués essentiellement d'hommes et femmes qui depuis près de 25ans n'ont pas perçu leurs indemnités décidèrent de se faire entendre d'une autre manière que celle des pétitions. Leurs manifestations consistaient à bloquer la circulation au niveau du centre administratif en occupant la chaussée avec des pancartes et en entonnant des chants cris de désespoir⁷. Cette manifestation est illustrée par les photos ci-après.

Photo 1: Les manifestations des ex-employés des sociétés privatisées au Cameroun de septembre 2015



Source : <https://www.camerounweb.com/CamerooHomePage/NewsArchive/Manifestations-Les-ex-employ-s-des-soci-t-s-d-tat-d-fient-les-forces-de-l-ordre-331730.htm>, consulté le 18/03/2021 à 07h51min.

À la lecture des images ci-dessus, il est observé l'expression des mauvaises conditions de vie sur les visages des manifestants. Des hommes et femmes avec un âge avancé brandissant des pancartes portant des messages assez évocateurs de la situation vécue. L'on peut ainsi lire des messages comme : "Collectifs des ex-employés des sociétés d'État liquidées et restructurées à l'attente de la décision final sur le paiement intégral de leurs droits sociaux", "Nous recommandons le paiement intégral et immédiat du reliquat de tous nos droits sociaux", "25 ans dans l'attente ? c'est trop", qui sont symbole de l'absence de subvention pouvant aider à la correction des distorsions sociales nées de l'ajustement dont l'attente du réponse favorable de

⁶ Alain Njipou, "Cameroun-transportes revendications : des ex-employés de la REGIFERCAM paralysent les rails", <https://www.cameroun24.net/blog/?pg=actu&ppg=&pp=&id=8261.html>, consulté le 02/12/2020 à 7h30min.

⁷ Anonyme, "Manifestations : Les ex-employés des sociétés d'État défient les forces de l'ordre", <https://www.camerounweb.com/CamerooHomePage/NewsArchive/Manifestations-Les-ex-employ-s-des-soci-t-s-d-tat-d-fient-les-forces-de-l-ordre-331730.html>, consulté le 18/03/2021 à 07h51min.

la part de l'État est attendue. Cela est justifié du fait qu'"aux yeux des compressés, l'État et la Banque Mondiale chargés du dossier, garantissaient solvabilité et transparence. L'espoir d'une indemnisation complète laissera progressivement place à une attente de plus contrariée⁸". En d'autres termes, les ex-employés nourrissaient à travers des revendications, l'espoir de voir indemniser.

Dans le même sillage, celui des revendications, il est observé depuis quelques années jusqu'en 2017, un collectif des ex-employés des sociétés d'État liquidées ou restructurées présent dans la rue du Ministère des Finances, principal site de revendication. Parfois ces derniers passent toute la journée assis le long de la barrière du Centre pilote linguistique de Yaoundé avec des pancartes de revendication⁹. Il faut dire que ces manifestations sont la résultante du malaise social vécu dans les ménages de ces ex-employés après les privatisations qui ont conduit aux licenciements.

2. La baisse des recrutements

Le Cameroun à la veille de l'ajustement avait une politique de recrutement bien ficelée qui permettait au fil du temps d'enrôler des personnes en tant qu'employés, tant dans la fonction publique que dans les entreprises publiques et parapubliques. Aussi, l'État procédait parfois à des recrutements spéciaux massifs, comme cela a été le cas avec le début de l'exploitation pétrolière de 1978 où l'État procéda à deux vagues successives de recrutement dans la fonction publique, en 1982 et 1985-1986, appelées les "1500". Ce qui avait permis de recruter dans la fonction publique 1500 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à chaque fois¹⁰. Le recours au FMI vint ainsi renverser cette tendance.

En ce qui concerne la baisse des recrutements au sein de l'État, il faut rappeler que l'État devait pour assainir son circuit administratif et garantir une efficacité de sa production, réduire les effectifs de la fonction publique. Ainsi, une réglementation en vigueur imposait d'ailleurs que les recrutements au sein de la fonction publique ne devaient être limités qu'aux diplômés des écoles de formation de l'État¹¹. Il s'agit entre-autre des ENS, des ENSET, de l'ENAM, l'EMIA. De ce fait, toute personne formée en dehors de cette sphère devait se convertir au

⁸ Durang, "Sortir du salariat...", p.133.

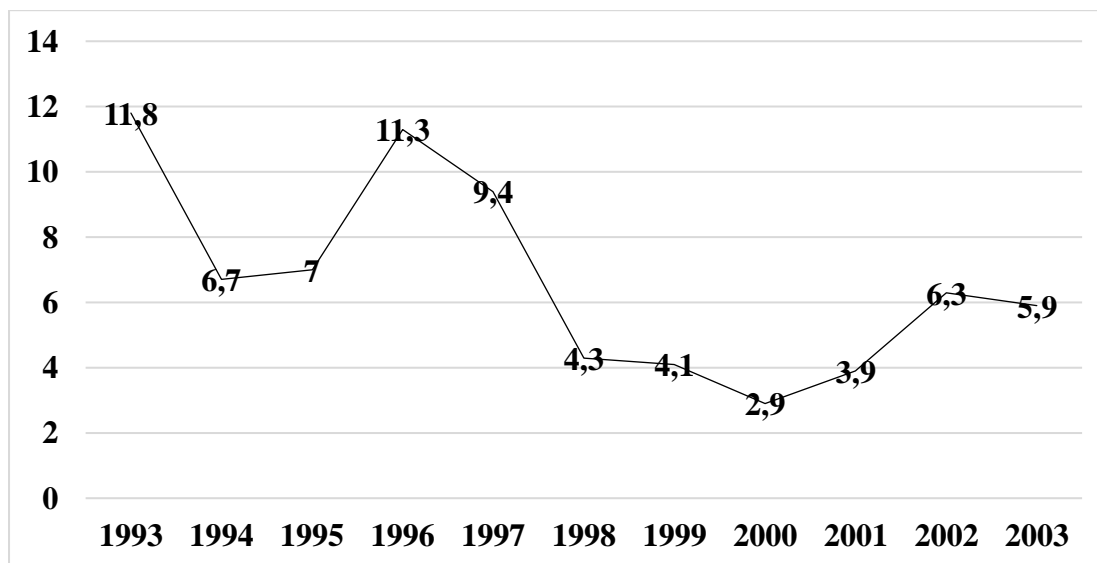
⁹ On y trouve parfois de femmes aussi, en train de débattre sur des questions d'actualité ou à jouer pari mutuel.

¹⁰ Jean-François Trani, "Les jeunes et le travail à Douala : La galère de la deuxième génération après l'indépendance", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011, p.158.

¹¹ AMINEPAT, 3C21, *Économie : Relance, 1984-1993...*, p.23.

privée ou à l'auto-emploi. Dans ce même sillage, le FNE n'enregistrait que 1 644 propositions d'embauche sur 11 777 demandeurs d'emploi le 1^{er} septembre 1995¹². Une masse de jeunes diplômés abandonnés à eux-mêmes inonde ainsi les grands foyers urbains du Cameroun. Jean-François Trani renseigne qu'en 1990, 44% d'entreprises présentes à Douala n'employaient aucun salarié et montre que ces entreprises devraient réduire le nombre de recrutements, soit un recrutement de 5380 personnes en 1996, 3774 en 1997 et 3882 en 1998¹³.

Graphique 6: Évolution de l'emploi formel au Cameroun entre 1993 et 2003 (en %)



Source : Réalisation à partir des données de INS, *Genre et marché du travail au Cameroun*, p.19.

À la lecture de ce graphique, il apparaît que l'effectif de la fonction publique était en pleine régression de 1993 à 2003. Ainsi, avec la dévaluation du FCFA, il y eût un petit effort de recrutement de l'ordre de 4,6% entre 1994 et 1996. Mais avec la recrudescence des privatisations entre 1996 et 2000, il y eût une augmentation des licenciements et un gel complet des recrutements dans la fonction publique. De 2000 à 2002, une tentative de redressement est faite avec un taux croissant de l'ordre de 3,4% et aussitôt, une baisse est observée¹⁴.

Au total, l'ajustement structurel impacta l'emploi au Cameroun. Le malaise social fut la chose la mieux partagée chez les employés du secteur des entreprises publiques et parapubliques. Il y eut une recrudescence des licenciements et une baisse des recrutements. Il incombe à la suite de l'emploi, de voir comment l'ajustement structurel a agi sur le salarié camerounais.

¹² Trani, "Les jeunes et...", p.158.

¹³ *Ibid.*, p.155.

¹⁴ William Joël Dongmo, "La prolifération des petits métiers de rue dans les villes du Cameroun : Le cas de Dschang (1970-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, p.59.

B. Le salarié camerounais en période d'ajustement structurel

Suite à l'ajustement, un environnement nouveau se créa autour du salarié camerounais qui ne perdit pas son emploi. Il connut alors le phénomène de baisse de salaire et fut contraint d'opter pour une reconversion à une nouvelle vie.

1. La réduction des indemnités et des salaires des agents publics

En application des nouvelles mesures dictées par les PAS, qui stipulaient la réduction des charges de l'État, d'autres mesures au-delà des licenciements furent prises, notamment la diminution des indemnités et la baisse des salaires.

Il faut dire que cette réduction de salaire fut considérée comme la meilleure option à *contrario* à la poursuite des opérations de licenciements. Paul Biya disait alors dans son discours à la jeunesse camerounaise le 10 février 1994 : "Au Cameroun, nous avons préféré, au prix de sévères réductions de salaire, préserver l'emploi de plusieurs millions de fonctionnaires (parmi lesquels beaucoup de jeunes) plutôt que de procéder à des licenciements¹⁵". Pour y parvenir, l'État en janvier 1990 instaura la redevance audiovisuelle, avec un taux variant selon les salaires. Chaque salarié se voyait dès lors débité un montant sur son salaire mensuel pour l'audio-vision.

À partir de juillet 1991, il procéda à l'application d'une série de mesures notamment : la réduction de moitié des différents avantages indemnitaires¹⁶, le supplément familial y compris, la suppression de l'allocation de naissance, la non prise en compte des avancements dont la date est postérieure à janvier 1989 pour le personnel civil de l'État, la soumission des prises en charge des élèves sortant des écoles de formation au visa préalable du Directeur de la solde et régularisation sans paiement des rappels subséquents, et la reprise en solde des agents publics suspendus par le passé, sans rappel et en fonction des crédits budgétaires disponibles. C'est ce qui permit d'avoir la révision des pourcentages de certains éléments de retenue sur salaire notamment la taxe proportionnelle qui passa de 2,64% à 5,28% du salaire de base et la retenue de pension qui passa de 6% à 10% du salaire de base pour les fonctionnaires et de 2,8% à 6% pour le personnel relevant du Code du travail¹⁷. Le fonctionnaire camerounais dans cet

¹⁵ Clébert Agenor Njimeni Njotang, "Le discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun : Mises en scène argumentatives et relation au pouvoir", Thèse de Doctorat en Linguistique, Université de Bordeaux Montaigne, Volume 2, 2018, p.221.

¹⁶ À titre illustratif, la prime de technicité jadis payée à 10 000 FCFA, se paie à 5 000 FCFA.

¹⁷ MINFI, *Guide pratique de traitement de la solde et des pensions dans l'administration publique camerounaise*, Yaoundé, DDPP, 2020, pp.127-128.

environnement n'avait que son salaire mensuel pour s'occuper de lui-même et de sa famille. Il y eut aussi la révision de l'âge de départ à la retraite des personnels de l'État à partir du 1^{er} juillet 1994. Ainsi, pour les agents de l'État de la 8^{ème} à la 12^{ème} catégorie l'âge passa de 60 ans à 55 ans et pour les agents de l'État de la 7^{ème} catégorie en descendant de 55ans à 50ans¹⁸, soit une réduction globale de 5ans sur l'âge de la retraite des agents de l'État, toute catégorie confondue.

Dans le même ordre d'idée de la réduction des salaires, il se produit en février 1987 un arrêt de paiement de tous les avantages dus aux agents publics ainsi que les rappels subséquents. C'est cet arrêt de paiement qui conduisit au stockage en mémoire des rappels calculés et non payés de ces agents qui subissaient un traitement des éléments de leurs salaires au cas par cas, exemple des cas sociaux¹⁹. Il était donc facile pour un fonctionnaire de travailler pendant des années avant de recevoir son rappel subséquent. C'est dans la continuité de ces méthodes, qu'il survint la réduction des salaires du personnel enregistré dans le fichier solde de l'État. Ainsi pour le seul compte de l'année 1993, l'État du Cameroun procéda à une double baisse de salaire²⁰. La première baisse eut lieu en janvier de cette année et était de l'ordre de - 8% à -20% proportionnellement au salaire du fonctionnaire. La deuxième de l'ordre de -40% à -60% fut plus sévère et intervint en décembre²¹. À titre d'exemple, un cadre supérieur de l'administration qui touchait un salaire mensuel de 400 000 francs CFA en décembre 1992 ne touchait plus que 150 000 francs CFA l'année qui suivait. L'on note une perte nominale de l'ordre de 65 %²². Dans une telle situation, le salarié camerounais devait à tout prix changer ses habitudes de vie.

2. La reconversion à une nouvelle vie : "Vivre petit"

Suite à la diminution des salaires, à la baisse des recrutements dans la fonction publique, bref à la libéralisation de l'économie camerounaise, le citoyen camerounais, employé, ex-employé ou sans-emploi se trouve dans une situation assez précaire. Il fallait tout réduire pour s'en sortir. Qu'il s'agisse du budget de l'alimentation, du vestimentaire ou de la mobilité. En gros, il fallait "vivre petit".

¹⁸ MINFI, *Guide pratique de...*, p.128.

¹⁹ *Ibid.*, p.126.

²⁰ Abdou Aziz Njoya, "Dynamiques de privatisation de l'espace public urbain à Yaoundé", mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2011, p.54.

²¹ Pierre Janin, *L'avenir des planteurs camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999, p.40.

²² Roubaud, "Le "modèle" de...", p.69.

Le "vivre petit" est un concept emprunté de Xavier Durang²³, qui désigne la condition de vie du citoyen camerounais, ex-employé des sociétés étatiques, qui devrait avec l'ajustement structurel, revoir ses habitudes de consommation à la baisse, mieux diminuer ses dépenses de telle sorte qu'elles soient proportionnelles à ses revenus qui ont été compressés, revus à la baisse. Il faut donc dire qu'en plus de la double baisse des salaires de 1993, il y eut une inflation de 30% ce qui fit baisser le pouvoir d'achat des Camerounais²⁴. Cette chute du pouvoir d'achat dépassa les 50 % en trois mois²⁵. Il y eut donc une contraction du niveau de consommation des ménages. De ce fait entre 1983 et 1993, une baisse de la consommation annuelle allant de 454 000 F CFA à 304 000 F CFA est enregistrée²⁶. Cette situation est donc semblable à certaine "descente aux enfers", où le compressé est contraint d'assumer son nouveau statut économique et social, et chercher par la même occasion une voie de contournement pour éviter que le pire s'installe²⁷.

Dès lors le malaise social est de plus en plus grandissant dans la mesure où "manger du riz" devient un luxe pour le Camerounais. Aussi, manger du poisson, de la viande de bœuf, du poulet ou toute autre viande ne relève que du luxe ou alors lors des grandes cérémonies telles que les mariages, les baptêmes et les jours de fête religieuse. Des propos recueillis auprès de Foundikou Mariatou en sont une illustration de cette situation. Elle rapporte que :

À partir des années 1993, la situation était devenue très complexe. Mon mari n'avait plus assez de revenus. Pour m'en sortir, je me suis lancée dans le commerce des arachides grillées. Mon fonds de commerce s'élevait à 1000 F CFA. Cette activité ne donnait pas toujours et ne me permettait pas de compléter les 1000 F CFA de ration journalière que j'avais. J'ai dû changer de commerce. Et quand je commençai la vente des beignets, ce fut un bon début pour me lancer plus tard dans le commerce du textile. À partir de là j'eus une situation pas très prospère, mais qui m'a permis de subvenir aux petits besoins de la famille et surtout de payer l'école de mes enfants²⁸.

Ceci montre que l'ajustement n'a pas épargné la vie des Camerounais jusqu'au niveau des ménages. Les Camerounais fonctionnaires ont adopté pour la plupart un système d'endettement, au cours du mois ils prennent des produits chez un boutiquier et payent lorsque le salaire mensuel est récupéré. Le mal allant grandissant, les compressés dont la survie dépend de l'entraide, sont dans l'attente d'une concrétisation de la promesse d'un proche pour relancer une activité génératrice de revenus. Xavier Durang rapporte que : "d'une manière générale,

²³ Durang, "Sortir du salariat..."

²⁴ Janin, *L'avenir des planteurs*, p.40.

²⁵ Roubaud, "Le "modèle" de...", p.69.

²⁶ Jean-Joël Aerts et al., *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000, p.118.

²⁷ Durang, "Sortir du salariat...", p.132.

²⁸ Foundikou Mariatou, 52ans, commerçante, Yaoundé le 20/04/2020.

l'aide reste importante pour l'ensemble des compressés puisque 47% déclarent en bénéficiaire, 36% en provenance de la famille et 11% des amis²⁹.

Au total, l'emploi et le salariat connurent lors de l'ajustement des effets pervers. L'on assista à des licenciements dans l'administration camerounaise et dans les entreprises publiques et parapubliques, à la baisse de salaire, donnant lieu à un malaise social où le pouvoir d'achat est revu à la baisse. Les effets des PAS sur l'emploi et le salariat ainsi présentés, qu'en est-il du domaine de la mobilité ?

II. LES INCIDENCES DES PAS SUR LA MOBILITÉ

Les PAS eurent un effet pervers sur presque tous les autres domaines du secteur social camerounais au-delà de l'emploi et du salariat. Cette partie présente ainsi leurs incidences sur la mobilité des Camerounais. La mobilité, étant tout mouvement, tout déplacement d'individu, d'un lieu à un autre regroupe à la fois question des transports et celle des migrations. Pendant la période de l'ajustement, des effets ont été observés sur cette dernière.

A. La privatisation des entreprises de transport et la naissance d'un nouveau mode de transport public routier

Les mesures d'austérités du FMI, visant la réduction de l'interventionnisme étatique, conduisirent à la réorganisation du système de transport camerounais. Il était donc judicieux pour le citoyen camerounais de trouver des voies et moyens pour faciliter leurs multiples déplacements après la privatisation des entreprises de transport.

1. La privatisation des entreprises de transport et les premières tentatives de redressement

En contexte camerounais, il existe une pléthore de moyens de transport. Qu'il s'agisse du transport aérien, du transport maritime, du transport ferroviaire, du transport terrestre, les PAS ont d'une manière ou d'une autre créé des dysfonctionnements. Il faut rappeler que le Cameroun avait réussi à implémenter une politique de gestion globale de son circuit de transport³⁰. Cette politique de gestion facilita la mise sur pied des entreprises publiques qui, en plus d'enrôler un ensemble de Camerounais comme employés, assuraient les déplacements des biens et des hommes. C'est dans cette optique que la CAMRAIL (transport ferroviaire), la

²⁹ Durang, "Sortir du salariat...", p.134.

³⁰ Il faut rappeler ici que la mise sur pied d'une politique économique au lendemain de l'indépendance du Cameroun impliquait aussi la structuration de son réseau de transport.

CAMAIR (transport aérien), la CAMSHIP (transport maritime), la SOTUC (transport terrestre) virent le jour. Sous le PAS le Cameroun vit ces entreprises de transport privatisées pour certaines et liquidées pour d'autres, ceci créant une fragilisation du système. Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur le transport terrestre, le plus prisé et dont l'impact des PAS y entraîna un engrenage de faits sociaux³¹.

D'emblée, le secteur du transport terrestre ou encore routier obéissait à un certain nombre de principes fondamentaux. Il s'agissait d'une part de la monopolisation par l'État du transport public de masse (bus et autobus) assuré par la SOTUC, qui desservait plus de 50 lignes dans les centres urbains de Yaoundé et de Douala et regorgeait plus de 250 bus de grande capacité. Et, d'autre part, la libéralisation du transport des personnes par véhicules utilitaires de cinq places au plus, assurée par des opérateurs privés³². Les PAS vinrent renverser cette tendance. Ils y prévoyaient une restructuration, qui passait par la libéralisation des prix de transport qui étaient jadis homologués par l'État, le réaménagement des entreprises publiques de transport et la privatisation des activités de maintenance³³. La conséquence de ces objectifs fût la libéralisation du système de transport avec notamment la liquidation de la SOTUC, intervenue le 22 février 1995³⁴ et faisant perdre le monopole du transport routier urbain à l'État.

Dans cette situation trouble, le citoyen camerounais se trouvait dans une difficulté de mobilisation. Il fallait alors pouvoir trouver des moyens pour vaquer à ses occupations quotidiennes. La première solution de compensation de cette situation, fut la concentration autour du taxi urbain. C'est ainsi qu'il prit de la graine et devint en cette période en plus de l'un des moyens de transport les plus prisés, une activité économique assez rémunératrice. "La privatisation de la SOTUC a favorisé l'augmentation des gains des conducteurs de taxi. On avait déjà beaucoup de clients qui étaient obligés de payer les tarifs normaux³⁵", témoigne un conducteur de taxi. En cette période il faut constater que le métier de taxi attirait aussi certains Camerounais qui exerçaient déjà dans d'autres métiers. "Après mes récoltes des années 1990 à 1997, j'ai pu acheter deux taxis que j'ai mis en circulation. Cette activité permettait de combler

³¹ Le choix de ce type de transport est dû au fait que c'est lui qui a été le plus affecté. C'est le transport le plus utilisé par la population et sa libéralisation notamment avec la privatisation des entreprises qui assuraient son bon fonctionnement entraîna de profonds changements au sein de la société. Des changements tant sur les comportements, les moyens de transport et la gestion générale du circuit.

³² Daniel Ekwala E. Bouma, "Transport pluriel et productivité : Cas de la ville de Douala au Cameroun", <http://www.codatu.org/wp-content/uploads/Transport-pluriel-et-productivite%25C3%25A9-cas-de-la-ville-de-Douala-au-Cameroun-D.-Ekwala-E.-Bouma.pdf>, p.2.

³³ Mamadou Lamine Diallo, *Les Africains sauveront-ils l'Afrique ?*, Paris, Karthala, 1996, p.41.

³⁴ Joseph Rémy Minlo, "L'expérience des services publics de transports urbains au Cameroun : Le cas de la SOTUC (1973-1995)", mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p.114.

³⁵ Ngoue Amidou, 62ans, chauffeur de taxi, Yaoundé, le 09/03/2021.

les insuffisances de mes recettes agricoles³⁶", témoigne un agriculteur. Ces témoignages donnent un aperçu de la valeur accordée au taxi au lendemain de la privatisation de la SOTUC. Mais, il faut observer que les taxis ne pouvaient pas desservir toute la masse de population à temps réel. Ainsi, dans ce contexte d'ajustement et dû à d'autres raisons d'ordre infrastructurel et administratif, un nouveau mode de transport vit le jour dans les centres urbains camerounais : le transport relai.

2. La naissance d'un nouveau mode de transport public routier : le transport relai.

On entend par transport relai, les moyens de transport qui assurent la mobilité des personnes et des biens des centres urbains aux périphéries³⁷. Dans le cadre de cette étude, le transport relai désigne le transport collectif assuré par les cargos et les mototaxis. Parlant des cargos, ils constituent le transport collectif des personnes. Ce sont généralement des bus, des minibus et des véhicules particuliers qui font l'affaire³⁸. Il faut noter que la prolifération de ces cargos appelés en langage local *opep*³⁹, n'a été possible qu'avec la mise en place de cette organisation transitoire en 1993 qui donnait des autorisations provisoires de transport urbain à toute personne physique qui en faisait la demande⁴⁰. Il suffisait dans ce contexte d'avoir un véhicule d'au moins cinq places pour se lancer dans l'activité de transport urbain. Il fallait alors satisfaire les anciens clients de la SOTUC d'une part et d'autre part la population des périphéries des centres urbains camerounais.

Les *opep* inondèrent dès lors les foyers urbains camerounais et devinrent l'un des moyens de transport les plus prisés par les populations. Avec eux, il existe désormais une interconnexion entre les différents coins de la ville dans laquelle l'on se trouve. Dans ce sens, le vide créé par la disparition de la SOTUC est très vite comblé. Pour le cas de la ville de Yaoundé par exemple, les *opep* sont récurrents dans les axes Yaoundé-Soa, Poste centrale-Mendong, Poste centrale-Nkolbisson, Poste centrale-Mimboman pour ne citer que ces quelques cas⁴¹. Il faut donc dire que pendant les heures de pointe, l'impression d'une transformation

³⁶ Ngueukam Cheuwa Siméon, 86ans, Planteur à Bandja (Région de l'Ouest-Cameroun), Yaoundé, le 09/05/2020.

³⁷ Cette définition et cette appellation proviennent d'un constat fait dans la manière dont les motos et les mini bus sont utilisés, orientés essentiellement vers les zones où le taxi ne peut arriver. Ils jouent donc le rôle d'une sorte de relais de l'activité de transport du taxi urbain.

³⁸ Jean Patrick Mfoulou Olugu, "Mobilité urbaine et politique de transport à Yaoundé", <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01315178>, p.5.

³⁹ Ce concept désigne toute voiture de transport en commun qui n'est pas identifiée comme étant un taxi ou un bus d'une agence de transport en commun destinée au transport urbain.

⁴⁰ Ekwala Bouma, "Transport pluriel et...", p.2.

⁴¹ Ceci est une observation faite dans la ville de Yaoundé lors de la descente sur le terrain et en même temps lors des différents déplacements urbains effectués, parfois contraint d'emprunter ce moyen de transport.

totale de tous les véhicules en circulation en *opep* est faite⁴². Malgré la vétusté des mobiles utilisés dans ce transport, beaucoup de personnes s’y plaisent parfois ; bien que ce soit le tarif bas qui en est la raison principale de son emprunt. Les cargos offrent donc des tarifs parfois à moitié-prix par rapport aux taxis pour une même distance de transport. Pour l’axe Poste centrale-Mimboman par exemple, le tarif jusqu’en 2017 était de 100 F CFA soit la moitié du tarif normal du taxi qui était de 200 F CFA⁴³. Le témoignage de cette jeune étudiante vivant à Nkolbisson, une périphérie de Yaoundé devenue quartier, donne une bonne illustration :

J’aime les emprunter à cause du prix bas, car les cargos offrent une différence de prix allant jusqu’à 150 F CFA parfois par rapport aux taxis et motos. Aussi, l’environnement qui y règne et l’état de la voiture malgré sa vieillesse, car ça traduit la réalité du pays. L’état de la voiture traduit aussi le niveau de vie du conducteur et du *motoboy*. C’est en fait une forme de socialisation, car on y rencontre toute sorte de classes sociales⁴⁴.

Au travers de cette image projetée, les cargos apparaissent dans le contexte d’ajustement, comme étant un moyen de transport utile à tout le monde sans distinction de classe sociale et de niveau de vie. Les plus pauvres trouvent une facilité de mobilité et les plus nantis y trouvent un moyen de joindre soit domicile et grand marché, soit domicile et lieu de travail.

Photo 2 : Un cargo en circulation



Source : Clichés Abdougani Youmeni, Yaoundé, 01/06/2020.

La photo 2 est la représentation de ce que l’on appelle cargo ou *opep* au Cameroun. Elle fait observer comme il a été dit plus haut que ces cargos sont en majorité des minibus d’environ

⁴² Joseph Gabriel Elong et Dickens D. Priso, *Initiation à la géographie rurale et urbaine*, Yaoundé, Clé, 2011, p.190.

⁴³ Ce plan tarifaire est connu grâce à une observation faite pour avoir été constamment en mobilité sur cet axe.

⁴⁴ Nganou Danielle, 27ans, Ancienne étudiante actuellement petite commerçante, Yaoundé le 02/07/2020.

dix à douze places. Mais, qui réellement transportent souvent au-delà de vingt personnes en fonction de l'affluence des potentiels clients. Elle traduit aussi le mauvais état des véhicules. Il faut dire que ces cargos ont pour vocation principale le transport en périphérie de la ville.

Concernant les mototaxis, ceux-ci prirent de l'ampleur dans le même contexte que celui des cargos, mais, avec des spécificités. Ainsi, plusieurs autres facteurs en plus de la liquidation de la SOTUC, principale raison de l'effervescence du phénomène, vinrent s'ajouter au contexte. Il s'agit de la flambée des nouvelles marques de motos d'origine asiatique, très confortables avec un prix assez abordable, la dégradation des voiries urbaines qui rendirent inaccessibles de nombreux quartiers des villes en taxi, la multiplication des usines locales de montage des motos, la multiplication des magasins de vente des motos et des pièces détachées⁴⁵.

Appelée en langue bamiléké *Ben skin*⁴⁶, la mototaxi a pris de l'ampleur dans presque tous les foyers urbains du Cameroun. Elle apparaît comme l'un des moyens les plus usuels en matière de transport urbain, au lendemain de la privatisation de la SOTUC. Dans ce sens, les *mototaximen* inondent les carrefours des villes (voir Photo 3, page 87) et par leur manière de conduire, ils ne passent pas inaperçus aux yeux de tous. Le meilleur *mototaximan* est donc celui-là qui peut facilement se glisser entre les voitures, rouler à grande vitesse et faire des acrobaties en pleine chaussée au dédain du Code de la route⁴⁷. Il faut alors remarquer que la mototaxi est très pratique, bien que risquée. Malgré le fait qu'elle soit parfois onéreuse pour certains, elle peut transporter jusqu'à trois personnes par voyage et en même temps permet de contourner le problème d'embouteillage⁴⁸. Aussi, elle est considérée comme le moyen le plus efficace en matière de transport urbain. Et en fonction de la distance parcourue, elle fait office d'une considération moins onéreuse pour d'autres usagers. De ce fait, le temps mis et la distance parcourue sont récompensés par la paye du client. Cette activité facilita la lutte contre la

⁴⁵ Célestin Kaffo et al, "L'intégration des "motos-taxis" dans le transport public au Cameroun ou l'informel à la remorque de l'État : Une solution d'avenir au problème de mobilité et de l'emploi urbain en Afrique subsaharienne", https://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/contenu-ecole/douala/volet-2/1_SAMOU_RA_EXERCICE.pdf, p.2.

⁴⁶ Elong et Priso, *Initiation à la géographie...*, p.190.

⁴⁷ Amougou Mbarga, "Le phénomène des motos-taxis...", p.64.

⁴⁸ *Ben skin* est un mot en langue locale camerounaise qui symbolise une danse de la région de l'Ouest-Cameroun, le rapprochement entre la danse et l'activité est dû au fait que lorsqu'un individu est sur la moto, il prend la position courbée qui est le propre de cette danse. Pour complément d'informations, voir Emma-Christiane Leite, "Évaluation et communication des risques environnementaux liés au transport informel en Afrique : Le cas des taxis-motos", in Kegne Fodouop et Jean Tape Bidi (sd), *L'armature du développement en Afrique. Industries, transports et communication*, Paris, Karthala, 2010, p.190, et Kaffo et al, "L'intégration des "motos-taxis"...", p.2.

pauvreté née de l'ajustement et permet aussi d' enrôler une masse d'ex-fonctionnaires qui subirent des licenciements⁴⁹.

Photo 3 : Des mototaximen en attente de client au carrefour Mvog-Ada (Yaoundé)



Source : Clichés Abdougani Youmeni, Yaoundé, 17/06/2020.

La Photo 3 ci-dessus représente les conducteurs de mototaxi appelés *mototaximen* ou *ben skiners*⁵⁰, en plein carrefour Mvog-Ada, à Yaoundé. Ces derniers sont à l'attente des potentiels clients et peuvent en cas échéant les transporter dans tous les coins du quartier et aussi vers les quartiers environnants. Cette réalité c'est-à-dire le stationnement des *mototaximen* en plein carrefour, comme il a été dit supra, est identique dans presque tous les centres urbains du Cameroun.

Au total, les PAS ont au travers du principe de la libéralisation de l'activité des transports publics, favorisé la naissance d'un nouveau mode de transport public urbain. Ce dernier, regroupant mototaxi et cargo a pris de l'ampleur et parfois absorbe le moyen de transport idéal de la ville, le taxi. À la suite de la naissance de ce nouveau mode de transport public dû aux PAS, il est important de voir comment les migrations ont été affectées.

⁴⁹ Christian Kalieu, "Surgissement, prolifération et intégration des motos-taxis dans les villes camerounaises : Les exemples de Douala et Bafoussam", Thèse de Doctorat en Urbanisme-Aménagement du territoire, Université de Bretagne Occidentale, 2016, p.72.

⁵⁰ Cette appellation est en langue *Pidgin* et signifie conducteur de mototaxi (*ben skin*).

B. La question des migrations

La question migratoire, bien que n'étant pas un phénomène nouveau au Cameroun, connut elle aussi les effets de l'ajustement. Les déplacements des individus s'observent de plus en plus tant sur territoire national, on parle là d'exode rural d'une part et d'exode urbain d'autre part, qu'à l'extérieur du pays, l'émigration.

1. De l'exode rural à l'exode urbain : le retour au village

Pendant des décennies suivant le processus d'urbanisation, l'exode rural qui est le déplacement des individus des zones rurales vers les zones urbaines, était très perceptible et enrôlait plusieurs catégories de personnes et celle jeune en plus. De plus on voyait des personnes se déplacer pour la recherche des moyens de subsistances meilleurs que ceux que leurs zones de résidence leur offraient. Avec la création des industries sur le territoire à l'instar de la SONARA, la CAMSUCO, CHOCOCAM, une forte concentration des populations déplacées s'observa dans les foyers urbains, sièges de ces industries. Ainsi de 1977, quelques mois avant la découverte de la manne pétrolière jusqu'en 1987, les destinations urbaines accrurent soit d'un taux de 38,7% à 49,4%⁵¹. L'ajustement structurel au début de son application ne stoppa pas ce processus d'exode rural, mais plutôt une croissance du taux de déplacement. Ainsi, en 1992, le taux de déplacement pour destination urbaine fut de 51,5%⁵². Mais avec la croissance de la dégradation des indicateurs sociaux, la tendance vint à changer. Des déplacements des villes pour les villages sont observés, on parle de : exode urbain.

Encore appelé migration de retour ou retour au village, l'exode urbain est par définition le déplacement de populations, principalement des classes moyennes et supérieures, à la recherche d'une amélioration des conditions de vie, qui quittent les villes pour s'installer dans les zones périurbaines ou la campagne situés à proximité des zones urbaines⁵³. En contexte camerounais, ce phénomène pris de l'ampleur à partir des 1990 avec notamment l'application des politiques d'austérité du Consensus de Washington. En effet, avec les opérations de privation, les licenciements, la baisse des salaires et la suppression des indemnités de la fonction publique, la dévaluation du FCFA, les employés et surtout les déflatés se trouvèrent dans une situation trouble où le retour au village s'avéra comme une solution à leurs problèmes. Il faut

⁵¹ Jacques Pokam Wadja Kemajou et William Sunderlin, " L'Impact de la Crise Économique sur les Populations, les Migrations et le Couvert Forestier du Sud-Cameroun", *Occasional paper n°25*, Décembre 1999, p.8.

⁵² Il faut noter que ces chiffres sont issus de l'enquête de Pokam Wadja Kemajou et William Sunderlin, " L'Impact de la Crise...", certes centrée sur les régions Centre, Sud, Est mais qui traduisent la réalité vécue dans tout le pays.

⁵³ "Exode urbain", https://www.toupie.org/Dictionnaire/Exode_rural.htm#:~:text=L'exode%20urbain%20correspond%20au,%C3%A0%20proximit%C3%A9%20des%20zones%20urbaines., consulté le 23/07/2022, à 10h11min.

dire qu'assurer la ration alimentaire quotidienne, le paiement des frais de scolarité des enfants, du loyer devinrent difficiles pour les compressés et s'érigèrent comme étant des adjuvants à la décision du retour au village, comme le rapporte Xavier Durang :

Et compte tenu des arriérés de loyer [...], j'ai juste eu le temps de désintéresser le monsieur chez qui je louais et puis je suis allé au village. (...) Si vous êtes subitement compressés [...] se cantonner en ville avec huit enfants, vous allez les nourrir comment ? Retrouver un autre emploi tout de suite, il n'y a pas moyen [...] le seul moyen de survivre quand on n'a rien en ville, c'est de rentrer au village malgré tous les aléas que ça comporte⁵⁴

Le phénomène de migration de retour au Cameroun prit de l'ampleur au point où pour mieux cerner l'augmentation des migrants de retour et la relation entre ce mouvement et la crise économique, une enquête spécifique dénommée Enquête sur les Migrations de Retour (EMR)⁵⁵ fut réalisée en 1992, avec pour objectifs d'estimer le nombre des migrants de retour dans les régions de l'Ouest et du Nord (les deux régions rurales choisies)⁵⁶, d'étudier les conditions de leur départ du lieu de résidence précédent, notamment urbain, d'examiner les conditions de leur réinsertion dans le milieu d'origine, d'étudier l'image de la ville qu'ils véhiculent, d'examiner le maintien de leurs liens avec le lieu de départ, d'évaluer leur probabilité de demeurer durablement au village⁵⁷. Ainsi, l'EMR définissait comme potentiel migrant de retour toute personne soumise aux critères : être âgé de 14 ans ou plus, être né dans le village de l'enquête ou en être originaire, avoir déjà résidé à l'extérieur du village pour plus de 6 mois, être rentré entre 1982 et 1992. C'est ce qui lui permit d'identifier un total de 238 migrants de retour dans la zone Nord et 816 dans la zone Ouest⁵⁸. Au travers de cette enquête, le constat fait est qu'une masse de population urbaine décida du retour au village pour éviter la décadence totale. En dépit du fait que pour certains migrants l'insertion sinon la réinsertion sociale au village fût vraiment difficile. Il fallût pour beaucoup réapprendre la "vie du village", travaux champêtres, réduction des distractions et des comportements urbains, l'exemple de cette ancienne migrante illustre bien cette réalité : "Lorsque mon mari et moi sommes rentrés au village, c'était difficile

⁵⁴ Durang, "Sortir du salariat...", pp.138-139.

⁵⁵ L'EMR a été réalisée par le Ministère de la recherche scientifique et technique du Cameroun, en liaison avec le CEPED et l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD), avec l'appui de la mission ORSTOM de Yaoundé

⁵⁶ Il s'agissait en fait de la région du Nord comprenant 9 massifs Mafa des monts Mandara (département du Mayo Tsanaga) avec une population de 21 000 habitants et une région Ouest comprenant 5 chefferies bamiléké du département du Ndé avec une population de 17 000 habitants.

⁵⁷ Patrick Gubry, " Le retour au village est-il une solution ? Le cas du Cameroun", in Jean Coussy et Jacques Vallin, *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, 1996, pp. 430-431.

⁵⁸ *Ibid.*, pp.431-432.

de se remettre à cette vie du village qu'on avait abandonnée quand on venait à Yaoundé. Mais, il fallait absolument se réadapter et mettre en tête que nous ne sommes plus en ville⁵⁹".

2. La flambée de l'émigration

Il faut rappeler que la dégradation des conditions sociales des années 1980 et 1990 entraîna l'augmentation des flux migratoires. La migration peut ainsi être de deux ordres l'émigration qui concerne le départ, et l'immigration qui concerne l'arrivée. Dans le cadre de ce travail, l'intérêt est beaucoup plus porté sur l'émigration des Camerounais.

De plus en plus, le déplacement des individus vers l'étranger, à la recherche de meilleures conditions de vie, est observé⁶⁰. Il faut dire que plusieurs raisons ont poussé les Camerounais à émigrer. Ainsi, à chaque raison en rapport avec l'ajustement s'accroche une catégorie de migrants. Pour ce qui est des migrants étudiants, les raisons de leur déplacement sont le désengagement de l'État de ses fonctions régaliennes d'éducation et de formation, la suppression des bourses universitaires et la mise sur pied dès le début des années 1990 d'une scolarité universitaire payante⁶¹. Dans ce contexte, beaucoup de jeunes diplômés prennent la route de l'émigration dans l'optique d'avoir une meilleure offre de formation académique et professionnelle voire un meilleur marché de l'emploi. L'on assiste dès lors à l'émergence et la sédentarisation d'un phénomène, la fuite des cerveaux. Cette fuite est orientée principalement vers les pays du Nord et présente un ensemble de conséquences dont les négatives sont les plus récurrentes. Ainsi, le socle des conséquences de la fuite des cerveaux est la perte de la main-d'œuvre qualifiée, car elle entraîne plusieurs autres conséquences. Nkechi Mbanefoh fait noter que :

La nature hautement sélective des politiques migratoires indique que ceux qui émigrent sont parmi les plus intelligents et les meilleurs de nos enseignants, chercheurs, et agents médicaux en termes d'expérience, de connaissance du terrain, de compétences critiques, de capacités intellectuelles et de spécialisations. Leur perte est donc considérée comme une mise à mal de la capacité des institutions universitaires et grandes écoles à donner une formation de qualité à la nouvelle génération d'apprenants⁶².

⁵⁹ Foundikou Mariatou, 52ans, commerçante, Yaoundé le 20/04/2020.

⁶⁰ Éric Stève Tamo Mbouyou, "Transferts monétaires internationaux reçus par les ménages au Cameroun", mémoire de Master professionnel en Démographie, IFORD-Université de Yaoundé II, 2011, p.1.

⁶¹ Alice Rose Wado Kenne, "Émigration internationale féminine d'origine camerounaise. Recherche des facteurs explicatifs", mémoire de Master professionnel en Démographie, IFORD-Université de Yaoundé II, 2011, pp.5-6.

⁶² Nkechi Mbanefoh, "Fuite des cerveaux dans le secteur de la santé en Afrique : exemple du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Ibadan-Nigéria", cité par Kamdam, "Le dynamisme migratoire...", p.91.

L'exode des cerveaux entraîne la perte des potentiels formateurs qualifiés hypothéquant la formation des générations à venir⁶³. Il faut dès lors constater que l'État du Cameroun perd en termes de formation de certains cerveaux. Il les forme pour d'autres pays.

Pour ce qui est de la migration des chercheurs d'emploi, les raisons de leur déplacement sont dues à la dévaluation du Franc CFA, la baisse des salaires, la suppression des recrutements au sein d'État. Cette situation créa un environnement d'hostilité où le chômage et le manque d'emploi battent leur plein. L'émigration s'illustra alors comme une solution à ce problème dont les destinations sont les pays d'Europe et les États-Unis⁶⁴. Il faut dire que dans les années 1990, l'Europe et les États-Unis vivaient leur "âge d'or", où l'emploi était en abondance⁶⁵. Le tableau ci-après fait une représentation estimative du nombre de migrants camerounais à l'étranger.

Tableau 8 : Les migrants camerounais par pays de destination entre 1995 et 2005

Pays	Effectifs	Proportions (%)
France	38 530	22,62
Gabon	30 216	17,74
Nigéria	16 890	9,91
États-Unis	12 835	7,53
Allemagne	9 252	5,43
Tchad	5 135	3,01
Centrafrique	5 103	3,00
Congo	4 312	2,53
Burkina Faso	3 513	2,06
Royaume-Uni	3 468	2,04
Autres	41 109	24,13
Total	170 363	100,00

Sources : Rapport du Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté, Université Sussex, 2017

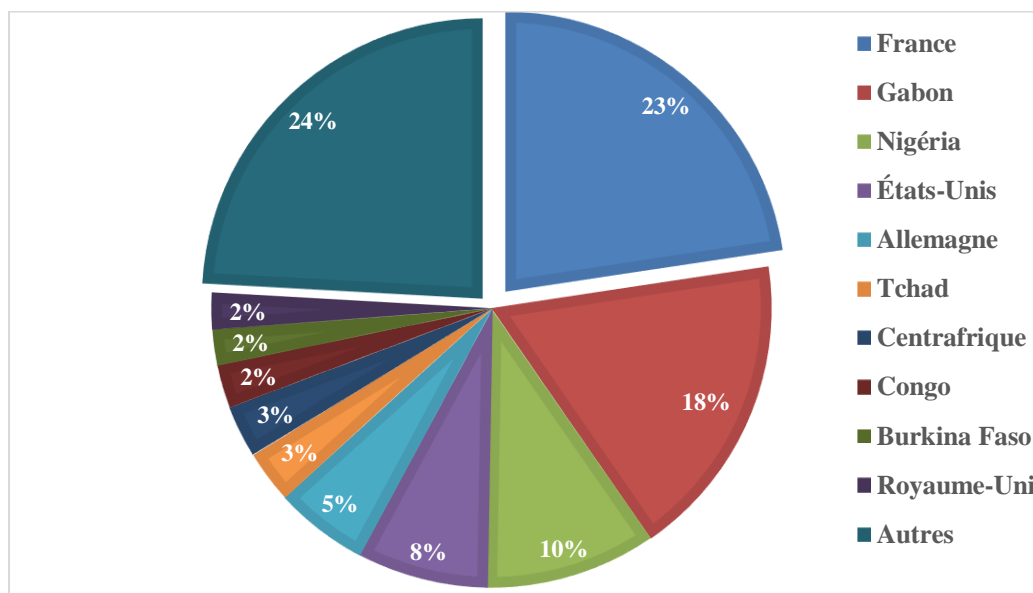
Ntui Atom, "The contribution of...", p.62.

Tamo Mbouyou, " Transferts monétaires internationaux...", p.17

⁶³ Ronsard Stéphane Kamdam, "Le dynamisme migratoire de l'*intelligentsia* camerounaise 1990-2005", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p.90.

⁶⁴ Victor Ntui Atom, "The contribution of the diaspora in the social and economic development of Manyu division in Cameroon 1961-2008", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, p.61.

⁶⁵ Ntui Atom, "The contribution of...", p.61.

Graphique 7: Proportions des migrants camerounais par des destinations

Source : Réalisation à partir des données du tableau 8

Le tableau et le graphique ci-dessus représentent le flux migratoire des Camerounais vers les autres pays. Il permet d'observer que de 1995 à 2005, les Camerounais se sont déplacés vers plusieurs continents à la fois. Qu'il s'agisse de l'Afrique même, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie, aucun continent n'a échappé à la migration camerounaise. L'on peut donc observer que les destinations les plus prisées par les Camerounais sont la France avec près de 23% de la migration totale en cette période, le Nigéria avec près de 18% et les États-Unis avec près de 10%. Ces proportions justifient de ce fait les raisons de migration pendant l'ajustement qui sont pour la plupart la recherche des meilleures offres de formation, des bourses d'études et des emplois.

Somme toute, l'ajustement structurel dans le domaine de la mobilité a favorisé la naissance du transport relai et a favorisé l'augmentation des flux migratoires. Il incombe à la suite de la présentation de l'effet des PAS sur la mobilité de montrer leur impact sur la santé et l'éducation.

III. LES INCIDENCES DES PAS SUR LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION

L'ajustement structurel a aussi eu des effets pervers sur la santé et l'éducation. Il est à l'origine de nombreux changements comportementaux et fonctionnels du domaine sanitaire et éducationnel. Cette partie se donne pour objectifs de faire ressortir les conséquences des PAS sur la santé d'une part et l'éducation d'autre part.

A. L'ajustement structurel et l'évolution de nouvelles thérapeutiques

Dans le domaine de la santé, les effets des PAS furent aussi perceptibles. Cette politique d'austérité vint transformer le système de santé camerounais et entraîna par la même occasion le changement des mentalités, des préférences sanitaires et surtout la reconversion à d'autres thérapeutiques que la médecine moderne.

1. L'état des infrastructures sanitaires au Cameroun sous ajustement

Il faut rappeler que la santé avant l'ajustement faisait aussi partie des préoccupations de la politique de gestion de l'État. L'État avait pris le soin de l'organiser et de créer des infrastructures pour sa viabilisation. Le Cameroun était ainsi doté avant l'ajustement de près de 359 infrastructures sanitaires, constituées entre autres d'hôpitaux généraux, des hôpitaux régionaux, des hôpitaux départementaux, d'hôpitaux d'arrondissement, des centres de santé développés, des centres de santé élémentaire, des centres de protection maternelle et infantile, des centres départementaux de médecine préventive rurale⁶⁶. À titre d'exemple, il y a les Hôpitaux généraux et les Hôpitaux centraux de Yaoundé et de Douala. Ces infrastructures connurent des perturbations tant sur le plan fonctionnel que sur la qualité des services rendus ceci pour plusieurs raisons. En premier ressort apparaît dans la logique de la diminution du personnel du portefeuille de l'État, la fermeture de plusieurs cycles de formations en soins dans les écoles de formation sanitaire à l'instar des techniciens supérieurs en soins infirmier, des techniciens de santé, des techniciens kinésithérapeutes, des techniciens d'assainissement et toutes les catégories de personnels accoucheurs. La deuxième raison toujours dans la logique de la diminution du personnel est l'arrêt de recrutements des personnels soignants. Il apparaît aussi l'arrêt des subventions de l'État à ce secteur notamment l'approvisionnement en médicament et la fourniture du matériel sanitaire⁶⁷.

Dans cet environnement où règne la baisse du pouvoir d'achat des populations, les établissements de santé publique sont abandonnés à eux-mêmes. Obligés de gérer une autonomie financière, ils instaurent une grille de prix qui doit permettre le maintien du fonctionnement de ces établissements qui ne dépendent que des services curatifs⁶⁸. Cette nouvelle tarification apparaît très onéreuse pour le citoyen camerounais. C'est ce qui justifie la réorientation des préférences médicales. Nguemam Cheuwa Siméon, planteur témoin :

⁶⁶ Ghislain Brice Seme, "Impact des programmes d'ajustement structurel sur le secteur santé au Cameroun : cas du Nyong et So'o, 1988-2006", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, juin 2016, p.23.

⁶⁷ Seme, "Impact des programmes...", p.61.

⁶⁸ Il faut dire ici que la situation d'ajustement n'était pas très favorable au maintien du standing de vie de la population naguère exempte de plusieurs dépenses car l'État subventionnait une partie des soins sanitaires.

"l'activité ne rapporte pas assez et les hôpitaux coûtent chers, quand on est malade, on est obligé de soigner avec les plantes et les écorces⁶⁹". Cette vision des faits est presque monnaie-courante dans les coins du territoire national camerounais. À cet effet, apparaît et se cristallise une nouvelle vague de thérapeutiques sanitaires qui vient damer le pion à la médecine moderne. Il s'agit de la médecine traditionnelle, de la pharmacie de rue couplée à l'automédication.

2. Les nouvelles thérapeutiques : la médecine "traditionnelle" et la pharmacie de rue

Les nouvelles thérapeutiques ici sont en fait la reconversion à des modes de soin qui sont différents de la médecine telle que régie par l'État. Il s'agit de la médecine traditionnelle d'une part et la pharmacie de rue d'autre part. Concernant la médecine traditionnelle, elle existe bien avant la médecine dite moderne. Mais dans les foyers urbains et plusieurs villages, cette dernière fut relayée au second plan. Avec l'ajustement, les populations se réorientent une fois de plus vers elle. Selon qu'elle est moins onéreuse et parfois plus efficace pour des maladies telles que la typhoïde, la fièvre jaune, la hernie, la jaunisse. Aussi, elle jouit d'une facilité, car ses produits essentiellement constitués de plantes et écorces, sont facilement accessibles de tous⁷⁰. L'on observe dans certaines concessions la culture même de certaines de ces plantes médicinales à l'instar des tisanes, et des arbres dont les feuilles sont utilisées pour soigner comme le goyavier, le manguiier, l'avocatier, le corossolier.

Cette médecine connut aussi une évolution dans la mesure où certains Camerounais ont décidé de fabriquer des produits essentiellement de plantes naturelles qu'ils embouteillent et empaquètent pour une consommation instantanée. Ces produits inondent ainsi les marchés. D'autres Camerounais ont créé des laboratoires de fabrication, d'emballage, de conservation et de liquidation de ces produits de la médecine tradition. Les populations des centres urbains du Cameroun ont alors connu des spécialistes de cette médecine traditionnelle à l'instar de Dr Ndewa. Ces derniers font des expositions en plein centre-ville pour la promotion et l'écoulement de leurs produits.

⁶⁹ Ngueukam Cheuwa Siméon, 86ans, Planteur à Bandja (Région de l'Ouest-Cameroun), Yaoundé, le 06/05/2020.

⁷⁰ Seme, " Impact des programmes...", p.73.

Photo 4 : Une exposition des produits à base de plantes naturelles



Source : Clichés Abdougani Youmeni, Yaoundé, 04/06/2020.

La photo 4 a été capturée en plein centre-ville de Yaoundé au lieu-dit Poste centrale, où l'un des spécialistes de la médecine traditionnelle Dr Ndewa fait une exposition de ses produits issus de plantes et écorces⁷¹. Il faut dire que ces produits sont beaucoup sollicités par les populations pour les maladies et maux courants tels que le paludisme, la typhoïde, les hépatites, les problèmes de puissances sexuels, les maux de dents.

Pour ce qui est de la pharmacie de rue, celle-ci prend plus d'ampleur au lendemain du malaise social né de l'ajustement. La cherté des soins médicaux contrastés au prix bon marché des médicaments aux origines douteuses qui inondent les marchés et les petits carrefours des villes camerounaises est favorable à l'émergence de cette nouvelle thérapeutique. Ainsi pour une plaquette de paracétamol qui coûte en moyenne 200 F CFA dans une pharmacie, l'on peut l'avoir à seulement 100 F CFA chez le revendeur et à 50 F CFA chez le grossiste⁷². Il faut aussi noter que la pharmacie de rue ne se limite pas seulement à la vente des médicaments. D'autres vendeurs sont passés maîtres dans le traitement de maladies. Appelés "Docta"⁷³, ils font parfois des consultations à tâtons, des injections et placent des perfusions. Et comme les soins

⁷¹ Il faut dire ici que ce fameux Dr Ndewa fait ces expositions depuis les années avant 2013, une décennie déjà mais l'on observe une recrudescence de ses activités à partir de 2012-2013.

⁷² Cette information sur les prix est issue d'une observation faite auprès des grossistes du marché Mokolo à Yaoundé et des revendeurs dans les quartiers.

⁷³ Appellation courante donnée à toute personne qui exerce la profession de commerçant des médicaments de rue.

administrés dans les centres hospitaliers, "ces derniers apportent souvent de très bons résultats⁷⁴", déclare une patiente habituée.

Photo 5 : Un commerçant de médicament de rue de Yaoundé officiant depuis 2005



Source : Clichés Abdougani Youmeni, Yaoundé, 15/08/2020.

Sur la photo 5, l'on peut observer que la pharmacie de rue offre une panoplie de produits sanitaires dont la conservation n'est pas toujours la préoccupation du vendeur. Ces produits sont exposés à tous types d'intempéries. Le plus important pour l'acheteur n'est nullement la qualité du produit (qu'il soit mal conservé où possède une date de péremption rapprochée), mais le prix abordable. Dans cette condition l'acheteur est en danger. Mais que faire ? La condition sociale impose. Certains s'aventurent même à prendre des médicaments sans ordonnances médicales ni consultation préalable, ils font donc preuve d'automédication. Ils font alors des réserves médicamenteuses et se les administrent eux-mêmes, car disent-ils, "nous savons déjà le médicament qui correspond à tel ou tel mal et la dose qu'il faut prendre. C'est dans des cas d'extrême maladie que le centre hospitalier est sollicité⁷⁵".

Au total, l'ajustement structurel a été favorable à l'émergence de nouvelles thérapeutiques sanitaires. Désormais, plus besoin d'aller à l'hôpital lorsqu'on sent un malaise. Soit on se fabrique une potion, soit on se rend chez "Docta", du moment qu'on y trouve soulagement, le revers n'intéresse pas.

⁷⁴ Mekoudjou Kouanang Ange Virginie, 28ans, Économe d'école primaire privée, Yaoundé le 11/05/20020.

⁷⁵ Nganou Danielle, 27ans, Ancienne étudiante actuellement petite commerçante, Yaoundé le 02/07/2020.

B. L'ajustement structurel et l'éducation camerounaise

Tout comme le domaine sanitaire, le domaine de l'éducation camerounaise connut les effets de l'ajustement structurel. De l'éducation de base à l'enseignement supérieur, les effets des PAS étaient perceptibles. On assista là à une crise de l'école camerounaise d'une part et une panne de l'université camerounaise d'autre part.

1. La crise de l'école camerounaise

Pour ce qui est de l'éducation, l'ajustement structurel engendra un déséquilibre qu'il convient de qualifier ici de crise de l'école. La crise de l'école n'est rien d'autre que l'abandon du chemin de l'école. L'école est considérée comme l'un des foyers par excellence de la socialisation, en ce sens qu'elle offre à l'individu les moyens assurés pour l'insertion sociale⁷⁶. Ceci étant, sa déstructuration contribue à la décadence de la société.

Il faut rappeler que les réformes de l'ajustement liées au système éducatif prévoyaient que l'État mette un accent particulier sur l'enseignement de base et professionnel. Cet accent mis sur l'éducation de base et l'enseignement professionnel était en fait la réduction voire la suppression des frais de scolarité dans les établissements primaires et maternels pour permettre à une masse de la population de pouvoir s'instruire facilement, et la liberté accordée à la création des instituts supérieurs de formation professionnelle. Mais la baisse du pouvoir d'achat, l'aggravation du chômage d'insertion et de la pauvreté vinrent constituer des facteurs gênants pour la poursuite de l'activité scolaire. La démotivation concernant l'école auprès des jeunes fut sans cesse croissante, car en observant que les aînés parfois diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur baignent dans les eaux froides du chômage ne donne pas envie de se retrouver dans une telle situation⁷⁷. Aussi, la réforme universitaire de 1993 en constitue aussi des facteurs d'abandon de l'école en ce sens que la bourse universitaire étant déjà très modique a été supprimée, la scolarité universitaire payante a été instaurée⁷⁸. Il régna dès lors le phénomène de déscolarisation. Dans ce sens, Fabien Eboussi Boulaga fait observer que :

L'éducation du primaire au supérieur est malade. Depuis 1987, la déscolarisation imperceptible pendant plusieurs années est imposée massivement à l'attention en 1993 et pour l'année scolaire 1994/1995. Le déficit d'inscription est passé officiellement de 300 000 à 1 000 000. Le taux de fréquentation diminue en raison de la crise⁷⁹.

⁷⁶ Njoya, "Dynamiques de privatisation...", p.56.

⁷⁷ *Ibid.*, p.57.

⁷⁸ Wado Kenne, "Émigration internationale féminine...", pp.5-6.

⁷⁹ Fabien Eboussi Boulaga, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.139, cité par Njoya, "Dynamiques de privatisation...", p.57.

De là, l'on observe que la déscolarisation devint une véritable tare dans la société camerounaise en ce sens que la diminution du pouvoir d'achat de la population, la croissance du malaise social au cours de la période d'ajustement, facilitèrent sa croissance. Ainsi, entre 1985-86 et 1989-90, les dépenses de l'État pour l'enseignement primaire et secondaire baissèrent respectivement de 25,3% et 40,1%, le budget de l'éducation nationale baissa donc de 2% en 1989-90⁸⁰ Face à ce problème, plusieurs initiatives ont été prises tant de la part des particuliers que d'État. Pour les particuliers, il y eut mise sur pied de l'Association des Parents d'Élève (APE) qui avait pour objectif d'épauler le gouvernement avec notamment un fonds dont chaque parent se devait de verser chaque année. Ce fonds était destiné d'une part à la construction des écoles et d'autre part à leur entretien⁸¹. Pour l'État, il y eut la création d'un fonds de solidarité de l'Éducation qui fut l'une des résolutions des états généraux de l'Éducation tenus en mai 1995 au Cameroun. Son objectif était de permettre à l'État de financer l'éducation de base dans le but de la rendre gratuite. À partir de 1997, la mise en place d'une caisse de collecte du fonds représentant les 5% des frais exigibles à chaque élève du primaire et du secondaire prévoyait une enveloppe d'environ 300 millions F CFA sur un total de 2 620 000 élèves environ. Mais malheureusement, cet argent ne servit à rien, car il y eut des malversations financières⁸². Ceci ne fit qu'aggraver la situation ambiante. Pourtant la population y voyait déjà une lueur d'espoir.

2. L'université en panne

Aussi, l'ajustement structurel fut à l'origine d'une situation trouble au sein de l'université camerounaise. En effet, suite à l'autonomisation de l'université, qui entraîna le retard dans le paiement des bourses universitaires et par la suite la cessation totale, les étudiants exprimèrent leur mécontente par la manière forte⁸³. Entre 1990 et 1992, une suite de grèves estudiantines est organisée, dégénérant à cet effet un affront entre grévistes et policier d'une part et grévistes et non-grévistes d'autre part⁸⁴. Dans la même logique, la suppression des avantages universitaires contribua à la naissance d'un esprit de compensation financière au sein de la masse estudiantine. C'est ainsi que les étudiants de plus en plus se consacrent sur des

⁸⁰ Fadimatou Moussa Iya, "Le Cameroun et les institutions financières de *Bretton-Woods* : Du début de la coopération à l'ère de l'ajustement structurel (1963-2000)", mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.93.

⁸¹ Njoya, "Dynamiques de privatisation...", p.57.

⁸² Alexandre T. Djemeli, "Détournement de fonds publics au Cameroun", <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5381.html>, consulté le 16/05/2020, à 11h33min.

⁸³ Francine Bitee, *La transition démocratique au Cameroun de 1990 à 2004*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp.75-76.

⁸⁴ *Ibid.*, p.76.

activités d'appoint⁸⁵. Ces activités sont parfois des enseignements (vacation ou répétition), le commerce. Parfois ces jeunes étudiants pratiquent des activités qui n'ont rien à voir avec leur formation de base⁸⁶. Ces activités absorbent le temps d'apprentissage de l'étudiant, donnant lieu à des résultats en deçà des attentes⁸⁷.

Somme toute, la mise sur pied du programme DSA ne freina pas l'effet pervers des PAS sur le social Camerounais. Le coût est énorme et couvre presque tous les domaines de ce secteur. L'emploi, le salariat, la mobilité, la santé, l'éducation ont été des proies faciles pour le ravisseur du Consensus de Washington. Rendu à ce stade du travail, il est judicieux de se poser quelques questions ultimes. Notamment, quelle est la nouvelle configuration sociale au Cameroun en matière d'accès aux richesses ? Quelles dispositions le Cameroun peut prendre pour réguler ce secteur après l'ajustement ?

⁸⁵ Ce sont des activités que le diplômé exerce lors de sa formation pour trouver des financements pour sa formation

⁸⁶ Par une observation participante faite sur le campus universitaire de l'Université de Yaoundé I entre 2013 et 2017, il apparaît que plus de la moitié des commerçants, des employés de secrétariat bureautique, des agents d'entretien des amphithéâtres est essentiellement estudiantine et n'a subi presque pas de formation formelle s'il y a une seule, elle sur le tas.

⁸⁷ Fohapa, *L'emploi et la...*, p.226

**CHAPITRE IV : DE LA NOUVELLE
CONFIGURATION SOCIALE AUX TENTATIVES
D'AMÉLIORATION SOCIALE AU CAMEROUN**

L'ajustement structurel en tant que politique du Consensus de Washington appliquée pour faciliter la sortie de crise du Cameroun, laissa une tache indélébile dans les schèmes des Camerounais. Presque tous les secteurs du social ont été impactés par ce dernier. Les PAS ont d'ailleurs contribué à la modification des habitudes et des comportements des Camerounais, laissant naître une nouvelle société camerounaise où l'accès aux riches est différent selon qu'on appartienne à telle classe sociale ou à telle autre. Il convient dans ce chapitre de mettre en évidence les disparités sociales autour de l'avoir dans l'environnement camerounais et de donner sans prétention aucune, des pistes exploitables pour l'amélioration des conditions sociales post-ajustement.

I. LA NOUVELLE CONFIGURATION SOCIALE AU CAMEROUN SOUS-AJUSTEMENT : L'ACCÈS AUX RICHESSES

L'ajustement structurel a le mérite au Cameroun d'avoir été l'un des éléments catalyseurs de la reconfiguration sociale à partir des années 1990. Une nouvelle société camerounaise naquit avec la redéfinition des bases sociales. La recherche effrénée du gain étant la préoccupation de la plupart des sociétés, l'ajustement y laissa aussi sa marque. Cette partie se donne donc pour objectif de présenter la nouvelle société camerounaise focus sur l'accès aux richesses.

A. Au niveau de l'administration publique

La société camerounaise au vu de plusieurs observations s'est avérée être subdivisée en deux classes l'une administrative et l'autre administrée. Chacune d'elle fait face à un ensemble de réalités divergentes. Pour ce qui est de la classe qui maintint sa position dans l'administration, l'accès à la richesse s'est opéré d'une façon frauduleuse. Elle fit naître un ensemble de phénomènes malveillants parmi lesquels les employés fictifs, le détournement de deniers publics et surtout la réseaucratie.

1. L'enrichissement illicite : Le phénomène d'"employés fictifs" et le détournement de deniers publics

L'enrichissement illicite est depuis des décennies qui succèdent celle de la crise, le slogan de plusieurs manipulations des biens au sein de la classe dirigeante dans plusieurs États africains. Pour le cas particulier du Cameroun, deux phénomènes rentrent dans ce cadre, les employés fictifs et le détournement des deniers publics.

Il faut dire que suite à l'ajustement structurel et ses corollaires baisse de salaires, gel des avancements, certains employés du circuit administratif de l'État, dans l'optique de maintenir le prestige et les avantages de toute nature, trouvèrent des voies et moyens. Dans ce contexte, les populations camerounaises se détournèrent des principes cardinaux de la morale. En ce sens que dans le but de contourner la fiscalité et payer des prestations publiques telles que l'eau, l'électricité et le téléphone, bon nombre de fonctionnaires mirent sur pied des techniques de compensation des salaires. L'on note alors des phénomènes comme les pots-de-vin, les surfacturations, les livraisons fictives¹. Dans ce même sillage, une autre option prise par certains responsables d'administration fut la création d'un ensemble d'employés fictifs. On entend par employé fictif ou employé fantôme toute personne qui n'est pas reconnue officiellement, mais qui signe dans le fichier solde de l'État².

Ces faux agents sont soit des ex-fonctionnaires qui continuent à recevoir de façon frauduleuse un salaire de l'État, soit des personnes qui perçoivent le salaire des défunts, soit des individus qui reçoivent plusieurs salaires à la fois, soit alors des fonctionnaires qui sont à l'étranger et qui continuent de toucher leur salaire par le canal de leurs frères et sœurs³. Un témoignage d'une informatrice qui a requis l'anonymat dit : "J'ai mon beau-frère qui est sorti de l'école normale depuis des années en tant que professeur de mathématiques. Il n'a même pas exercé sa fonction pendant cinq ans et depuis lors, il vit en Amérique, mais son salaire passe normalement"⁴. À la question de savoir comment il faisait pour percevoir son salaire, elle répond : "Ça se fait par un de ses collègues de service d'après ce que sa femme m'a dit. Donc quand le mois finit, son collègue réussit à toucher et prend une partie de l'argent en son compte et envoi le reste à ma sœur"⁵. Ce même témoignage est fait par une autre informatrice qui a aussi requis l'anonymat : "J'ai ma cousine qui est sortie de l'École Normale Supérieure, qui est actuellement en Europe avec son mari et son salaire passe ici au Cameroun"⁶.

Devenant une gangrène dans la société camerounaise, ce phénomène d'employés fictifs fut détecté pour la première fois lors de la mise sur pied du PAS autonome, à partir de 1986. En effet, le PAS autonome avait pour objectif dans le cadre de la fonction publique d'assainir le

¹ Mathieu Jérémie Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun : Aperçu historique (1960-2000)", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.478.

² Emmanuel Saha, *Régularisation salariale et reflexe d'archiviste*, Yaoundé, 2008, p.91.

³ Anonyme, "Cameroun : Louis Paul Motazé donne la possibilité aux Camerounais de dénoncer les fonctionnaires fictifs", <https://www.lebledparle.com/fr/societe/1104398-cameroun-voic-les-canaux-de-denonciation-des-fonctionnaires-fictifs.html>, consulté le 27/04/2020 à 12h45min.

⁴ Anonyme, 52ans, Commerçante, Yaoundé le 14/05/2020.

⁵ *Idem*.

⁶ Anonyme, 27ans, Étudiante, Yaoundé le 06/05/2020.

circuit au travers de la maîtrise des effectifs et de l'accroissement de l'efficacité⁷. Ceci favorisa la mise sur pied de l'opération ANTILOPE, qui montra l'existence d'une anarchie régnante dans le milieu administratif et permit la détection de milliers de fonctionnaires fictifs qui émargeaient au budget de l'État⁸. Il faut dire que ces faux fonctionnaires entravent le comptage et la maîtrise des effectifs des agents de la fonction publique.

À cause de cette augmentation pléthorique et incontrôlée du nombre des fonctionnaires de l'État, le gouvernement camerounais mit sur pied un ensemble de stratégies visant l'extirpation. Parmi celles-ci, le Système Intégré de Gestion Informatique du Personnel de l'État et de la Solde (SIGIPES)⁹. Le SIGIPES était mis sur pied en 1996 et avait la charge du contrôle des carrières des personnels de l'État¹⁰. Il avait aussi pour objectif de produire un fichier numérique pouvant permettre le comptage du personnel émargeant dans le fichier solde de l'État. Le Cameroun connut alors trois SIGIPES qui se succédèrent¹¹. Ces systèmes se sont avérés peu efficaces à cause de recrudescence et de la persistance du phénomène. Ainsi, plusieurs autres stratégies ont été lancées par le gouvernement camerounais dans la logique du SIGIPES. Dans ce sens, la procédure d'identification des agents de l'État lancée du 24 août au 1^{er} septembre 2015 révélait une liste de 10 375 agents qui devaient donner des preuves de l'effectivité de leur présence dans leurs départements ministériels respectifs¹². Cette action permit au ministre camerounais de la Fonction publique et de la réforme administrative de l'époque, Michel Ange Agouing, de publier une liste de 10 000 fonctionnaires supposés fictifs, le lundi 24 août 2015¹³.

À la suite des employés fictifs, il y a un autre phénomène qui gangrène le circuit administratif et financier du Cameroun, le détournement des deniers publics. Le phénomène prit aussi de l'ampleur comme celui des employés fictifs. Il est en fait d'une pratique illégale de "compensation" des salaires de quelques agents de l'administration camerounaise. Le

⁷ Touna Mama, *L'économie camerounaise, pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008, p.287.

⁸ Ambroise Mbatsogo Nkolo, "Endoscopie du fonctionariat camerounais de 1960 à 1994", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, pp.65-66.

⁹ *Ibid.*, p.67.

¹⁰ Alain Noah Awana, "Cameroun-Personnel et solde de l'État : "Antilope" et "Sigipes" remplacés avant fin 2013", <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-personnel-et-solde-de-letat-antilope-et-sigipes-remplaces-avant-fin-2013-181686.html>; consulté le 22/08/2021 à 08h30min.

¹¹ Nka Jean Marie, Journaliste, intervention au débat télévisé "Club d'élites" à Vision4, édition du 03/05/2020.

¹² Adeline Atangana, "Cameroun - Document : Voici la liste des 10 375 fonctionnaires supposés fictifs invités à clarifier leur situation administrative. Des contestations pleuvent", <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-document-voici-la-liste-des-10375-fonctionnaires-supposes-fictifs-invites-a-clarifier-leur-247206.html>, consulté le 28/04/2020 à 15h12min.

¹³ Kamerpower, "Liste des 10 000 fonctionnaires convoqués", <http://www.kamerpower.com/fr/liste-des-10000-fonctionnaires-convoque-fonction-publique-cameroun.html>, consulté le 27/04/2020 à 10h30min.

détournement des fonds publics est une opération illégales consistant à l'usage des biens à d'autres fins que le public. Il consiste aussi à soit une surfacturation d'un projet financé par l'État dans le but de conserver le surplus dans une caisse personnelle, soit le fait de réduire considérablement le budget alloué à un projet pour des fins égoïstes. Cette perception est partagée par un jeune cadre d'administration publique qui a requis l'anonymat, lorsqu'il déclare : "Lorsqu'il y'a un projet est mis sur pied au Cameroun par exemple, à chaque niveau de la réalisation de ce projet, chacun "coupe sa part" du budget et à la fin les ressources financières allouées à cet exercice sont insuffisantes"¹⁴. Dans ce sens, la qualité d'agent de l'État étant au service de la nation a été détournée. Beaucoup des agents de l'État décidèrent de ne plus servir l'État, mais plutôt se servir de l'État. La honte selon Robert Nyom, "n'existe plus", ça ne fait aucun mal à un agent d'État de détourner l'argent d'un projet. Il règne désormais logique de "la chèvre broute là où elle est attachée", voulant montrer qu'il a pillé son pays dans la mesure du possible¹⁵. Selon Raymond Ebalé, la déroute de ces agents est liée à une nouvelle réglementation qui donna un certain libre cours aux agents de l'État de trouver d'autres moyens de compensation des déficits salariaux. Il rappelle d'ailleurs : "Suite à la dévaluation du F CFA et au gel des salaires, une réglementation est adoptée en 1993, celle qui prévoyait que les fonctionnaires puissent "faire des affaires". Cela va fragiliser le système administratif, favorisant la montée en puissance de la corruption¹⁶".

Le phénomène de détournement des deniers publics couvre comme celui des fonctionnaires fictifs, presque tous les secteurs financiers camerounais. Ainsi, l'on note comme structures touchées les ministères, les sociétés publiques, les sociétés parapubliques, les collectivités territoriales décentralisées. Tous les corps de métiers sont concernés que ce soient les magistrats, les enseignants, les policiers, les agents du fisc, personne n'y échappe¹⁷. Ainsi, dans son processus de lutte contre ce fléau qui prend de l'ampleur dans la société camerounaise, le gouvernement donna une réponse favorable, celle de la mise sur pied d'une Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) et surtout le lancement de l'Opération épervier¹⁸. Cette opération avait pour visée la traque d'un ensemble de responsables de ces malversations

¹⁴ Anonyme, 37ans, Cadre au Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, Yaoundé, le 06/10/2017.

¹⁵ Robert Nyom, *La crise économique. Essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, Atlantic Editions, 2003, pp.127-128.

¹⁶ Ebalé Raymond, 57ans, Enseignant Maitre de conférences au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, le 13/05/2019.

¹⁷ Nyom, *La crise économique...*, p.127.

¹⁸ La CONAC par rappelle est créée par Décret n° 2006_088 du 11 mars 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Anti-Corruption.

financières, arrêtés et jugés au Tribunal Criminel Spécial (TCS). La CONAC dans sa stratégie de lutte contre la corruption et les détournements de fonds mit à son tour sur pied d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC). Ce document révélait donc que le Cameroun a perdu environ 1 845 milliards de F CFA entre 1998 et 2004 sous fonds détournés, soit une perte annuelle de 457,3 millions de F CFA¹⁹. La société camerounaise sous ajustement est alors cette atmosphère où la corruption règne en grand maître. Dans cet environnement, il faut dire que la pensée commune camerounaise définit l'homme honnête comme l'exception.

2. Le phénomène de "réseaucratie"

À la suite des phénomènes frauduleux d'enrichissement comme le phénomène des employés fictifs et les détournements des deniers publics apparaît un nouveau visage de corruption et de connexion qualifié dans ce travail de "réseaucratie"²⁰. Étymologiquement, le mot réseaucratie vient de deux mots, le radical "réseau" qui désigne un entrelacement, une interconnexion de plusieurs entités indépendantes pour former une entité unique²¹ ; et le suffixe - cratie qui est une dérivation du grec *Kratos*, qui signifie pouvoir, autorité, ou organisation²². Réseaucratie est donc une organisation sociétale dont les tenants du pouvoir appartiennent à un certain réseau social. En contexte camerounais, ce phénomène ne se limite pas seulement au niveau du pouvoir politique. Il couvre en fait presque tous les secteurs de la vie sociale et s'apparente à la corruption. Il apparaît comme étant l'étape supérieure de la corruption qui ne se limite plus qu'au simple fait de donner une contrepartie financière à une tierce pour bénéficier d'un service public²³. Mais, il faudrait en plus de cet argent avoir une personne de référence pouvant aider.

Dans ce contexte de réseau, la société camerounaise post-ajustement structurel est envahie par une sorte de société marchande où chacun cherche à tout vendre ou à tout acheter²⁴. Laissant ainsi naître un système de redevance dont chacun doit rendre la monnaie de sa pièce²⁵. Ceci dit, l'on se trouve dans un système d'engrenage où l'on est appelé à rendre service à celui qui a rendu service, à faire réussir l'enfant ou le frère de celui qui nous a fait réussir. Le système

¹⁹ AFP, "Au Cameroun, les détournements de fonds publics atteignent au moins 2,8 milliards d'euros", <http://www.jeuneafrique.com/154408/politique/au-cameroun-les-detournements-de-fonds-publics-atteignent-au-moins-2-8-milliards-d-euros.html>, consulté le 10/05/2020 à 11h47min.

²⁰ Il faut dire ici que ce concept a été adapté dans ce contexte pour expliquer une réalité vivante dans la société camerounaise, connue sous le vocable de corruption.

²¹ "Réseau", Alain Rey, *Le Grand Robert de la langue française 2005*, version électronique, 2005.

²² "Réseaucratie", <http://www.toupie.org/dictionnaire/reseaucratie.html>, consulté le 10/05/2020, à 12h27min.

²³ Pierre Titi Nwel, *De la corruption au Cameroun*, Yaoundé, Friedrich-Ebert, 1999, p.14.

²⁴ Nyom, *La crise économique...*, p.128.

²⁵ Ombé Sébastien Thierry Régis, 29ans, Étudiant et agent commercial temporaire BICEC, Yaoundé le 11/05/2020.

réseaucrate est aussi perçu comme une sorte d'étatisation du secteur public, dont l'enrichissement résulte de l'appartenance à la sphère étatique²⁶. L'on assiste alors à une sorte de privatisation de l'État. Dans ce sens, le cercle de l'entraide est de plus en plus rétréci donnant lieu à l'effervescence des logiques tribales, du népotisme voire des logiques ésotériques. Ce phénomène couvre à cet effet presque toutes les sphères de la vie étatique, que ce soit au niveau de l'ascension sociale, l'ascension politique, les marchés publics, accès à certains postes de responsabilité pour ne citer que ces quelques exemples.

La société camerounaise née de l'ajustement structurel c'est-à-dire à partir des années 1990 et début des années 2000, devint le théâtre d'opérations de la réseaucratie. De ce fait, dans le cadre de l'accès aux grandes écoles de formation par exemple, la réseaucratie substitue de plus en plus la méritocratie. Pour le Camerounais lambda, réussir à un concours se résume à avoir "quelqu'un devant", c'est-à-dire avoir un parent proche, un ami ou un frère qui a la possibilité de faciliter l'accès à cette école. Cette perception est profondément ancrée dans les schèmes des Camerounais, en ce sens que lorsqu'un concours est ouvert au public, le réflexe est de chercher le "tuyau", qui permettra de s'abreuver ; car dit-on dans le jargon populaire camerounais, "le tuyau c'est la position" ou encore "on est quelqu'un derrière quelqu'un"²⁷. À partir des années 1990 et début des années 2000, l'accès à une grande école de formation à l'instar de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), l'École Militaire Interarmées (ÉMIA), les Écoles Normales Supérieures (ENS), l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) devient un luxe pour le diplômé camerounais. Un témoignage d'une lauréate de l'une des ENS va dans ce sens pour justifier ce postulat : "Je n'ai pas réussi par mes propres moyens, c'est ma grande sœur qui m'a aidé"²⁸. Elle témoigne par-là que c'est grâce au réseau de sa grande sœur qu'elle a pu entrer à l'ENS. Dans cette perception, le Camerounais diplômé qui en plus de ne pas avoir les moyens financiers efficaces, pour s'acheter une place dans un concours, n'ayant pas aussi de "tuyau", ne trouve pas de réel engagement dans l'espoir d'une certaine réussite. Il présente le concours par "que faire ?" et se soulage donc avec les mots "c'est Dieu qui donne"²⁹, lorsqu'il réussit néanmoins. Cette situation est la résultante des mesures d'austérité des PAS qui, à partir des années 1990 plongea la

²⁶ Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011, p.24.

²⁷ Ces propos ont été recueillis auprès de plusieurs jeunes camerounais qui expriment une certaine fatalité à demeurer pauvre car n'ayant de possibilité de s'insérer professionnellement à cause de la privatisation d'un certains nombres de privilèges étatiques, surtout avec l'écartement de la méritocratie.

²⁸ Anonyme, 29 ans, Élève-professeur, Yaoundé, le 30/10/2019.

²⁹ Anonyme, 28ans, Élève administrateur, Yaoundé, le 10/10/2018.

population diplômée camerounaise dans un désarroi où l'État ne pouvait plus recruter le maximum de formés sinon le minimum.

Dans le domaine administratif, ce phénomène de réseaucratie bat son plein. À ce niveau, le clientélisme et le tribalisme sont ses formes usuelles. Ainsi, il devient facile de savoir la région d'origine et même l'ethnie du chef de service administratif par le biais de la langue parlée par les agents dans les couloirs³⁰. Dans ce même sens, l'on observe aussi que certains recrutements au sein de l'administration ne se font pas selon le véritable besoin en personnel, mais dans l'optique de satisfaire les nécessités des proches, mieux, mais de donner une possibilité d'emploi à ses connaissances et membre de sa famille. Les recrutements se font donc sur la base des critères autres que professionnels³¹. Une enquête de terrain sur la question de la méritocratie a permis de révéler que cette dernière est devenue une utopie dans l'imagerie populaire surtout celle jeune, un cliché qui s'est installé et a pris de l'ampleur à partir des années 1990 et début 2000. Ainsi sur 30 jeunes interrogés, 04 attestent que la méritocratie existe encore, 16 sont catégoriques sur l'idée de sa non-existence et 10 ont une position nuancée selon laquelle elle existe, mais à un faible taux. Ce taux oscille selon ces avis entre 2 % pour certains, 10 % pour d'autres et 30 % pour d'autres³². Au Cameroun selon Robert Nyom : "le travail honnête et bien fait, la compétence, sont devenus des exceptions"³³, et selon Georges Courade, "Compétence et savoir-faire sont loin de primer sur le marché du travail"³⁴. En d'autres termes, la question de méritocratie tend à disparaître au profit du réseau et donnant lieu à l'effervescence de la médiocrité.

Au total, l'administration publique au lendemain de l'ajustement est une société dominée par plusieurs phénomènes dont font usage les Camerounais pour accéder aux richesses. Il s'agit du phénomène de fonctionnaire fictif, des détournements de deniers publics et de la réseaucratie. Il incombe à la suite de la présentation de l'administration publique de voir comment l'accès aux richesses s'opère au niveau de la classe moyenne.

³⁰ Mbatsogo Nkolo, "Endoscopie du fonctionnariat...", p.66.

³¹ *Ibid.*

³² Enquêtes auprès des jeunes diplômés et des lauréats des concours d'entrée dans les grandes écoles de formation des 10, 11, 12, 13, 14 et 16 mai 2020.

³³ Nyom, *La crise économique...*, p.128.

³⁴ Courade, *Le désarroi camerounais...*, p.39.

B. Au niveau de la classe moyenne

La classe moyenne encore appelée la classe des dirigées s'est avérée comme étant la classe la plus affectée par les effets pervers de l'ajustement. Dans ce sens, même les malversations de la classe des dirigeants ont eu un effet sur cette dernière. Ainsi, l'accès aux richesses pour elle devint une complexité au vu des réalités auxquelles elle fait face. L'on observe à cet effet un certain clivage entre la formation et la profession d'une part et d'autre part le phénomène de "débrouillardise".

1. Le clivage entre la formation et la profession

La société camerounaise post-ajustement fait face un problème dans l'insertion professionnelle des jeunes, celui du clivage entre la formation et la profession. Ces derniers se retrouvent pour beaucoup à exercer des professions qui n'ont aucun lien avec la formation acquise qu'elle soit académique ou professionnelle. Ce clivage est très présent chez les diplômés des universités publiques, des instituts privés d'enseignement supérieur et de certaines grandes écoles de formation qui n'intègrent pas à la fonction publique. Il faut noter que ce clivage s'est enraciné à cause de la faillite de l'État-employeur, suite à l'ajustement structurel qui préconisait le désengagement de l'État. Dans ce sens, la baisse des recrutements dans l'administration publique, les malversations financières, le phénomène de réseaucratie et ses corollaires tels que la corruption, le népotisme, le favoritisme, le clientélisme, le tribalisme ont inéluctablement joué un rôle dans l'extension de ce problème.

Dans la société camerounaise sous ajustement, l'on observe que beaucoup de jeunes (la masse la plus vulnérable), n'exercent plus des professions selon leur formation initiale ou encore le métier de leur rêve, la profession n'émane plus de la vocation³⁵. Le plus important ce n'est plus ce qu'on aime faire, ou ce qu'on veut faire, mais ce qu'on peut faire en dépit d'une formation initiale. C'est dans cet ordre d'idée que la question de la qualification bat son plein. Une question qui est détachée de son sens basique, car en principe une qualification est accrochée à une formation. Ainsi, l'enquête de terrain³⁶ auprès des jeunes diplômés et des lauréats des concours d'entrée dans les grandes écoles de formation sur la question de l'emploi et de la formation a révélé que sur 30 jeunes camerounais interrogés, 07 ont une profession qui a un lien direct avec leur formation, 05 ont une formation professionnelle sans emploi, 16 ont

³⁵ Mbezele Rachelle Aimée, 25ans, Élève-professeur, Yaoundé, le 12/05/2020.

³⁶ Il s'agit d'un sondage d'opinion que nous avons réalisé auprès des jeunes diplômés Camerounais du 10 au 16 mai 2020, dans le cadre de la rédaction du présent mémoire.

une profession sans formation³⁷, et 02 qui n'ont pas de profession et pas de formation³⁸. Au vu de cette enquête, l'on se rend compte que beaucoup sont ceux qui exercent des professions sans formation initiale ou encore une sorte de formation qui est d'ailleurs devenue très prisée, la formation sur le tas. La formation sur le tas apparaît comme une formation de circonstance, celle acquise par le biais de l'exercice d'une certaine profession et des différentes situations subséquentes. Dans un environnement où l'emploi au point de vue formel est de plus en plus rare, la professionnalisation se retrouve en régression.

Plusieurs exemples sont pris ici pour justifier ce clivage. À premier ressort, il y a le cas de cette jeune licenciée en histoire qui s'est reconvertie en styliste accessoiriste. Cette dernière après l'obtention de sa licence en 2016 a eu à présenter plusieurs concours d'admission dans les grandes écoles de formation, dont l'échec était le résultat. Aillant, un parent qui exerce dans le domaine de l'industrie vestimentaire, elle trouva judicieux de s'y mettre pour ainsi "combler les besoins existentiels"³⁹. Dans le même sens, il y a ce jeune qui a eu une formation professionnelle en visite médicale en 2015, destiné à vaquer en tant que délégué médical, mais qui a développé une activité avicole à cause de ce problème d'insertion et s'est reconverti en aviculteur⁴⁰. Aussi l'exemple de ce jeune ayant un master 1 en philosophie qui a dû subir la formation sur le tas à partir de 2014, pour se reconvertir en secrétaire bureauticien, profession qui lui permet de recouvrir un certain nombre de dépenses, malgré l'insuffisance de ses revenus⁴¹. Ou encore l'exemple de ce jeune étudiant en histoire qui a dû plutôt développer son art de la peinture et du dessin pour pouvoir subvenir à ses besoins essentiels et en faire un métier sans formation professionnelle initiale, qu'il a entamée à partir de 2013⁴².

Au total, le clivage entre la formation et la profession est un problème sérieux dans le processus d'insertion socioprofessionnelles des jeunes camerounais. Dans cette situation, beaucoup de jeunes sont dans l'obligation de "créer ou mourir".

³⁷ La spécificité ici réside dans le fait que beaucoup ont aussi été formés sur le tas, n'étant pas une formation recadrée ou agréée par une structure compétente ou attestée par un diplôme, ces derniers ont été classés dans le lot des jeunes à profession sans formation.

³⁸ Enquêtes auprès des jeunes diplômés et des lauréats des concours d'entrée dans les grandes écoles de formation des 10, 11, 12, 13, 14 et 16 mai 2020.

³⁹ Nkouambia Claude Arielle, 28ans, Styliste accessoiriste, Yaoundé, le 12/05/2020.

⁴⁰ Fambové Ngnonzeyepo Aristide-Honoré, 32ans, Délégué médical et aviculteur, Yaoundé, le 11/05/2020.

⁴¹ Nougni Tadaa Armel Laurid, 31ans, Secrétaire bureauticien, Yaoundé, le 11/05/2020.

⁴² Belinga Belinga Ghislain Robert, 29ans, Étudiant et artiste portraitiste, Yaoundé le 11/05/2020.

2. Le phénomène de "débrouillardise"

La situation socio-économique née de l'ajustement est un environnement où l'on a cessé de vivre pour survivre. Dans ce contexte particulier, les plus défavorisés sont pour la grande majorité les jeunes, car le vieux apparaît comme celui qui a déjà roulé sa bosse et n'attend plus que le jour de sa mort. Il faut donc dire qu'être jeune c'est "se chercher"⁴³. Se chercher ne veut rien dire d'autre que créer, se battre pour sa survie, se débrouiller.

La "débrouillardise" est ce phénomène qui prend de l'ampleur dans un environnement post-ajustement et regroupe une pluralité d'activités précaires et labiles. Elle est considérée comme le "ce que je vois, je fais, ce que je ne vois pas, je ne fais pas"⁴⁴, ou encore le "on se bat"⁴⁵ c'est en réalité l'ensemble des activités dont la qualification n'est pas requise. Ces activités constituées entre autres de : la vente à la sauvette, vendeur ambulant, la pharmacie de rue, la quincaillerie ambulante, *bayam-sallam*⁴⁶, *call-box*, pousseur, mototaxi, buvettes, sont qualifiées aussi de petits métiers de rue⁴⁷ (Voir photo 6). Elles sont prises d'assaut par des hommes, des femmes (ex employés des structures étatiques ou non) et des jeunes parfois diplômés de l'enseignement secondaire et du supérieur.

Photo 6 : Des jeunes débrouillards à la poste centrale de Yaoundé



Source : Clichés Abdougani Youmeni, Yaoundé, 11/03/2023.

⁴³ Jean-François Trani, "Les jeunes et le travail à Douala : La galère de la deuxième génération après l'indépendance", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011, p.156.

⁴⁴ Xavier Durang, "Sortir du salariat et réapprendre à vivre "petit"", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011, p.135.

⁴⁵ Courade, *Le désarroi camerounais...*, p.28.

⁴⁶ Concept issu du langage commun dans les villes du Cameroun qui désigne les commerçants des vivres de toutes sortes qui inondent les marchés. Il vient de l'anglais *buy* (acheter) et *sell* (vendre).

⁴⁷ William Joël Dongmo, "La prolifération des petits métiers de rue dans les villes du Cameroun : Le cas de Dschang (1970-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, p.31.

Malgré les initiatives gouvernementales de résolution de l'épineux problème de chômage dans la société camerounaise, le changement n'est pas très visible. La mise sur pied sous fonds PPTE du Programme d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) dont la phase expérimentale est entamée en 2005 et du Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) en 2007⁴⁸, était dans ce sens une solution à ce problème. Mais, parallèlement à ces initiatives, la débrouillardise continua à gagner du terrain. Il faut observer que le domaine des petits métiers jouit d'une certaine organisation qui lui est propre. D'une part il y a des activités qui sont contrôlées par le *self-government*, une tierce a son capital et le gère seule sans aide de personne ou alors, elle le confie à une autre personne qui travaille et lui reverse les bénéfices. Ce type d'organisation est observable dans les activités telles que la mototaxi, le poussepousse, la sauvette, le salon de coiffure, le secrétariat-bureautique, le *call-box* pour ne citer que celles-ci. D'autre part il y a les gens qui sont munis d'une certaine maîtrise des savoir et savoir-faire d'un métier et exercent comme employés dans des structures. Ces derniers sont souvent soumis à un système de paye ou de salaire dont le montant dépend de l'employeur et qui est soit quotidien, hebdomadaire, mensuel, dépendant des ventes ou des prestations de l'employé⁴⁹. Dans ce dernier cas de figure, il faut observer que les employés ne s'y plaisent pas vraiment, car ils ont souvent l'impression d'être des esclaves, des larbins de leur patron. L'on serait donc tenté de dire que la société camerounaise post-ajustement est un environnement où les jeunes sont destinés à cette situation qui devient une réalité vivante, car ne disposant pas pour la grande majorité d'une formation professionnelle aussi minime qu'elle soit, et de capital pour créer et s'auto employer.

Ces activités qui sont généralement exemptes de fiscalité et rencontrent dans la plupart des cas des embûches qui freinent leur évolution. Il faut dire que beaucoup de chefs de famille se mêlent à cette masse de débrouillards en y trouvant un moyen de subvenir aux besoins de la famille. Dans ce sens, le capital réservé à l'activité est parfois absorbé par la scolarité des enfants, les soins de membres de la famille en cas de maladie, ou bien par les deuils dont l'organisation nécessite des finances⁵⁰. L'activité génératrice de revenus peut parfois sembler être un investissement à risque. La débrouillardise peut aussi s'apparenter à la notion de risque et d'aventure où l'on n'est pas toujours sûr de ce que l'investissement soit fructueux. Mais dans

⁴⁸ Audrey Prisca Ze, " Crise économique et gestion étatique de l'insertion professionnelle des jeunes au Cameroun : le cas de la région du Centre (1987-2016) ", mémoire de master en histoire, université de Yaoundé I, 2020, pp.73-74.

⁴⁹ Dongmo, "La prolifération des petits métiers...", p.49.

⁵⁰ Durang, "Sortir du salariat...", p.135.

la logique du "créer ou mourir", le risque est privilégié par rapport à la décadence. Aussi, certaines de ces activités exercées au bord des rues dans les centres urbains de Yaoundé et Douala sont souvent confrontées à la police et la municipalité ce qui rend l'activité encore plus complexe⁵¹.

Au total, la société camerounaise post-ajustement est cet environnement où règnent les disparités dans l'accès aux richesses. D'une part il y a une classe bourgeoise qui se taille la part du lion en faisant usage de beaucoup de facilités dans le gain et usant les méthodes mafieuses détournement de deniers publics, fonctionnaires fictifs, réseaucratie. D'autre part, il y a une classe moyenne qui a des difficultés de s'affirmer étant souvent confrontée à des situations où la formation n'a rien à voir avec l'emploi et est le siège des activités débrouillardes. Face à ceci, quelles mesures peuvent être prises par l'État pour réglementer et réguler cette sphère ?

II. HUMANISER LES MESURES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU CAMEROUN : UNE TENTATIVE D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES

Humaniser les mesures d'ajustement structurel au Cameroun c'est penser, proposer des mesures à prendre pour corriger les séquelles laissées par les PAS au Cameroun, dans l'optique d'éviter une décadence totale de la société. Il faut rappeler que l'environnement post-ajustement structurel est le règne des inégalités sociales et du malaise social. Où la précarité, le vol et toute autre malversation se veulent être les choses les mieux partagées. Pour résoudre cette complexité, des idées plurielles ont été développées. S'inscrivant dans la même logique de tentatives de solution, cette partie se donne en toute humilité le privilège de proposer quelques pistes de solution à ces problèmes.

A. L'urgence d'une refondation du circuit administratif et financier

Les circuits administratif et financier camerounais se sont avérés être fragilisés avec l'ajustement structurel. Il faut dire qu'ils sont devenus le foyer de développement de toute forme de contrebande et d'attentat à l'économie. Il y faut donc une restructuration de la fonction publique et une rationalisation des dépenses.

⁵¹ Médard Lieugomg, *Les livres du « poteau » à Douala et Yaoundé. Stratégies des acteurs et impacts socio-économiques et culturels*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.9.

1. La restructuration de la fonction publique

D'emblée, il faut constater que la fonction publique camerounaise souffre d'un laxisme de la part des agents de l'État dans la mesure où ces derniers vont au travail quand ils veulent et partent de là à leur heure voulue. Ceci est dû à une absence d'un système de contrôle d'assiduité et l'insuffisance de la répression des absences et incompétences⁵². Dans ce sens, le rendement, l'efficacité et la rigueur semblent avoir perdu leurs lettres de noblesse. Il y existe donc une certaine nonchalance administrative. Il faut dire que cette situation s'est aggravée avec l'ajustement structurel, car la dévaluation du CFA et le gel des salaires ont laissé paraître dans la fonction publique, un manque de volonté de s'appliquer dans l'exercice des fonctions des agents de l'État.

L'urgence d'un système de contrôle serait alors efficace et augmenterait la productivité de l'administration. L'État pourrait alors procéder à la mise sur pied d'un système identique à celui des entreprises privées, qui consiste à l'installation d'un dispositif de pointage (exemple photo 6), ayant pour but d'enregistrer automatiquement les heures d'arrivée et de départ des agents. Ajouté à ce dispositif, un système de débit sur le salaire formant une certaine contrainte de régularité et de ponctualité au service peut être adopté⁵³. Cette solution pourrait rendre efficiente la bonne conduite et par ricochet un rendement satisfaisant de la part des agents de l'État.

Photo 7 : Contrôleur d'accès biométrique



Source : <https://m.french.alibaba.com/p-detail/Zk-Hot-Sale-F18-Biometric-Fingerprint60799451122.html?language=french&redirect=1>, consulté le 27 juillet 2022, à 6 h 53 min.

⁵² Mbatsogo Nkolo, "Endoscopie du fonctionnariat...", p.65.

⁵³ Ceci est une observation faite auprès des entreprises privées au Cameroun telles que les centre de santé, les supermarchés, les entreprises d'impression. Elle améliore le rendement et la régularité des agents y travaillant.

L'image ci-dessus représente un contrôleur d'accès biométrique, un dispositif utilisé dans les entreprises à vocation privée qui permet de mettre en évidence les heures d'arrivée et de départ des employés de la structure. Ainsi, dès le recrutement d'une personne en qualité d'employé, ses informations y compris son empreinte sont enregistrés dans le système. Ce qu'il a à faire chaque matin dès son arrivée c'est de se signaler en pressant son empreinte sur le capteur ; et le soir, faire le même procédé. Ainsi, à la fin du mois une évaluation de régularité est faite et les retards sont débités sur le salaire mensuel. Ce système pousse l'employé à être le plus régulier et ponctuel possible. L'État pourrait donc s'en servir aussi pour au moins gérer le problème de ponctualité et de régularité de la part de ses agents.

L'administration camerounaise apparaît comme étant une structure d'assistance sociale d'une population nécessiteuse et dans cette logique elle a toujours eu à apporter sa pierre à l'édifice de la lutte contre le chômage d'une jeunesse sans autre issue que de s'orienter vers elle⁵⁴. Il faut dire que le recrutement dans la fonction publique ne se fait plus par compétence mais par assistance et favoritisme, la méritocratie prend ainsi du recul. Dans ce sens, la qualité du service de cette dernière est à revoir. Le plus important n'est plus ce qu'on sait faire ou ce qu'on peut faire, il suffit d'avoir une connexion pour pouvoir bénéficier d'un poste dans l'administration.

Aussi, il faut noter qu'en réponse à la crise des ressources humaines au Cameroun et le souci de satisfaire l'ensemble des populations du triangle national, le gouvernement instaura un système de recrutement basé sur le principe de l'équilibre régional. Il consiste pour l'État lors d'un concours de recrutement de partager le nombre de places requises par le nombre de régions que compte le pays. Dans ce sens, les meilleurs de chaque région sont promus. Il est donc clair que si pour un concours de 30 places, on répartit sur les 10 régions, chaque région a droit à trois places, réservées aux meilleurs. Ainsi, quelle que soit la moyenne des candidats, on retient juste les meilleurs de chaque région. Il est donc possible de voir le premier d'une région avoir une moyenne plus faible que celle du quatrième d'une autre région. Mais dans le système d'équilibre régional, il est recruté au détriment de l'autre. Il faut dire qu'en réalité l'équilibre régional est garant de la paix et la stabilité, mais son application fait preuve de beaucoup de polémiques, dans la persuasion de ce phénomène. Ces polémiques sont souvent à l'origine du repli identitaire ayant pour corolaire le tribalisme dans ce sens que beaucoup de Camerounais se considèrent plus appartenant à leur région d'origine qu'à l'État. Ce principe apparaît ainsi

⁵⁴ Mbatsogo Nkolo, "Endoscopie du fonctionnariat...", p.66.

comme une tare à la méritocratie⁵⁵. Les différents scandales survenus au Concours d'entrée à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) en sont un parfait exemple de la fracture sociale que peut engendrer ce principe de l'équilibre régional. En effet, en 2015 l'IRIC organisait le concours d'entrée en Master professionnel option diplomatie prévu pour 15 places. Avec la loi de l'équilibre régional qui était d'ailleurs mal ficelée, il y eut la publication en trois temps des admissibilités avec trois listes différentes. Il fallut donc, pour calmer les tensions des troubles sociaux, le recours à l'arbitrage du Chef de l'État⁵⁶.

Pour résoudre ce problème de recrutement à la fonction publique, il faudrait donc pour l'État du Cameroun une instauration d'un système de recrutement sur la base pas des liens de parenté ou des liens amicaux bref, du réseau mais, sur la base de la compétence, la qualification mieux la méritocratie. Les concours d'entrée à la fonction publique ne doivent être dans ce cas que destinés aux méritants, aux plus intelligents, plus besoin d'équilibre ou de connexion. Aussi, un système de stage pré-emploi dans le but d'évaluer les compétences du demandeur d'emploi peut être promu.

Aussi, le processus de restructuration de la fonction publique peut dans une moindre mesure lutter contre la corruption. Il est démontré que la corruption ne s'éradique pas par simple décret mais par l'application pure et simple de la loi⁵⁷. Certes, cette procédure s'avère dangereuse car la campagne de lutte contre la corruption consiste pour la plupart des membres du gouvernement camerounais à scier la branche sur laquelle ils sont assis. Ces derniers sont propriétaires des sociétés fictives qui sont chargées de gagner des marchés et de faire des livraisons dans les départements ministériels à leur charge⁵⁸. Il convient donc de démanteler ces structures en imposant un système de contrôle systémique de la légalité des entreprises, de la transparence des traitants et sous-traitants des marchés publics camerounais. Dans le même contexte, l'État devrait procéder à une rationalisation de ses dépenses.

2. La rationalisation des dépenses de l'État

La rationalisation des dépenses de l'État comme perspective d'amélioration sociale, est tirée de la politique d'ajustement autonome que le gouvernement camerounais avait mis en place pour faire face au problème de la crise économique avant le recours au FMI. L'État devait

⁵⁵ Sosthène Nga Efouba, *La crise des ressources humaines et l'échec des politiques publiques au Cameroun. Vers la construction d'une administration moderne*, Paris, L'Harmattan, 2017, p.14.

⁵⁶ *Ibid.*, p.16.

⁵⁷ Nyom, *La crise économique...*, p.129.

⁵⁸ *Ibid.*, p.132.

cesser d'être une vache de lait⁵⁹. Il fallait systématiquement réduire les dépenses des ministères pour accroître la capacité d'investissement c'est-à-dire, réduire les dépenses de matériel, revoir l'utilisation du téléphone et du fonctionnement des caisses d'avance, faire la vente des véhicules administratifs, refondre la politique de gratuité de l'eau et de l'électricité, promouvoir une politique de limitation des locations administratives⁶⁰. Cela permit de ramener le déficit fiscal du PIB à 4 % en 1988-1989 et facilita de ce fait sa croissance à 7,8 % en 1989-1990⁶¹. Le Cameroun avait donc réussi à réduire le déficit de 508 milliards F CFA en 1986-1987 à 256 milliards F CFA en 1988-1989⁶². L'application encore plus rude de cette politique pourrait faciliter la gestion des déficits. Et permettre à l'État d'avoir des ressources pour mieux orienter et organiser ses investissements.

Dans la même vision de la rationalisation des dépenses, l'État peut avec ses ressources présentes, faire une sorte de retour en arrière et cibler des domaines précis sur lesquels investir peut être rentable, l'exemple du secteur agricole qui a été la base du développement du pays avant la crise. En effet, l'économie en cette période reposait essentiellement sur l'agriculture qui représentait 85 à 90 % du total des exportations⁶³. Ce secteur employait près de 75 % de la population active et participait à 24 % du PIB et évalué à 15 % des ressources budgétaires⁶⁴. Voilà une base sur laquelle le Cameroun peut consentir ses efforts d'investissement, car son efficacité est possible avec la croissance des TIC et l'émergence des nouvelles techniques agricoles. Il serait donc judicieux de recréer des organismes semblables à ceux du passé tels que le FONADER, l'ONCPB, l'OCB, pour réguler l'activité et accroître le rendement. En gros, l'État doit réorienter ses investissements vers le secteur primaire.

Au total, la refondation du circuit administratif comme solution palliative aux problèmes nés de l'ajustement consiste à mettre sur pied des mécanismes de contrôle de régularité des agents étatiques, de réorientation des préférences d'investissements dont la visée est l'invite à plus de responsabilités nationales et une probante évolution de la société.

⁵⁹ Remi Bonguino, "Production et commercialisation du cacao à Bafia 1960-2006, Approche historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p.98.

⁶⁰ Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p.284.

⁶¹ Javier Herrera, "La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel ?", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.49.

⁶² *Ibid.*, p.50.

⁶³ AMINEPAT, 3C21, Économie : Relance, 1984-1993, Projet de Relance de L'économie camerounaise, *Cadre minimum de relance de L'économie camerounaise, Avant-projet*, 1993, p.1.

⁶⁴ Nyom, *La crise économique...*, p.23.

B. L'accélération du processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes

La question de l'emploi et celle de la formation professionnelle ont connu des bouleversements pendant la période l'ajustement structurel. Au sortir de cette dernière, la population camerounaise se retrouve dans une sphère où trouver un emploi assez rémunéré est devenu une chimère pour beaucoup et où l'éducation n'est plus une garantie d'emploi. Pour ainsi rétablir ces équilibres, il est donc important d'accélérer le processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes qui passe par la révision des curricula de formation scolaire et académique d'une part et la promotion de l'initiative privée d'autre part.

1. La réorientation des curricula de formation scolaire et académique

Parler de la réorientation des curricula de formation scolaire et académique, revient à créer des canaux nécessaires aux apprenants dans les établissements secondaires et supérieures de pouvoir s'insérer facilement dans le monde de l'emploi au sortir de leur formation d'une part, et d'autre de sensibiliser au maximum les jeunes vers les filières existantes déjà qui octroient ces facilités. Il faut dire ici, que le système éducatif et la pensée populaire orientent plus les apprenants vers les filières dont le but est d'être prédestinés à l'administration. Chief Pierre Mila Assouté rapporte que : "la dimension de notre système éducatif qui conduit à des cursus sans avenir professionnel qui plombe nos capacités de création des richesses à partir des forces de travail internes⁶⁵", autrement dit le système éducatif camerounais ne favorise pas un avenir professionnel permettant de créer des richesses sans avoir toujours autant besoin de l'aide extérieure.

Aussi, avec l'ajustement qui préconisait la réduction des charges de l'État sur l'éducation et aussi l'initiative étatique de la suppression des bourses universitaires, le monde éducatif s'est un peu fragilisé. Beaucoup de jeunes fréquentent juste parce qu'il faut fréquenter, "je poursuis les études universitaires parce que je n'ai pas encore trouvé quelque chose à faire ; même comme je ne sais pas ce que je vais faire avec ces études⁶⁶". Ainsi plongés dans un environnement où l'insertion professionnelle est devenue complexe, où le marché de l'emploi demande plus en plus des personnes qualifiées et expérimentées dans des domaines techniques spécifiques, om avoir une licence en sciences sociales, en sciences expérimentales, en lettres,

⁶⁵ Chief Pierre Mila Assouté, *Le Cameroun change*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.9.

⁶⁶ Anonyme, 22ans, étudiante, Yaoundé, le 17/08/2022.

en arts est synonyme de chômage, les Camerounais et les jeunes surtout ont du mal à subvenir à leurs besoins élémentaires. L'urgence de réorganiser le système éducatif s'impose.

D'emblée, une campagne de sensibilisation peut intervenir dans le but d'inviter les jeunes au choix massif des filières scolaires techniques telles que l'agriculture, étant l'une des activités essentielles dans le processus de développement et rentrant dans le secteur primaire. L'État pourrait donc multiplier des écoles de formation dans ce domaine comme ont été les cas de l'Institut Agricole d'Obala (ISAGO), l'École technique d'agriculture de Dibombari, l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques Agricoles de Douala (ISSTAD). Ainsi, il y aurait des techniciens prompts à exercer dans le domaine et cela permettrait de concrétiser la vision du Chef de l'État camerounais, "N'ayez pas peur de franchir le pas, soyez des entrepreneurs agricoles dont le Cameroun a besoin"⁶⁷. Aussi, le choix des filières comme le bâtiment, l'électricité, l'électronique, la mécanique, et toutes les autres filières qui rentrent dans cette logique pourront permettre d'avoir des techniciens prompts à faire usage de leurs différentes techniques apprises pour la réalisation des multiples projets d'industrialisation, cela pourrait aussi réduire le taux d'aide étrangère en ressources humaines. L'État pourrait aussi créer des universités techniques pour approfondir les enseignements et la formation des élèves qui obtiennent des baccalauréats de techniciens. Ces universités techniques permettraient au Cameroun de se doter des ingénieurs formés surplace, ainsi le phénomène de la fuite des cerveaux serait résolu.

Pour ce qui est des filières qui ne sont pas techniques, à l'instar des filières des facultés des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, sociologie...), des lettres (français, anglais, espagnol, allemand...), des sciences (physique, chimie, mathématiques...), la promotion et la vulgarisation des licences professionnelles, des masters professionnels voire des doctorats professionnels, pourrait concourir au processus d'insertion professionnelle. Ainsi, il y aurait plus uniquement des licences, des masters ou des doctorats académiques dont la vocation première est la fonction publique, mais aussi des ingénieurs des sciences, des sciences sociales et des lettres capables de s'auto-employer, ce qui permettrait de résoudre le problème du trop-plein d'effectif de demandeurs d'emploi à la fonction publique. Dans le même ordre d'idées, les universités pourraient aussi inscrire dans ces facultés un programme d'enseignements des techniques managériales, de communication et de création d'entreprise.

⁶⁷ Paul Biya, lors de son Message à la jeunesse du 10 février 2016, à l'occasion de la fête de la jeunesse, Jean Kana, "Le Chef de l'État appelle les jeunes à faire l'agriculture", <https://www.lavoixdupaysan.net/le-chef-de-letat-appelle-les-jeunes-a-faire-lagriculture/>, consulté le 24/08/2022 à 10h20min.

Programme qui ne se limiterait pas seulement au niveau master 1 comme c'est le cas des TCE (Techniques de Création d'Entreprise) à l'Université de Yaoundé I, mais enseigné dès la première année de licence. Avec ce programme, les jeunes pourront trouver des moyens de se créer des brèches d'emplois⁶⁸, qui faciliteront leur formation sans gêne aux délais brefs, étant donné que le manque de financement ralentit souvent la recherche.

2. La promotion de l'initiative privée : les GIC et les *Start-ups*

Le gouvernement camerounais avait déjà mis sur pied des organismes dans le but de résoudre le problème de l'emploi, il s'agit du FNE qui était chargé de cinq principales missions : accroître les possibilités d'emploi, diffuser les informations aux chercheurs d'emploi, favoriser l'insertion des jeunes dans les circuits de production, favoriser la réinsertion des travailleurs licenciés pour des raisons économiques des entreprises des secteurs public et privé, concevoir, financer et suivre des programmes ayant trait à la formation sur le tas et à l'apprentissage, la formation formelle, l'autocréation d'emploi⁶⁹ ; du PAJER-U (Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine) qui militait pour une conception d'aide aux jeunes en quête d'emploi ou de démarrage d'une activité, du PIAASI (Programme d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel)⁷⁰, pour ne citer que ceux-ci. Il fallait résoudre l'épineux problème du chômage d'insertion qui ne faisait que prendre de l'ampleur dans les grandes métropoles à l'instar de Douala avec un taux de 25,6 % (données de 2004) et Yaoundé avec un taux de 21,5 % (données de 2004)⁷¹. Dans cette initiative gouvernementale semble ne pas éradiquer le problème. Beaucoup de jeunes restent dans l'attente d'un recrutement dans la fonction publique, au travers d'un concours à intégration direct ou d'un recrutement spécial, pourtant l'État ne peut plus supporter les charges salariales car l'ajustement structurel lui a permis de perdre son rôle de principal employeur. L'urgence de mieux canaliser encore les demandeurs d'emplois s'impose.

Dans la logique de la promotion de l'initiative privée, l'État pourrait se doter d'une cellule de communication plus efficiente qu'elle en a l'air. Cette cellule devrait en premier

⁶⁸ Certainement la débrouillardise, mais une débrouillardise bien pensée, qui n'arrive pas comme dernier rempart, mais plutôt comme moyen efficient pour réaliser les rêves et les ambitions académiques et scientifiques de l'étudiant.

⁶⁹ Joseph-Pierre Timnou, "Le programme "dimension sociale de l'ajustement" au Cameroun : l'exclusion du monde rural", in Georges Courade (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.89.

⁷⁰ Audrey Prisca Ze, "Crise économique et gestion étatique de l'insertion professionnelle des jeunes au Cameroun : le cas de la région du Centre (1987-2016)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020, p.74.

⁷¹ Jules Ngahant et Nicholas Mukama, *Le Cameroun face aux défis de la pauvreté et de l'emploi des jeunes : Analyse critique et propositions*, Yaoundé, Jeunesse Horizon, 2004, p.7.

ressort faire une vaste campagne de propagande des initiatives étatiques de soutiens à l'initiative privée qui existent déjà. Il pourrait s'appuyer essentiellement sur le FNE par exemple. Il faut rappeler que le FNE était chargé de cinq principales missions : accroître les possibilités d'emploi ; diffuser les informations aux chercheurs d'emploi ; favoriser l'insertion des jeunes dans les circuits de production ; favoriser la réinsertion des travailleurs licenciés pour des raisons économiques des entreprises des secteurs public et privé ; concevoir, financer et suivre des programmes ayant trait à la formation sur le tas et à l'apprentissage, la formation formelle, l'autocréation d'emploi⁷².

Le volet promotion de l'autocréation d'emploi peut être donc l'essence de cette politique proposée ici. Il est à noter des initiatives privées allant dans ce sens sont prises par des particuliers à l'instar des Groupes d'Initiative Commune (GIC), qui sont organisations à caractère économique et social des personnes physiques, volontaires, ayant des intérêts communs et réalisant à travers le groupe des activités communes⁷³ ; et avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication, les *Start-ups* qui sont des jeunes entreprises innovantes avec un fort potentiel de développement, évoluant dans le secteur des nouvelles technologies, souvent sur internet⁷⁴. Ces entreprises souffrent d'insuffisances de ressources financières pour bien démarrer leur business plan. Il convient donc à l'État de proposer des financements à ces dernières sous forme de prêts. Au remboursement de la dette, l'État pourrait faire des recettes qui faciliteraient le financement d'autres projets. Il pourrait donc instituer une Caisse de crédit à initiative privée au FNE qui faciliterait les transactions. Ainsi donc, des emplois sont créés, des recettes sont enregistrées par l'État et le secteur privé peut accroître son efficience au lieu d'avoir un secteur informel galopant (taux de 82,2 %, en 2001⁷⁵) et mal organisé.

En somme, la période d'ajustement structurel a favorisé l'émergence d'une société aux disparités plurielles. D'un côté il y a cette partie de la société qui a réussi à se créer une brèche dans l'administration publique. Elle peut ainsi s'enrichir facilement par les mécanismes de corruption, de détournement de deniers publics et plus encore le phénomène de fonctionnaires fictifs et celui de la réseaucratie. De l'autre côté il y a une société démunie, enclavée qui en

⁷² Timnou, "Le programme "dimension...", p.89.

⁷³ Thierry Benoit Bidias, " L'union des groupes d'initiative commune des agriculteurs de Bokito (1994-2017)", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019, p.6.

⁷⁴ Anonyme, "Qu'est-ce qu'une startup ? Tout ce qu'il faut savoir", <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/startup-definition-particularites/>, consulté le 28/08/2022 à 03h30min.

⁷⁵ Ze, "Crise économique et gestion...", p.67.

quête de survie se livre des fois à des emplois ne relevant pas de leur formation initiale et d'autre fois est obligée de créer ou de se débrouiller. L'urgence d'un profond changement est signalée. Il convient d'épurer la fonction publique, de redéfinir les choix d'investissement de l'État, de réviser les curricula scolaire et académique, de promouvoir l'initiative privée. Ainsi, l'ajustement structurel pourrait être réajusté et à partir de là, ses effets pervers trouveraient solution et la société camerounaise retrouverait ses lettres de noblesse d'antan.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Faire une analyse basée sur " **Impact social des Programmes d'Ajustement Structurel au Cameroun (1987-2017)**", était l'objectif central de cette étude. Il convenait d'apporter une réponse à la problématique centrale formulée : quel est le coût social des Programmes d'Ajustement Structurel au Cameroun ? En définitive, il ressort de cette analyse que les PAS ont profondément changé les habitudes et les comportements de la société camerounaise.

À partir d'une méthode à la fois diachronique et synchronique adossée à une approche pluridisciplinaire, cette étude a permis de démontrer que le Cameroun à partir de ses indépendances avait mis sur pied des structures de production fiable et viable. L'organisation du territoire était la priorité du Gouvernement de Yaoundé. Il fallut de ce fait mettre sur pied une politique économique solide, connue sous le vocable de Libéralisme planifié. Ce libéralisme planifié était en réalité la combinaison des idéologies qui s'affrontaient dans le contexte de la guerre froide, le capitalisme et le communisme. Il était structuré en plan de cinq ans, plans quinquennaux. Le Cameroun connut au total six plans de 1960 à 1986. Il favorisa alors la création des industries de transformation telles que CHOCOCAM, SOFIBEL, SONARA, d'une part et d'autre part favorisa la hiérarchisation des agents de production qui étaient la plupart des agriculteurs. Les structures telles que le FONADER, l'ONCPB, l'OCB furent les acteurs de cette hiérarchisation. Cette conjugaison des efforts garantit une certaine croissance économique du pays. À partir de 1978 avec l'exploitation pétrolière, le PIB camerounais était en croissance exponentielle. Mais, la crise économique de 1986-87, due à une jonction des facteurs à la fois internes et externes, vint renverser cette tendance. Elle plongea le pays dans un déséquilibre observable au point de vue économique et social. Il fallait donc résoudre le problème de la crise par tous les moyens possibles. La première catégorie de moyens était la mise sur d'une politique interne de résolution de la crise qualifiée ici d'Ajustement interne. Le problème de la crise étant très profond, l'ajustement interne était faible et ses mesures essuyèrent échec sur échec. Il fallait donc trouver des solutions autres que celles de l'ajustement interne, d'où le recours aux institutions de *Bretton Woods*.

Au départ, le Cameroun était dubitatif au sujet de l'acceptation de l'offre d'ajustement structurel. Pour lui, c'était l'expression de la honte pour un État de se soumettre au dictat de Washington et aussi cette politique n'offrait pas de réelles bases de développement pour un État. Mais, la crise allant grandissant ne lui donna aucun autre choix que d'accepter. Il connut alors six PAS dont l'objectif global était le désengagement de l'État dans l'activité économique en promouvant le secteur privé. Il s'agit donc de la libéralisation des secteurs économiques, de

la privatisation des entreprises et de la dévaluation de la monnaie. Cependant, le PAS camerounais avait une spécificité en ce sens qu'il prévoyait une DSA. Cette DSA avait pour but de limiter les effets pervers de l'ajustement sur les couches les plus vulnérables de la population et permettre à toutes les couches de participer au processus de développement. Mais dus à des difficultés dans la mise en œuvre de cette dernière, les PAS eurent un contrecoup sur la population. Cet agir conduisit à la dégradation de plusieurs indicateurs d'ordre social.

Au point de vue social, les PAS ont affecté presque tous les domaines. Pour ce qui est de l'emploi et du salariat, ils prévoyaient que l'État réduise le personnel de son portefeuille. C'est ainsi qu'il procéda à des licenciements, au gel de recrutement, au gel des salaires, à la suppression des avancements et des avantages liés à la fonction publique. Ce qui fit naître une catégorie de personnes dans la société, les déflatés. Ces déflatés devaient alors trouver des voies et moyens pour s'en sortir, c'est ainsi que certains se reconvertirent à la débrouillardise et d'autres prirent le chemin des revendications. De là, une succession de grèves de la part de ces déflatés fut observée. Aussi, ces déflatés devaient revoir la consommation de leurs ménages, toiletter leurs dépenses en fonction de leurs gains qui étaient désormais réduits considérablement, d'où le « vivre petit ». Il convenait aussi pour les employés n'ayant pas perdu leurs emplois de se créer des canaux utiles pour la compensation de leurs déficits salariaux. C'est dans ce contexte que les phénomènes de corruption, de détournement des deniers publics, de fonctionnaires fictifs et de réseaucratie, s'amplifièrent.

Le domaine de la mobilité dans son grand ensemble était concerné. Pour la question des transports, la privatisation de la SOTUC y créa un bouleversement de gestion. Le transport urbain qui était jadis encadré par l'État fut pris d'assaut par les particuliers. Au départ le taxi urbain était le prisé. Mais avec la difficulté de desservir tous les coins et recoins des métropoles, d'autres acteurs entrèrent en jeu, il s'agit des mototaxis et des *opep*. Ces activités en plus d'être un support d'aide complémentaire dans la tâche des taxis urbains, elles se sont érigées en tant qu'activités débrouillardes pour les jeunes en quête d'emploi. Pour les migrations, les PAS ont orchestré un ensemble de migrations de retour connues sous le vocable de l'exode urbain. Il consistait pour les citoyens qui ont perdu les possibilités de gain de rentrer en zone de campagne ou au village pour trouver des solutions efficaces au problème. En plus de l'exode urbain, les émigrations prirent aussi de l'ampleur. Jeunes, diplômés des universités, des grandes écoles de formation, des chercheurs d'emploi prirent la route du déplacement externe.

Pour le domaine sanitaire, un contrecoup est observé notamment avec la baisse du personnel soignant dans les établissements hospitaliers, l'augmentation du coût des soins médicaux. Face à cela la réponse de la population était la reconversion à l'automédication avec notamment l'effervescence de la pharmacie de rue et de la médecine traditionnelle. Dans le même sillage, le domaine éducatif connut une profonde crise de l'école avec notamment la fin des subventions étatiques telles que les bourses académiques. Dans cet environnement plein de disparités et d'injustice, une profonde restructuration de la société s'impose. Il convient d'assainir la fonction publique, de mieux orienter les choix d'investissement de l'État, de revoir les curricula scolaire et académique, de promouvoir l'initiative privée. Ainsi, l'ajustement structurel pourrait être réajusté et à partir de là, ses conséquences troubles, cause du malaise social trouveraient solution et la société camerounaise pourrait se remettre sur les rails du développement tel que pensé au lendemain des indépendances.

En définitive, il est capital de mentionner que ce travail, dans son but de présenter la situation chaotique observée dans le secteur social due à l'ajustement n'a nullement eu la prétention d'aborder tous les aspects de ce secteur, encore moins d'analyser toutes les conséquences des PAS au Cameroun. Il s'est circonscrit essentiellement sur des domaines clés de la société tels que la question de l'emploi, de la mobilité, de la santé et de l'éducation.

ANNEXES

**Annexe 1 : Décret N°86/656 du 03 Juin 1986 portant création d'une mission de
réhabilitation des entreprises du secteur public et para public**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

LE D E C R E T N° 86 / 6 5 6 DU 03 JUIN 1986
portant création d'une mission de réhabilita-
tion des entreprises du secteur public et
para public.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 84/029 du 4 Février 1984 portant organisation du
Gouvernement, modifié par le décret n° 85/1172 du 24 Août 1985 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.-

Il est créé une Mission de Réhabilitation des entreprises
du secteur public et para public ci-après dénommée "la MISSION";
placée sous l'autorité du Secrétaire Général de la Présidence de la
République.

ARTICLE 2.-

Par entreprise du secteur public, il faut entendre toute
entreprise dans laquelle les intérêts publics représentent au moins
25 % du capital social.

ARTICLE 3.-

La Mission est chargée de proposer au Chef de l'Etat des
mesures permettant l'éradication et la prévention des causes des
difficultés des entreprises du secteur public et para public.

Elle est notamment chargée de proposer :

- toutes mesures de nature à assurer la réhabilitation des
entreprises du secteur public et para public ;
- des normes de suivi, de contrôle et de gestion de ces entre-
prises ;
- une politique de prise de participation de l'Etat ;
- toutes mesures tendant à créer un cadre institutionnel
hiérarchisé.

ARTICLE 4.-

La Mission comprend les organes ci-après :

- 1- Une Commission Technique
- 2- Un Comité Interministériel.

.../...

- 2 -

ARTICLE 5.-

La Commission Technique est l'organe technique de la Mission.

Elle est composée de cinq membres dont un Président, tous nommés par décret.

ARTICLE 6.-

1/- Elle travaille avec l'assistance technique de la Banque Mondiale et peut faire appel à d'autres organismes spécialisés

A cet effet, un Accord d'Assistance sera négocié et signé avec la Banque Mondiale par le Ministre chargé du Plan.

2/- Son règlement intérieur et l'organisation de son travail sont approuvés par le Comité Interministériel.

ARTICLE 7.-

Les membres de la Commission Technique bénéficient de toutes les facilités matérielles et juridiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission notamment du droit à l'accès à toute information avérée utile.

ARTICLE 8.-

Le Président de la Commission Technique rend compte des activités de la Commission au Président du Comité Interministériel.

ARTICLE 9.-

Les avantages du Président et des membres de la Commission Technique sont déterminés par un arrêté conjoint des Ministres des Finances et du Plan.

ARTICLE 10.-

1/- Le Comité Interministériel est l'organe de décision de la Mission.

2/- Il comprend les membres ci-après :

- | | |
|---|-------------|
| - le Secrétaire Général de la Présidence de la République | Président ; |
| - le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire | Membre |
| - le Ministre des Finances | "_" |
| - le Ministre du Commerce et l'Industrie | "!" |
| - le Ministre de l'Agriculture | "_". |
| - le Ministre délégué à l'IGERA | "_" |

ARTICLE 11.-

Le Comité Interministériel :

- apprécie le travail effectué par la Commission Technique ;
- élabore les directives à appliquer par la Commission Technique

- 3 -

- décide des orientations à soumettre au Chef de l'Etat ;
- soumet ses conclusions à l'approbation du Chef de l'Etat.

2/- Il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président.

ARTICLE 12.-

1/- La Mission dispose de fonds qui lui sont propres.

2/- Les fonds sont alimentés par une subvention du budget de l'Etat et une ligne de crédit négociée auprès de la Banque Mondiale.

3/- Ils sont soumis au contrôle du Ministère des Finances et de l'Inspection Générale de l'Etat.

ARTICLE 13.-

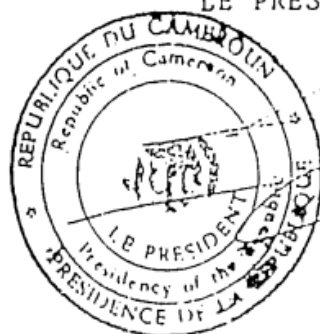
La Mission entrera en fonctionnement dès la signature de l'Accord d'Assistance prévu à l'article 6 ci-dessus et sera dissoute de plein droit après l'approbation de son rapport définitif par le Chef de l'Etat.

ARTICLE 14.-

Le Secrétaire Général de la Présidence de la République est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./.-

YAOUNDE, le 03 JUIN 1986

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA -

Source : AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Décret N°86/656 du 03 Juin 1986 portant création d'une mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et para public

Annexe 2 : Décret N°89/010 du 04 janvier 1989 portant élargissement des attributs de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public

89 / 0 1 0 04 JAN.

T E C R E T N° _____ DU _____
portant élargissement des attributions de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Pub et Para-Public.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Constitution ;
VU le Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 portant création d'une Mission de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Public et Para-Public, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
VU Le Décret n° 88/772 du 16 mai 1988 portant organisation du Gouvernement ;


D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Outre les dispositions du décret n° 86/656 du 3 juin 1986 portant définition de ses attributions, la Mission de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Public et Para-Public est chargée du suivi de l'application des décisions prises par le Chef de l'Etat dans le cadre de la réhabilitation desdites entreprises.

A ce titre, et en liaison avec les services concernés :

- elle prépare les plans d'actions détaillées, ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires pour la réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public ;

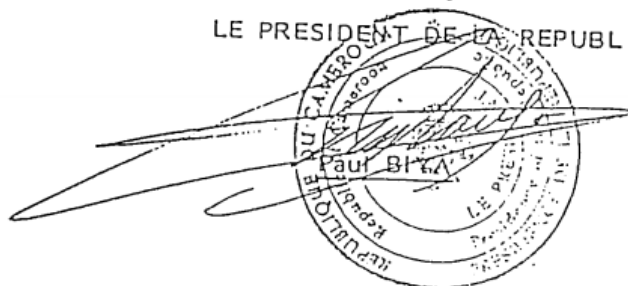
- elle suit la mise en application de ces plans d'actions ;

 elle veille à la mise en oeuvre du programme de privatisation et de liquidation des entreprises publiques et para-publiques arrêté par le Gouvernement.

ARTICLE 2. - Le Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Ministre des Finances et le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'application du présent Décret qui sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.-

YAOUNDE, le 04 JAN. 1989

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Source : AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Décret N°89/010 du 04 janvier 1989 portant élargissement des attributs de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public

- 2 -

2. Il comprend les membres ci-après :

- Le Ministre Chargé de Mission à la Présidence de la République,
Chargé du Plan de Stabilisation Président
- Le Ministre des Finances Membre
- Le Ministre du Plan et de l'Aménagement
du Territoire "
- Le Ministre du Développement Industriel
et Commercial "
- Le Ministre de l'Agriculture "
- Le Ministre de la Fonction Publique
et du Contrôle de l'Etat "
- Le Ministre du Travail et de la Prévoyance,
Sociale "
- ~~- Le Directeur National de la Banque des Etats
de l'Afrique Centrale (BEAC) "~~
- Le Directeur Général de la Société Nationale
d'Investissement (SNI). "

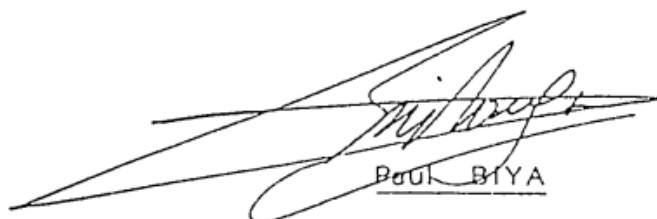
3. Le Président du Comité Interministériel peut associer aux travaux du Comité toute personne en raison de ses compétences.

ARTICLE 2.- Sont abrogés, les Décrets n° 87/864 du 27 juin 1987 et n° 88/905 du 29 juin 1988 modifiant le Décret n° 86/656 du 3 juin 1986 sus-visé.

ARTICLE 3.- Le Ministre Chargé de Mission à la Présidence de la République, Chargé du Plan de Stabilisation est chargé de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 27 FEV. 1990

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Paul BIYA

Source : AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Décret N° 90/428 du 27 février 1990 modifiant certaines dispositions du décret N°86/656 du 3 juin 1986

Annexe 4 : Décret N° 90/429 du 27 février 1990 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 85/1177 du 28 août 1985 réorganisant la Société nationale d'investissement du Cameroun

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

LE DECRET N° 90 / 4 2 9 DU 27 FEV. 1990
 modifiant et complétant certaines
 dispositions du décret 85/1177 du 28 Août
 1985 réorganisant la Société Nationale
 d'Investissement du Cameroun.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la constitution,
- VU la loi n° 63/25 du 19 juin 1963 autorisant l'émission publique de Bons d'Equipement et prévoyant la création d'une Société Nationale d'Investissement,
- ~~VU la loi n° 89/030 du 29 Décembre 1989 autorisant le Président de la République à définir par ordonnances le régime de privatisation des entreprises du secteur public et para-public,~~
- VU le décret n° 85/1177 du 28 Août 1985 réorganisant la Société Nationale d'Investissement du Cameroun,
- VU le décret n° 86/656 du 03 juin 1986 portant création d'une Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public et les textes modificatifs subséquents,

D E C R E T E :

Article 1er.- L'article 8(2) du décret 85/1177 du 28 Août 1985 réorganisant la Société Nationale d'Investissement du Cameroun est modifié et complété comme suit :

Article 8(2) nouveau

La rétrocession des actions et ses modalités sont décidées par le Gouvernement sur proposition du Comité Inter-ministériel de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Public et Para-Public.

Les cessions d'actions seront effectuées conformément aux lois et règlements régissant la privatisation des entreprises publiques et para-publiques.

- 2 -

Article 2. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-

Fait à Yaoundé, le 27 FEV. 1990

le Président de la République



P A U L B I Y A

Source : AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Décret N° 90/429 du 27 février 1990

Annexe 5 : Ordonnance N° 90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et para-publiques

ORDONNANCE N° 90 / 004 DU 22 JUIN 1990
RELATIVE A LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES
PUBLIQUES ET PARA-PUBLIQUES.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la Loi n° 89/030 du 29 Décembre 1989 habilitant le Président de la République à légiférer par Ordonnance en matière de privatisation des entreprises publiques et para-publiques ;

O R D O N N A N C E

ARTICLE 1ER.-

(1) Aux termes de la présente Ordonnance, la privatisation est l'opération par laquelle l'Etat ou un Organisme public ou para-public se désengage totalement ou partiellement au profit du secteur privé des entreprises quelle que soit leur forme juridique (établissement public, société d'Etat, société d'économie mixte ou autre), dans lesquelles il détient tout ou partie du capital.

(2) Outre les opérateurs privés nationaux, la privatisation est ouverte aux fonctionnaires et Agents de l'Etat, aux personnels relevant des entreprises publiques et para-publiques ainsi qu'aux investisseurs étrangers suivant les modalités qui seront définies par des textes particuliers.

ARTICLE 2.-

La privatisation a pour objectifs essentiels :

- l'assainissement des finances publiques ;
- la stimulation des initiatives privées et la promotion des investissements ;
- la restauration des mécanismes de marché ;
- la mobilisation et l'orientation de l'épargne nationale vers les investissements productifs.

ARTICLE 3.-

(1) Les opérations de privatisation peuvent s'effectuer de la manière suivante :

- cession totale ou partielle au secteur privé d'actions détenues par l'Etat et les Organismes publics dans les entreprises à privatiser ;
- cession totale ou partielle au secteur privé des actifs des entreprises à privatiser ;

- 2 -

- entrée au capital d'une entreprise de personnes physiques ou morales de droit privé ou augmentation de leur participation au capital de cette entreprise ;
- location ou location-gérance des actifs et/ou du fonds de commerce de l'entreprise par des personnes physiques ou morales de droit privé ;
- contrat de gestion de l'entreprise à participation publique par des personnes physiques ou morales de droit privé ;
- toute autre technique de cession reconnue.

(2) Les cessions d'actifs prévues au présent article peuvent être réalisées dans le cadre de la liquidation d'une entreprise ou peuvent être suivies éventuellement de la dissolution et de la liquidation de l'entreprise.

(3) Les modalités pratiques de privatisation seront définies par des textes particuliers.

ARTICLE 4.-

Afin d'assurer la transparence des opérations de privatisation, et dans le souci d'obtenir un juste prix pour l'Etat, les privatisations devront être effectuées conformément aux principes directeurs suivants :

- évaluation préalable de l'entreprise à privatiser ;
- appel à la concurrence.

Toutefois, il peut être dérogé à ce qui précède dans les conditions fixées par Décret.

ARTICLE 5.-

Les modalités juridiques, financières et fiscales ainsi que toutes autres mesures d'accompagnement de nature préparatoire, incitative ou de sauvegarde tendant à faciliter le déroulement des opérations de privatisation seront définies par des textes particuliers.

ARTICLE 6.-

Les dispositions de la présente Ordonnance s'appliquent aux privatisations en cours.

ARTICLE 7.-

Est nulle et de nul effet, toute opération de privatisation non conforme aux dispositions de la présente Ordonnance.

- 3 -

ARTICLE 8.-

La présente Ordonnance sera enregistrée, puis publiée selon la procédure d'urgence et insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 22 JUIN 1990

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Paul BIYA

Source : AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Ordonnance N° 90/004 du 22 juin 1990

Annexe 6 : Décret N° 90/1257 du 30 août 1990 portant application de l'ordonnance N° 90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

90 | 12 57
//) ECRET N° | DU 30 AOUT 1990

Portant application de l'ordonnance n° 90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la constitution,

VU la loi n° 89/030 du 29 décembre 1989 autorisant le Président de la République à définir par ordonnance le régime de privatisation des entreprises du secteur public et para-public ;

VU l'ordonnance n° 90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques ;

VU le décret n° 90/428 du 27 février 1990 modifiant certaines dispositions du décret n° 86/656 du 3 juin 1986 portant création d'une mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public ;

VU le décret n° 90/430 du 27 février 1990 portant nomination du Vice-Président et des membres chargés spécialement de la privatisation au sein de la Commission Technique de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public ;

D E C R E T E :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES

AUX MODES DE PRIVATISATION

ARTICLE 1 :

1° Lorsque le capital social de l'entreprise à privatiser est réparti en actions, la privatisation se fait par cession de la totalité desdites actions à une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé.

2° Lorsqu'une entreprise publique, ayant un capital social réparti en actions, n'est pas entièrement détenue par l'ETAT et/ou des organismes publics (cas de société d'économie mixte) ou lorsque, bien que l'ETAT et les organismes publics détiennent la totalité des actions,

il est décidé de ne pas la céder entièrement, le nombre d'actions requis peut être cédé à une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé.

3° Dans l'un et l'autre cas ci-dessus, il y a continuité de l'entreprise et, le Comité interministériel chargé de la privatisation prend des mesures nécessaires pour l'application à ces entreprises, des dispositions légales en matière de sociétés privées.

ARTICLE 2 :

Lorsqu'une entreprise à privatiser n'a pas de capital réparti en actions, ou lorsque sa structure financière est fortement déséquilibrée :

- a) tout ou partie de ses actifs peuvent être cédés ou apportés à une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé ;
- b) l'entreprise est préparée en vue de la privatisation : ses statuts sont modifiés de manière à prévoir un capital réparti en actions et les dispositions légales en matière de sociétés privées sont applicables à ladite entreprise.

ARTICLE 3 :

Lorsque le mode de privatisation d'une entreprise publique ou parapublique choisi prévoit l'entrée au capital de personnes physiques ou morales de droit privé, l'ETAT et les organismes publics peuvent :

- a) abandonner leur droit préférentiel de souscription au profit de ces personnes dans le cas d'une augmentation du capital ;
- b) accepter une restructuration du capital par transformation des créances au profit de ces personnes.

ARTICLE 4 :

Lorsqu'il ne désire pas céder la propriété de l'entreprise à privatiser, mais souhaite uniquement en confier l'exploitation à des personnes physiques ou morales de droit privé,

l'ETAT peut :

- 1° confier la gestion de l'entreprise ou de ses actifs à une personne physique ou morale de droit privé ;
- 2° louer les actifs de l'entreprise à une personne physique ou morale de droit privé.

.../...

- 3 -

ARTICLE 5 :

En vue de faciliter la mise en oeuvre d'une privatisation spécifique, il peut être décidé de scinder l'entreprise en plusieurs sociétés distinctes, dont la privatisation peut intervenir séparément selon l'une des méthodes prévues ci-dessus.

ARTICLE 6 :

La privatisation peut également être réalisée par fusion ou par absorption d'une entreprise publique par une société appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé.

CHAPITRE IIORGANES CHARGES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PRIVATISATIONARTICLE 7 :

Le comité interministériel de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public est chargé de la mise en oeuvre du programme de privatisation.

Toutefois, lorsque le comité interministériel statue dans le cadre d'une opération de privatisation spécifique, il sera élargi au Ministère de tutelle de l'entreprise à privatiser.

Les fonctions de Président ou de membre du comité interministériel sont incompatibles avec tout mandat de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur ou de Directeur d'une entreprise à privatiser sous réserve des dispositions du chapitre IV ci-dessous.

En outre, le Président et les membres du comité interministériel ne pourront, pendant un délai de cinq ans à compter de la cessation de leur fonction, devenir membres d'un Conseil d'Administration ou Directeur d'une entreprise privatisée ou ayant bénéficié de la privatisation du portefeuille de l'ETAT dans les conditions définies au chapitre Ier ci-dessus.

ARTICLE 8 :

Le comité interministériel chargé de la privatisation est investi des pouvoirs suivants :

- 1° arrêter la liste des entreprises et des participations publiques à privatiser ;
- 2° fixer pour chaque cas, le mode de privatisation choisi, conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 90/004 du 22 juin 1990 ;
- 3° fixer le prix de cession ou le montant de la redevance après évaluations requises par l'article 4 de l'ordonnance n° 90/004 du 22 juin 1990 ;

.../...

- 4 -

- 4° décider des mesures préparatoires éventuelles à mettre en œuvre avant la privatisation d'une entreprise ;
- 5° recommander les mesures d'accompagnement des opérations de privatisation ;
- 6° fixer sur la base des évaluations, les paramètres à intégrer dans chaque dossier de privatisation ;
- 7° arrêter le choix définitif des acquéreurs ;
- 8° signer, au nom de l'ETAT et des organismes publics, les documents et les actes relatifs aux privatisations ;
- 9° veiller au respect des clauses contractuelles de la privatisation, assurer le suivi et traiter les problèmes se posant dans le cadre des privatisations et des liquidations.

ARTICLE 9 :

Pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées aux termes de l'article 8 ci-dessus, le comité interministériel de la Mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public sera assisté de la sous-commission chargée de la privatisation composée d'experts nommés en raison de leur compétence et de leur expérience pratique.

Les membres de la sous-commission chargée de la privatisation sont soumis aux mêmes incompatibilités que les membres du comité interministériel, sous réserve des dispositions du chapitre IV ci-dessous.

ARTICLE 10 :

La sous-commission chargée de la privatisation assiste le comité interministériel dans l'accomplissement et l'exécution des tâches qui lui sont dévolues au titre de l'article 8 du présent décret. Elle est notamment chargée de :

- . procéder à l'évaluation de chaque entreprise à privatiser ;
- . conseiller le comité dans le choix du mode de privatisation ;
- . procéder à la mise en place des mesures préparatoires éventuelles ;
- . proposer les mesures d'accompagnement des opérations de privatisation ;
- . préparer le dossier de chaque entreprise à privatiser ;
- . préparer les dossiers d'appel d'offres et les campagnes promotionnelles
- . dépouiller les offres, les évaluer et soumettre au comité interministériel la liste des soumissionnaires les mieux placés ;
- . établir et négocier les actes juridiques nécessaires à la prise d'effet des privatisations ;
- . suivre et traiter les problèmes relatifs à la privatisation ;
- . superviser et contrôler les liquidations d'entreprises du secteur public et para-public.

.../...

- 5 -

Pour l'exécution des tâches énumérées ci-dessus, la sous-commission chargée de la privatisation peut se faire assister par des experts nationaux et/ou étrangers.

CHAPITRE III

MODALITES JURIDIQUES ET FINANCIERES DES PRIVATISATIONS

ARTICLE 11 :

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 90/004 du 22 juin 1990, les entreprises à privatiser feront l'objet :

- a) d'une évaluation selon des méthodes objectives couramment pratiquées et reconnues. Ces méthodes tiendront compte, selon une pondération appropriée à chaque cas et en fonction du mode de privatisation retenu, de la valeur patrimoniale et de la valeur de rendement de l'entreprise ;
- b) d'un appel à la concurrence par voie d'appel d'offres ;
- c) de publicité.

ARTICLE 12 :

Sous la supervision du Comité interministériel chargé de la privatisation, la sous-commission chargée de la privatisation procède à l'évaluation des entreprises à privatiser, et prépare le cahier des charges relatif à chacune d'entre elles.

Sur la base des résultats de l'évaluation, la sous-commission chargée de la privatisation soumet à l'approbation du Comité interministériel un dossier de privatisation comprenant :

- des mesures préparatoires éventuelles à prendre ;
- un projet de cahier des charges précisant le mode de privatisation choisi, le prix demandé, les modalités de paiement, les mesures d'accompagnement éventuelles... etc.

ARTICLE 13 :

Le Comité interministériel arrête les mesures préparatoires à prendre, établit le cahier des charges définitif, ainsi que le délai et les formes dans lesquels les offres doivent être reçues.

Dans tous les cas, y compris lorsque le mode de privatisation fait appel à un contrat de location ou à un contrat de gestion, le cahier des charges précise les termes et conditions essentiels des contrats à conclure.

.../...

- 6. -

ARTICLE 14 :

La sous-commission chargée de la privatisation dépouille les offres scellées reçues dans les formes et délais requis. Elle les évalue et en propose un classement au Comité interministériel chargé de la privatisation.

Sauf dans les cas prévus à l'article 16 ci-dessous, le marché sera conclu avec le soumissionnaire le mieux placé suivant entre autres, les critères ci-après :

- prix proposé ;
- garanties techniques et financières offertes pour la poursuite avec succès des activités de l'entreprise privatisée ;
- incidence de l'opération sur l'économie nationale, l'emploi, l'environnement et les finances de l'ETAT.

ARTICLE 15 :

Les négociations en vue de la conclusion des conventions de privatisation seront conduites, par la sous-commission chargée de la privatisation avec le soumissionnaire désigné par le Comité interministériel.

Les conventions de privatisation seront signées au nom de l'ETAT et des organismes publics par le Président du Comité interministériel.

ARTICLE 16 :

Il peut être dérogé, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 90/004 du 22 juin 1990 au principe de l'appel à la concurrence prévu à l'article 11 ci-dessus afin de favoriser :

- une vaste participation de fonctionnaires et autres agents de l'ETAT ainsi que des petits épargnants camerounais à la privatisation d'une entreprise ;
- la participation des salariés au capital de l'entreprise, voire même sa reprise totale par ceux-ci ;
- la participation de groupements ou de coopératives de planteurs ou d'éleveurs dans des privatisations d'entreprise de type agricole ;
- l'acquisition d'une technologie nouvelle.

ARTICLE 17 :

Le produit des cessions d'actions ou d'actifs d'une entreprise à privatiser ainsi que les redevances payées à l'occasion d'une location ou d'une location-gérance d'une entreprise publique seront déposés dans un compte spécial à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) dont les modalités de fonctionnement seront arrêtées par le Comité interministériel.

.../...

- 7 -

CHAPITRE IVMESURES DE SAUVEGARDEARTICLE 18 :

Lorsque la décision de privatiser une société d'ETAT ou un établissement public est prise :

- a) les fonctions de tutelle sont exercées ad intérim par le Comité interministériel qui devient par substitution membre du Conseil d'Administration ;
- b) la gestion courante de l'entreprise est confiée à une personne spécialement désignée à cet effet ;
- c) il ne peut être disposé d'aucun actif de l'entreprise pendant cette période intérimaire, sauf accord écrit et préalable du Comité interministériel.

Cette période prend fin :

- soit au moment de la conclusion des conventions de privatisation prévues à l'article 15 ci-dessus ;
- soit par le retrait de l'entreprise de la liste des entreprises à privatiser.

ARTICLE 19 :

Les modalités de privatisation des participations de l'ETAT et des organismes publics dans les sociétés d'économie mixte sont arrêtées en accord avec les autres actionnaires de ces sociétés.

ARTICLE 20 :

Lorsqu'une entreprise publique revêtant la forme d'un établissement public ou d'une société d'ETAT est reprise dans la liste des sociétés à liquider comme dans le cas où les actionnaires des sociétés d'économie mixte décident de la dissolution/liquidation de leur société, l'organe chargé de superviser et de contrôler cette liquidation amiable ou judiciaire est la sous-commission chargée de la privatisation.

CHAPITRE VMESURES D'ACCOMPAGNEMENTARTICLE 21 :

Les autorisations administratives de toute nature, ainsi que les agréments liés au code des investissements dont bénéficiaient les entreprises publiques et para-publiques à privatiser seront transférés aux nouveaux acquéreurs conformément à la législation en vigueur.

- 8 -

ARTICLE 22 :

Les droits d'enregistrement et de mutation relatifs aux opérations de privatisation seront exonérés totalement ou partiellement sur recommandation du Comité interministériel et conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 23 :

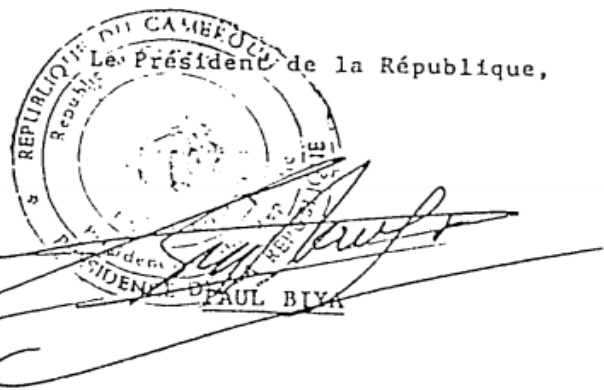
Moyennant l'accord préalable et écrit des prêteurs impliqués, le Comité interministériel chargé de la privatisation pourra, au cas par cas, selon les conditions de privatisation ou la nature de l'entreprise à privatiser, négocier la reprise ou non, par l'entreprise privatisée de la charge des remboursements des prêts antérieurement accordés, avalisés ou retrocedés par l'ETAT et les organismes publics.

CHAPITRE VIDISPOSITIONS FINALESARTICLE 24

Le Ministre chargé du Plan de Stabilisation, le Ministre des Finances et le Ministre chargé du Développement Industriel et Commercial sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent Décret qui sera enregistré puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.

YAOUNDE, LE 30 AOÛT 1990

Le Président de la République,



PAUL BIYA

Source : AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Décret n°90/1257 du 30 août 1990 portant application de l'ordonnance n°90/004 du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques

Annexe 7 : Décret N° 90/1423 du 03 octobre 1990 portant privatisation de certaines entreprises du secteur public et para-public

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

(17)) ECRET N° 90/1423 DU 03 OCT. 1990

PORTANT PRIVATISATION DE CERTAINES
ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC ET PARA-
PUBLIC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la constitution,
- VU la loi n° 89/030 du 29 Décembre 1989 autorisant le Président de la République à définir par Ordonnance le régime de privatisation des entreprises du secteur public et para-public ;
- VU l'ordonnance n° 90/004 du 22 Juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et para-publiques ;
- VU le décret n° 90/1257 du 30 Août 1990 portant application de l'ordonnance n° 90/004 du 22 Juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et para-publiques ;
- VU le décret n° 90/428 du 27 Février 1990 modifiant certaines dispositions du décret n° 86/656 du 3 Juin 1986 portant création d'une mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et para-public ;
- VU le décret n° 90/430 du 27 Février 1990 portant nomination du Vice-Président et des membres chargés spécialement de la privatisation au sein de la Commission Technique de la mission de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et para-public ;
- VU le décret n° 90/429 du 27 Février 1990 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 85/1177 du 27 Août 1985 réorganisant la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1

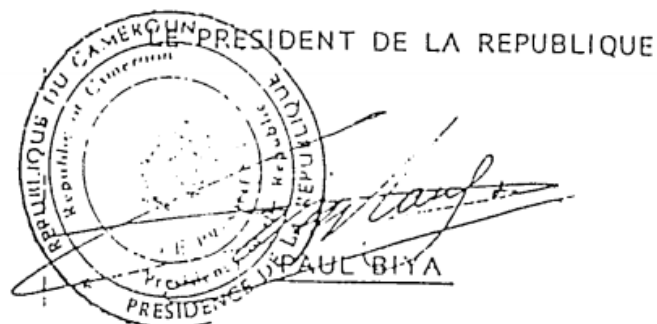
1°- Les entreprises du secteur public et para-public et les Sociétés d'économie mixte dont les dénominations suivent sont, à compter de la date de signature du présent décret, soumises à la procédure de privatisation, conformément aux dispositions du décret n° 90/1257 du 30 Août 1990 portant application de l'ordonnance n° 90/004 du 22 Juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et para-publiques.

2° - Il s'agit de :

- 1 - L'IMPRIMERIE NATIONALE
- 2 - LA GENERALE DES TRAVAUX METALLIQUES (GETRAM)
- 3 - LE CENTRE DE PRODUCTION ET D'EDITION POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE (CEPER)
- 4 - LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES RIZIERES DE LA PLAINE DES MBOS (SODERIM)
- 5 - L'OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AVICULTURE ET DU PETIT BETAIL (ONDAPB)
- 6 - LA SOCIETE FORESTIERE ET INDUSTRIELLE DE BELABO (SOFIBEL)
- 7 - LES CONTRES PLAQUES DU CAMEROUN (COCAM)
- 8 - L'EX-SOCIETE DES CREVETTES DU CAMEROUN (CREVCAM)
- 9 - CAMEROON SUGAR COMPANY (CAMSUCO)
- 10 - LA SOCIETE CAMEROUNAISE DE METALLURGIE (SCDM)
- 11 - LA CHOCOLATERIE, CONFISERIE CAMEROUNAISE (CHOCOCAM)
- 12 - LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES PARCS A BOIS DU CAMEROUN (SEPBC)
- 13 - LA SOCIETE CAMEROUNAISE DE MANUTENTION ET D'ACONNAGE (SOCAMAC)
- 14 - L'EX-SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE-CAMEROUN (SEAC).
- 15 - L'ORGANISATION CAMEROUNAISE DE LA BANANE (O.C.B.);

ARTICLE 2.-

Le Ministre chargé du Plan de Stabilisation, le Ministre des Finances et le Ministre chargé du Développement Industriel et Commercial sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent décret qui sera enregistré puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.-



Source : AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique Décret N° 90/1423 du 03 octobre 1990 portant privatisation de certaines entreprises du secteur public et para-public

Annexe 8 : Décret N° 2000/287 DU 12 OCTOBRE 2000 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État.

DECRET N° 2000/287 DU 12 OCTOBRE 2000

Modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 97/205 du 07 décembre 1997 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 98/067 du 28 avril 1998 ;

Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 Portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. : - Les dispositions des articles 5, 12 (2), 19 (1), 37, 39 (1), 45, 47 (2), 60 (3), 62 (1), 66 (3), 71 (1), 72,74, 81 (2), 88 (3), 105, 106, 107, 112 (2), (3) et (4), 118, 119 (1) du décret n° 94/119 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

ARTICLE 5 : (nouveau).- Le corps est l'ensemble des Fonctionnaires exerçant une fonction spécifique dans un secteur d'activité déterminé et régi par les mêmes dispositions réglementaires.

ARTICLE 12 : (2) (nouveau).- Toutefois, des recrutements distincts peuvent être opérés, après avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, lorsque la situation du postulant est une condition déterminante pour l'accès à la Fonction Publique. Il en est de même lorsque des distinctions peuvent être faites pour tenir compte d'éventuelles inaptitudes à occuper certains postes de travail.

ARTICLE 19 : (1) (nouveau).- Sous réserve des dispositions dérogatoires des statuts particuliers, tout fonctionnaire nouvellement recruté est soumis à un stage d'une durée d'un (1) an au cours duquel il doit confirmer sa valeur professionnelle, sa bonne moralité et son aptitude physique à assumer les fonctions auxquelles il aspire.

a) En cas de stage concluant, le fonctionnaire stagiaire est titularisé dans son emploi.

b) En cas de stage non satisfaisant, il est licencié après avis d'une commission « ad hoc ». Il peut aussi être révoqué pour faute disciplinaire par le Conseil Permanent de Discipline de la Fonction Publique prévu par le présent décret.

ARTICLE 37 : (1) (nouveau).- Il est interdit à tout fonctionnaire régi par le présent statut :

a) d'avoir, dans une entreprise ou dans un secteur soumis à son contrôle direct ou en relation avec lui, par lui-même ou par personne interposée et sous quelque dénomination que ce soit, des intérêts de nature à compromettre ou à restreindre son indépendance ;

b) d'exercer, à titre personnel, une activité privée lucrative, sauf dérogation spéciale par un texte. Cette interdiction ne s'applique pas à la production rurale, à la production d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques, aux enseignements donnés à titre complémentaire ou de vacataire.

(2) Lorsque le conjoint exerce à titre professionnel une activité privée lucrative, déclaration doit en être faite par le fonctionnaire au Ministre dont il relève. L'Administration prend, s'il y a lieu, les mesures propres à sauvegarder les intérêts du service.

ARTICLE 39 : (1) (nouveau).- Tout fonctionnaire est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. A ce titre, il est tenu d'obéir aux instructions individuelles ou générales données par son supérieur hiérarchique dans le cadre du service, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent du fait de l'action de ceux qui sont placés sous ses ordres, son autorité ou son contrôle, sauf cas de faute personnelle commise par ces derniers.

ARTICLE 45 : (nouveau).- L'avancement d'échelon à l'intérieur d'une classe est fonction d'une évaluation favorable du fonctionnaire. Il a lieu tous les deux (2) ans.

ARTICLE 47 : (2) (nouveau).- L'avancement de grade en fonction de l'ancienneté et d'une évaluation favorable du fonctionnaire ne peut intervenir avant l'expiration d'une période de deux (2) années consécutives à compter de la date à laquelle le fonctionnaire a atteint le dernier échelon de la deuxième classe de son grade, sous réserve qu'il soit âgé de 40 ans au moins.

ARTICLE 60 : (3) (nouveau).- Tous les autres cas de congé de maladie non traités dans le présent article sont réglés conformément à la législation sur les maladies et risques professionnels.

ARTICLE 62 : (1) (nouveau).- Si la maladie ouvrant droit à un congé de longue durée est, de l'avis du Conseil National de Santé, imputable au service, le maximum est fixé à l'article 60 (2) ci-dessus est porté à Huit (8) ans.

ARTICLE 66 :(3) (nouveau).- Le fonctionnaire de sexe féminin qui accouche avant d'avoir cessé ses activités conformément aux dispositions des alinéas (1) et (2) ci-dessus, bénéficie à titre de compensation, d'une prolongation de quatre (4) semaines en vue de la jouissance effective des quatorze (14) semaines dudit congé.

ARTICLE 71 : (1) (nouveau).- Tout détachement de fonctionnaire est prononcé par arrêté du Ministre en charge de l'Administration d'origine du fonctionnaire concerné, après accord de l'organisme d'accueil. Le Ministre chargé de la Fonction Publique et le cas échéant, le Ministre utilisateur en sont informés.

ARTICLE 72 : (nouveau).- Par dérogation aux dispositions de l'article 71 ci-dessus, est constaté de plein droit par arrêté du Ministre chargé de la Fonction Publique, le détachement du fonctionnaire appelé à exercer les fonctions de membre du Gouvernement, à siéger au Parlement en qualité de député ou de sénateur, ou à exercer à plein temps un mandat électif conféré par le suffrage universel ou un mandat syndical, et ce, pour la durée de ces fonctions.

ARTICLE 74: (nouveau).- Hormis les cas de détachement d'office prévus à l'article 70 (2) ci-dessus, le fonctionnaire ne peut être détaché :

- a) s'il ne justifie d'un minimum de cinq (5) ans d'expérience professionnelle ;
- b) s'il ne justifie des qualifications techniques et des habiletés requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- c) s'il est sous le coup de poursuites disciplinaires ou s'il n'a été réhabilité à la suite d'une sanction disciplinaire.

ARTICLE 81 : (2) (nouveau).- La disponibilité est prononcée par arrêté du Ministre en charge de l'Administration d'origine du fonctionnaire concerné. Le Ministre chargé de la Fonction Publique et le cas échéant, le Ministre utilisateur en sont informés.

ARTICLE 88 : (3) (nouveau).- La commission administrative paritaire donne son avis sur les décisions individuelles intéressant les membres du corps au sein duquel elle est instituée et, notamment en matière :

- d'avancement des grades ;
- d'octroi des récompenses suivantes prévues à l'article 111 ci-dessous : la mention honorable, le diplôme d'excellence et l'honorariat ;
- de licenciement tel que prévu à l'article 119 (3) ci-dessous.

ARTICLE 105 : (1) (nouveau).- Constitue une absence irrégulière, tout manquement à l'obligation de présence effective au poste de travail, pour des motifs autres que ceux prévus par le présent statut, sauf cas de force majeure dûment justifié.

(2) La cessation temporaire de service consécutive à une absence irrégulière est constatée par le Ministre utilisateur ou, dans le cas des services extérieurs, par les autorités administratives locales ou les supérieurs hiérarchiques directs.

a) Lorsque l'absence irrégulière est constatée par le Ministre chargé de la Fonction Publique, il en informe, sans délai, le Ministre chargé des Finances.

b) Lorsque l'absence irrégulière est constatée par le Ministre utilisateur, il en informe, sans délai, les Ministres chargés de la Fonction Publique et des Finances.

c) Lorsque l'absence irrégulière est constatée par le supérieur hiérarchique direct, celui-ci est tenu de communiquer l'absence irrégulière par tout moyen laissant trace écrite à l'autorité administrative compétente qui la fait constater par décision.

L'autorité administrative en informe, sans délai et directement, les Ministres chargés de la Fonction Publique et des Finances et, par voie hiérarchique, le Ministre utilisateur.

(3) L'absence irrégulière est constatée à compter du jour où le fonctionnaire a cessé de se présenter à son poste de travail ou n'a pas rejoint son poste d'affectation.

Le supérieur hiérarchique direct qui s'abstient de communiquer l'absence irrégulière ou qui induit l'autorité compétente en erreur est passible de sanction disciplinaire.

(4) Toute absence irrégulière d'une durée d'au moins trente (30) jours consécutifs est considérée comme un abandon de poste et sanctionnée comme tel conformément aux dispositions de l'article 121 (2) b) ci-dessous.

(5) Toute justification relative à une absence irrégulière est portée auprès de l'autorité habilitée à prononcer la révocation d'office qui met éventuellement fin, par un acte dont notification est faite au fonctionnaire en cause, à toute poursuite disciplinaire engagée à son encontre.

ARTICLE 106 : (1.) (nouveau).- La cessation temporaire de service consécutive à une détention est constatée par décision du Ministre chargé de la Fonction Publique qui en saisit le Ministre des Finances. Ce dernier prend aussitôt les mesures conservatoires qui s'imposent.

(2) Aucune mesure disciplinaire, de reprise en solde ou de reprise de service du fonctionnaire incriminé ne peut intervenir avant le prononcé d'une décision passée en force de chose jugée.

(3) Pendant la durée de la détention, le fonctionnaire dont la cessation temporaire de service a été constatée, perd droit à la solde indiciaire et aux indemnités et primes diverses, mais conserve, le cas échéant, l'intégralité de ses allocations familiales.

(4) La situation du fonctionnaire en détention n'est définitivement réglée qu'après la levée de la mesure de détention ou l'intervention de la décision rendue définitive par la juridiction saisie.

ARTICLE 107 : (nouveau).- Le fonctionnaire dont la solde est suspendue par mesure conservatoire conserve, le cas échéant, l'intégralité de ses allocations familiales.

ARTICLE 112 : (2) (nouveau).- Le témoignage officiel de satisfaction et la mention honorable sont décernés par le Ministre chargé de la Fonction Publique, sur proposition motivée du supérieur hiérarchique direct assortie d'un avis du Ministre utilisateur.

Toutefois, dans le cas de la mention honorable, la décision du Ministre chargé de la Fonction Publique est prononcée après avis de la commission administrative paritaire prévue à l'article 88 ci-dessus.

(3) (nouveau).- Le diplôme d'excellence est décerné par arrêté du Premier Ministre, sur proposition du Ministre chargé de la Fonction Publique assortie d'un rapport circonstancié, et après avis de la commission administrative paritaire prévue à l'article 88 ci-dessus.

Il est solennellement remis au lauréat par le Ministre chargé de la Fonction Publique.

(4) (nouveau).- L'honorariat est conféré par décret du Président de la République, sur proposition du Premier Ministre assortie d'un rapport circonstancié, et après avis de la commission administrative paritaire prévue à l'article 88 ci-dessus.

L'honorariat est conféré honoris causa au fonctionnaire admis à faire valoir ses droits à la retraite et ayant obtenu au cours de sa carrière au moins, soit la mention honorable, soit le diplôme d'excellence.

Le statut du fonctionnaire honoraire est fixé par le décret du Premier Ministre.

ARTICLE 118 : (nouveau).- Sans préjudice des dispositions de l'article 19 (1) b) du présent décret, le licenciement est une mesure d'exclusion définitive du fonctionnaire de la Fonction Publique pour des cas ne relevant pas d'une sanction disciplinaire.

ARTICLE 119 : (1) (nouveau).- Le licenciement du fonctionnaire peut intervenir :

- a) pour inaptitude irréversible et incompatible avec le poste de travail occupé ;
- b) pour insuffisance professionnelle au vu des résultats de son évaluation, notamment à la suite d'un retard à l'avancement d'échelon au terme d'une période de quatre (4) ans ;
- c) à la suite de textes spéciaux prévoyant une réorganisation des services et entraînant une suppression des postes de travail, sans possibilité de redéploiement des effectifs.

ARTICLE 127 : (5) (nouveau).- Un arrêté conjoint du Ministre chargé de la Fonction Publique et du Ministre chargé des Finances fixe les frais afférents à la mise en bière du fonctionnaire décédé.

ARTICLE 128 : (1) c) (nouveau).- Lorsque deux fonctionnaires résidant dans des localités différentes sont unis par le lien du mariage, il appartient aux Ministres utilisateurs dont ils relèvent respectivement de leur offrir, selon la préférence exprimée par le couple, soit dans la localité où exerce le mari, soit dans celle où exerce l'épouse, l'un des postes de travail correspondant à leur qualification ». Le reste sans changement.

ARTICLE 2.- A titre transitoire, les dispositions des statuts particuliers et des autres textes pris en application du décret n° 74/138 du 11 février 1974 portant Statut Général de la Fonction Publique, non contraires au présent décret, demeurent en vigueur tant qu'elles n'auront pas été abrogées ou remplacées.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 12 octobre 2000.

Le Président de la République

(é)

PAUL BIYA

Source : https://www.minfopra.gov.cm/recueil/gestion_%20de_%20la_%20carriere.html

**Annexe 9 : Décret N° 92/221/PM du 08 mai 1992 fixant l'âge d'admission à la retraite
des personnels de l'État relevant du Code de Travail**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 92 / 221 /PM DU 08 MAI 1992
fixant l'âge d'admission à la retraite
des personnels de l'Etat relevant du
Code du Travail.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 90/063 du 19 décembre 1990 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 69/LF/18 du 10 novembre 1969 instituant un régime d'assurance de pension vieillesse, d'invalidité et de décès, modifiée par la loi n° 84/001 du 04 juillet 1984 ;
- VU le décret n° 78/484 du 09 novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du Code du Travail ;
- VU le décret n° 92/069 du 09 avril 1992 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 92/089 du 4 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 92/068 du 09 avril 1992 portant nomination d'un Premier Ministre ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - L'âge d'admission à la retraite des personnels de l'Etat relevant du Code du Travail, ci-après désignés "travailleurs", est à compter du 1er juillet 1992, fixé ainsi qu'il

suit :

- cinquante cinq (55) ans pour les personnels de la 8^è à la 12^è catégorie ;
- cinquante (50) ans pour les personnels de la 1^è à la 7^ème catégorie.

ARTICLE 2.- Toutefois, pour la période transitoire allant du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1994, l'admission à la retraite des travailleurs est échelonnée de la manière suivante :

PERIODE	CATEGORIES 8 à 12	CATEGORIES 1 à 7
Du 1 ^{er} juillet 1992 au 30 juin 1993	57 ans et plus	54 ans et plus
Du 1 ^{er} juillet 1993 au 30 juin 1994	55 ans et plus	50 ans et plus
A partir du 1 ^{er} juillet 1994	55 ans	50 ans

ARTICLE 3.- L'acte qui prononce la mise à la retraite concède et ilquide en même temps la pension du travailleur, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 236/CAB/PR du 09 novembre 1978 fixant la procédure d'octroi des pensions civiles et militaires, des rentes viagères, du capital-décès et de l'indemnité de décès.

ARTICLE 4.- Le Ministre des Finances, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale sont, chacun en ce qui le concerne,

3

chargés l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publiés suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais et prendra effet à compter du 1er juillet 1992./-

YAOUNDE, LE 28 MAI 1992

LE PREMIER MINISTRE,



SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Les archives

- AMINEPAT, 1C46, Projet : financement, 85-99, Des projets financés par des partenaires au développement.
- AMINEPAT, 3C21, Économie : Relance, 1984-1993, Projet de relance de l'économie camerounaise, *Cadre minimum de relance de l'économie camerounaise*, Avant-projet, 1993.
- AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Circulaire N°002/CAB/PR du 03 février 1989.
- AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Instruction N°003/CAB/PR du 20 juillet 1990.
- AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Note de service N° 00004/MINFI du 04 janvier 1991.
- AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Note d'intention N° 0015/MINFI du 20 mars 1991 portant négociation des PAS.
- AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Message-porte du Ministre chargé de mission à la présidence portant état de la dette extérieure du Cameroun le 30 juin 1990.
- AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, Lettre de la Banque Mondiale du 14 septembre 1990 portant Accusé réception à la lettre du Ministre du Plan et l'Aménagement du Territoire du 7 août 1990.
- AMINEPAT, 3C23, Économie : Relance, 1989-1991, Programme d'ajustement structurel entre le Cameroun et les bailleurs de fonds (FMI) en vue d'une relance économique, "Aide-mémoire sur la politique économique et financière du gouvernement camerounais ", Août 1988.
- AMINEPAT, 3C25, Économie : Relance, 1983-2007, Document de stratégie et de relance de l'économie camerounaise en buté à la crise économique, Matrice de Mise en œuvre du DSRP.
- AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Communication du Président de la république à l'Assemblée nationale.

- AMINEPAT, 3C71, Programme d'Ajustement Structurel : Négociation, 90-97, Statuts de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic.

- AMINEPAT, 4C1, Ajustement structurel : Négociation, 1988-1989, Lettre N° 173/CF/MINPAT/CG/CCT/PAS du MINPAT à l'intention du Représentant-résident de la Banque Mondiale au Cameroun portant transmission des documents et décisions de négociation des PAS.

- AMINEPAT, 4C1, Ajustement structurel : Négociation, 1988-1989, Procès-Verbal du 14 mars 1989 portant sur évaluation des PAS au Cameroun.

- AMINEPAT, 4C1, ajustement structurel : Négociations, 1988-1989, Déclaration de stratégie de développement et de relance économique, 14 mars 1989.

B. Rapports

- Biya Paul, "Rapport de politique générale au Premier congrès ordinaire du RDPC (28 juin 1990)", inédit.

C. Discours et interviews

- Biya Paul, lors de son Message à la jeunesse du 10 février 2016, à l'occasion de la fête de la jeunesse, Jean Kana, "Le Chef de l'État appelle les jeunes à faire l'agriculture", <https://www.lavoixdupaysan.net/le-chef-de-letat-appelle-les-jeunes-a-faire-lagriculture/>, consulté le 24/08/2022 à 10h20min.

- Biya Paul, "Interview accordée à la CRTV, Yaoundé, le 19 janvier 1987", in *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun 1982-2002, Volume II*, Yaoundé, SOPECAM, 2002.

- Biya Paul, "Message de vœux à la nation, Yaoundé, le 31 décembre 1986", in *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun 1982-2002, Volume I*, Yaoundé, SOPECAM, 2002.

D. Journaux

- Atangana Adeline, "Cameroun - Document : Voici la liste des 10 375 fonctionnaires supposés fictifs invités à clarifier leur situation administrative. Des contestations pleuvent", <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-document-voici-la-liste-des-10375-fonctionnaires-supposes-fictifs-invites-a-clarifier-leur-247206.html>, consulté le 28/04/2020 à 15h12min.

- AFP, "Au Cameroun, les détournements de fonds publics atteignent au moins 2,8 milliards d'euros", <http://www.jeuneafrique.com/154408/politique/au-cameroun-les->

detournements-de-fonds-publics-atteignent-au-moins-2-8-milliards-d-euros.html, consulté le 10/05/2020 à 11h47min.

- Njipou Alain, "Cameroun-transport revendications : des ex-employés de la REGIFERCAM paralysent les rails", <https://www.cameroun24.net/blog/?pg=actu&ppg=&pp=&id=8261.html>, consulté le 02/12/2020 à 7h30min.

- Noah Awana Alain, "Cameroun-Personnel et solde de l'État : "Antilope" et "Sigipes" remplacés avant fin 2013", <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-personnel-et-solde-de-letat-antilope-et-sigipes-remplaces-avant-fin-2013-181686.html>; consulté le 22/08/2021 à 08h30min.

- Djemeli Alexandre, "Détournement de fonds publics au Cameroun", <http://base.d-ph.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5381.html>, consulté le 16/05/2020, à 11h33min.

- Anonyme, "Cameroun : Louis Paul Motazé donne la possibilité aux Camerounais de dénoncer les fonctionnaires fictifs", <https://www.lebledparle.com/fr/societe/1104398-cameroun-voic-les-canaux-de-denonciation-des-fonctionnaires-fictifs.html>, consulté le 27/04/2020 à 12h45min.

- Camer.be, "Cameroun-FMI : un accord en négociation : Cameroun", <https://actucameroun.com/2017/02/17/cameroun-fmi-accord-negociation-cameroon.html>, Consulté le 27/01/18 à 15h55 min.

- Foute Rousseau-Joël, "Relations Cameroun-FMI : Au-delà des fausses polémiques : Cameroun", <http://www.camer.be/49005/12:1/relations-cameroun-fmi-au-dela-des-fausses-polemiques-cameroon.html>, consulté le 27/01/18 à 15h25 min.

- Kamerpower, "Liste des 10 000 fonctionnaires convoqués", <http://www.kamerpower.com/fr/liste-des-10000-fonctionnaires-convoque-fonction-publique-cameroun.html>, consulté le 27/04/2020 à 10h30min.

- Ndangue Josiane Rose, "Cameroun-FMI/Coopération : 54 années de relations controversées", <http://www.Cameroon-Info.Net/Article/Cameroun-Fmicooperation-54-Annees-De-Relations-Controversees-292602.Html>, consulté le 27/01/18 à 15h35min.

- Sango Longue, "Accord du Cameroun avec le FMI : le gouvernement explique", <http://cameroon-report.com/Économie/accord-cameroun-fmi-explications.htm>, consulté le 27/01/18 à 15h40 min.

- Tchakounte Josiane, "Négociations Cameroun-FMI : rendez-vous à Washington", <https://www.cameroon-tribune.cm/articles/6405/fr.html> Consulté le 27 /01/18 à 15h50 min.

E. Sources numériques

- Anonyme, "Evaluation de l'économie camerounaise : Le FMI fait le point de la situation au Chef de l'Etat ", <https://www.prc.cm/fr/actualites/audiences/674-evaluation-de-l-Économie-camerounaise-le-fmi-fait-le-point-de-la-situation-au-chef-de-l-etat.html>, Consulté le 27/01/18 à 15h30 min.
- Anonyme, "Incidence de la privatisation sur la performance des entreprises publiques au Cameroun", <http://www.institut-numerique.org/incidence-de-la-privatisation-sur-la-performance-des-entreprises-publiques-au-cameroun-520a6f034af4a?PHPSESSID=45dcd06c28e7a318d45c564724f4102a>, consulté le 07/04/2020 à 18 h 30 min.
- Anonyme, "Manifestations : Les ex-employés des sociétés d'État défient les forces de l'ordre", <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Manifestations-Les-ex-employ-s-des-soci-t-s-d-tat-d-fient-les-forces-de-l-ordre-331730.html>, consulté le 18/03/2021 à 07h51min.
- Anonyme, "Qu'est-ce qu'une startup ? Tout ce qu'il faut savoir", <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/start-up-definition-particularites/>, consulté le 28/08/2022 à 03h30min.
- Anonyme, "Qui sommes-nous", <http://www.sni.cm/index.php/fr/qui-sommes-nous.html>, consulté le 14/04/2019 à 18h10min.
- Anonyme, "Taux de croissance de 4,2% en 2018 pour le Cameroun-FMI ", <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/business/Taux-de-croissance-de-4-2-en-2018-pour-le-Cameroun-FMI-420111?channel=D1.html>, Consulté le 27/01/18 à 15h50 min.
- Anonyme, "La dimension sociale de l'ajustement : Une évaluation générale", 1993, <http://afr.worldbank.org/aft2/findings/french/ffind08.htm>.
- <https://m.french.alibaba.com/p-detail/Zk-Hot-Sale-F18-BiometricFingerprint60799451122.html?language=french&redirect=1>, consulté le 27 juillet 2022, à 6 h 53 min.
- Kaze Reinnier, "Cameroun : diplômés et candidats à l'immigration, une "génération sacrifiée" qui rêve d'Europe", https://www.lepoint.fr/monde/cameroun-diplomes-et-candidats-a-l-immigration-une-generation-sacrifiee-qui-reve-d-europe-05-05-2015-1926466_24.php.
- Mbodjam Brice, "D'ici à décembre 2017, le FMI pourrait effectuer un nouveau décaissement de 65,8 milliards de FCFA en faveur du Cameroun ", <http://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/0611-9731-d-ici-a-decembre-2017-le->

fmi-pourrait-effectuer-un-nouveau-decaissement-de-65-8-milliards-de-fcfa-en-faveur-du-cameroun.html, Consulté le 27 /01/18 à 15h20

F. Sources orales

N°	Noms et prénoms	Âge	Fonction	Lieu et date d'entretien
1.	Amidissini Sanward Ali Fédéral	28ans	Entrepreneur et prestataire de service	Yaoundé le 11/05/2020
2.	Anonyme	39ans	Cadre au MINEPAT	Yaoundé, 06/10/2017
3.	Anonyme	30ans	Élève-administrateur	Yaoundé, le 10/01/2020
4.	Anonyme	31ans	Élève-professeur	Yaoundé, le 30/10/2019
5.	Anonyme	29ans	Étudiante	Yaoundé le 06/05/2020
6.	Anonyme	52ans	Commerçante	Yaoundé le 14/05/2020
7.	Anonyme	67ans	Ex-employé	Yaoundé le 13/08/2018
8.	Ateba Hubert	55ans	Manager socio-économique	Yaoundé, le 01/12/2017
9.	Belinga Belinga Ghislain Robert	29ans	Étudiant et artiste portraitiste	Yaoundé le 11/05/2020
10.	Biloa Ayissi	79ans	Ancien commissaire de police	Yaoundé, les 19/12/17, 02/03/2018, 12/03/2018
11.	Ebalé Raymond	57ans	Enseignant au département d'Histoire de l'université de Yaoundé I	Yaoundé, les 07/11/2017, 13/05/2019
12.	Fambove Ngnonzeyepo Aristide-Honoré	32ans	Délégué médical et aviculteur	Yaoundé le 11/05/2020
13.	Foundikou Mariatou	52ans	Commerçante	Yaoundé le 20/04/2020
14.	Koufan Menkene Jean	67ans	Enseignant au département d'Histoire de l'université de Yaoundé I	Yaoundé, le 19/10/2017
15.	Lentou Njoya Youssouf	30ans	Fiscaliste, ancien responsable cracking et responsable d'exploitation et financier	Foumban le 02/01/2018
16.	Mbayong Cédric César Wilfried	34ans	Ingénieur zootechnicien	Yaoundé le 11/05/2020
17.	Mbezele Rachelle Aimée	25ans	Élève-professeur	Yaoundé le 12/05/2020
18.	Mekoudjou Kouanang Ange Virginie	28ans	Économiste d'école primaire privée	Yaoundé le 11/05/2020
19.	Nganou Danielle	29ans	Ancienne étudiante actuellement petite commerçante	Yaoundé le 02/07/2020
20.	Ngueukam Cheuwa Siméon	86ans	Planteur à Bandja	Yaoundé les 06/05/2020, 09/05/2020

21.	Nka Jean Marie	/	Journaliste	"Club d'élites" à Vision4, édition du 03/05/2020.
22.	Nkouambia Claude Arielle	28ans	Styliste accessoiriste	Yaoundé, le 12/05/2020
23.	Nougni Tadaa Armel Laurid	31ans	Secrétaire bureauticien	Yaoundé le 11/05/2020
24.	Ombe Sébastien Thierry Régis	29ans	Étudiant et agent commercial à la BICEC	Yaoundé le 11/05/2020
25.	Pentane Maïmouna	86ans	Ancienne caféicultrice	Foumban le 02/01/2018.

G. Les mémoires

- Abena Etoundi Mathieu Jérémie, "Planification économique au Cameroun (1960-2000) ", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.
- Babagnak Alain Ulrich, "La libéralisation des filières agricoles au Cameroun : le cas du secteur Bananier de 1987 à 2012 ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.
- Bidias Thierry Benoit, " L'union des groupes d'initiative commune des agriculteurs de Bokito (1994-2017)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019.
- Bonguino Rémi, "Production et commercialisation du cacao à Bafia 1960-2006, Approche historique ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.
- Dongmo William Joël, "La prolifération des petits métiers de rue dans les villes du Cameroun : Le cas de Dschang (1970-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.
- Elemba Binde Julienne Carine, "L'économie camerounaise face au problème de l'arrimage de la nouvelle dynamique libérale planétaire (1960-2012) ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, octobre 2016.
- Kamdam Ronsard Stéphane, "Le dynamisme migratoire de l'*intelligentsia* camerounaise 1990-2005", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010
- Kenmogne Guy Armand, "Production et commercialisation du maïs dans la région de Bandjoun : Étude historique (1961-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.
- Koh Sylvain, "Établissements de crédit et financement de L'économie camerounaise 1962-1999", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.
- Lontio Kahabi Maxime, "L'économie bananière au Cameroun, entre crises et restructurations 1960-91 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

- Minlo Joseph Rémy, "L'expérience des services publics de transports urbains au Cameroun : Le cas de la SOTUC (1973-1995)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.
- Moussa Iya Fadimatou, "Le Cameroun et les institutions financières de Bretton-Woods : Du début de la coopération à l'ère de l'ajustement structurel (1963-2000)", Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.
- Njoya Abdou Aziz, "Dynamiques de privatisation de l'espace public urbain à Yaoundé", Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2011.
- Ntui Atom Victor, "The contribution of the diaspora in the social and economic development of Manyu division in Cameroon 1961-2008", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I.
- Piankeu Tioking Alain Blaise, "La Régie nationale des chemins de fer au Cameroun de 1947 à 2005 : Approche historique ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.
- Seme Ghislain Brice, "Impact des programmes d'ajustement structurel sur le secteur santé au Cameroun : cas du Nyong et So'o, 1988-2006", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, juin 2016.
- Tamo Mbouyou Éric Stève, "Transferts monétaires internationaux reçus par les ménages au Cameroun", Mémoire de Master Professionnel en Démographie, IFORD-Université de Yaoundé II, 2011.
- Tchouamoun Monthe Gladisse, "Production et commercialisation du café dans le département des hauts-plateaux de l'ouest Cameroun (1960-2000) : Étude historique ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014.
- Tsala Buni Médard, "L'aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1978 à 2013 : le cas du Fida et de la Fao ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015.
- Wado Kenne Alice Rose, "Émigration internationale féminine d'origine camerounaise. Recherche des facteurs explicatifs", Mémoire de Master Professionnel en Démographie, IFORD-Université de Yaoundé II, 2011
- Wandja Sylviane, "Pétrole et croissance économique au Cameroun de 1978 à 2002. Approche historique ", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

- Ze Audrey Prisca, " Crise économique et gestion étatique de l'insertion professionnelle des jeunes au Cameroun : le cas de la région du Centre (1987-2016) ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020.

- Ze Edo'o James Richard, "L'évolution de l'économie camerounaise : de l'économie de traite à l'ajustement structurel. Essai d'analyse historique 1945 à 1996 ", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

H. Les thèses

- Abena Etoundi Mathieu Jérémie, "planification économique au Cameroun (1960-2000) ", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

- Kalieu Christian, "Surgissement, prolifération et intégration des motos-taxis dans les villes camerounaises : Les exemples de Douala et Bafoussam", Thèse de Doctorat en Urbanisme-Aménagement du territoire, Université de Bretagne Occidentale, 2016.

- Mbatsogo Nkolo Ambroise, "Endoscopie du fonctionnariat camerounais de 1960 à 1994", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

- Njimeni Njiotang Clébert Agenor, "Le discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun : Mises en scène argumentatives et relation au pouvoir", thèse de Doctorat en Linguistique, Université de Bordeaux Montaigne, Volume 2, avril 2018.

- Yalla Oumarou, "Culture du coton et dynamiques socio-économiques au Nord-Cameroun 1951-2008 ", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012-2013.

I. Les articles

- Abe Claude, "Les pouvoirs publics face à l'emploi au Cameroun (1960-2013)", *in* Abouem à Tchoyi David et M'Bafou Stéphane Claude (sd), *50 ans de réforme de l'État au Cameroun. Stratégies, bilans et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp.141-162.

- Aboubakar Adamou, "La problématique de la dynamique de souveraineté d'un État tiers-mondiste : Le Cameroun face aux institutions de Bretton Woods", *in* Batenguene Raphael Assil et Mbeng Dang Hanse Gilbert, *Le Cameroun dans le système monde. Regards pluriels sur la dynamique internationale d'un État tiers-mondiste*, Paris, L'Harmattan, 2020, pp.7-26.

- Avom Désiré et Gbetnkom Daniel, "La surveillance multilatérale des politiques budgétaires dans la zone CEMAC : Bilan et perspectives ", *Monde en développement*, n°123, 2003, pp.107-125.

- Bekolo Ebe Bruno, "Unité Européenne, ajustement déflationniste et polarisation désintégrant des économies africaines ", *in* Touna Mama et al., *Les économies africaines face à l'Europe de 1993*, Yaoundé, PUC, 1992, pp.151-194.

- Charmes Jacques, "Emploi, informalisation, marginalisation ? L'Afrique dans la crise et sous ajustement ", in Coussy Jean et Jacques Vallin, *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, 1996, pp.495-519.
- Chauvin Sophie, "Cameroun : les enjeux de la croissance ", *Macroéconomie et Développement*, n°6, novembre 2012, pp.1-28.
- Cogneau Denis et al, "Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun ", *Revue économie de développement*, quatrième année, 1996, pp.27-63.
- Courade Georges, "Ajustement structurel et ouverture des marchés : moins de pénuries, mais de nouveaux risques alimentaires ", *Revue canadienne d'études du développement*, volume XIX, numéro spécial, 1998, pp.123-139.
- Courade Georges, "Entre libéralisation et ajustement structurel : la sécurité alimentaire dans un étaiu ", *Cahiers Agricultures*, n°5, 1996, pp. 221-227.
- Courade Goerges, "Paupérisation et inégalités d'accès aux ressources ", in Winter Gérard, *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, 2001, pp. 25-40
- Durang Xavier, "Sortir du salariat et réapprendre à vivre "petit"", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, pp.131-151.
- Ebalé Raymond, "Vingt ans d'ajustement structurel au Cameroun (1986-2006). Le regard de l'histoire ", in Abwa Daniel et al., *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuniifié*, Paris, l'Harmattan, 2012, pp.367-408.
- Ekwala E. Bouma Daniel, "Transport pluriel et productivité : Cas de la ville de Douala au Cameroun", <http://www.codatu.org/wp-content/uploads/Transport-pluriel-et-productivit%25C3%25A9-cas-de-la-ville-de-Douala-au-Cameroun-D.-Ekwala-E.-Bouma.pdf>.
- Fongang Luc Serge, "L'évolution des politiques sanitaires au Cameroun (1920-2000)", in Lado Luc (sd), *Le pluralisme médical en Afrique*, Yaoundé, PUCAC, 2010, pp.133-152.
- Gubry Patrick, " Le retour au village est-il une solution ? Le cas du Cameroun", in Jean Coussy et Jacques Vallin, *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, 1996, pp.423-441.
- Herrera Javier, "Fondements de la crise et thérapeutiques ", in Courade Georges (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp.40-51.
- Hugon Philippe, "L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains ", *Revue du Tiers Monde*, tome XXXI, n°122, Avril-Juin, 1990, pp.325-349.
- Kaffo Célestin et al, "L'intégration des "motos-taxis" dans le transport public au Cameroun ou l'informel à la remorque de l'État : Une solution d'avenir au problème de mobilité

et de l'emploi urbain en Afrique subsaharienne", https://www.siffee.org/static/uploaded/Files/ressources/contenu-ecole/douala/volet-2/1_SAMOURA_EXERCICE.pdf.

- Mfoulou Olugu Jean Patrick, "Mobilité urbaine et politique de transport à Yaoundé", <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01315178>.

- Nzhié Engono Jean, "Les "déflatés" de la fonction publique au Cameroun : du rêve de la réussite sociale au désenchantement. Étude de cas sur l'itinéraire des "déflatés" du Minrest", *Bulletin de l'APAD*, <http://apad.revues.org/457>.

- Pokam Wadja Kemajou Jacques et Sunderlin William, " L'Impact de la Crise Économique sur les Populations, les Migrations et le Couvert Forestier du Sud-Cameroun", *Occasional paper n°25*, Décembre 1999, pp.1-23.

- Roubaud François, "Le "modèle" de développement camerounais 1965-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle", in Courade Georges (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp.52-72.

- Timnou Joseph-Pierre, "Le programme "dimension sociale de l'ajustement" au Cameroun : l'exclusion du monde rural", in Courade Georges (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp.86-96.

- Trani Jean-François, "Les jeunes et le travail à Douala : La galère de la deuxième génération après l'indépendance", in Georges Courade (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya, 2011, pp.153-172.

- Védie Henri-Louis, "Le FCFA : impact sur les taux d'inflation et de croissance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur la période 1999-2017", *Policy Paper*, novembre 2018, pp.9-24.

J. Les ouvrages

- Abwa Daniel et al., *Regards croisés sur les cinquantiennaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, l'Harmattan, 2012.

- Aerts Jean-Joël et al., *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.

- Babissakana et Abissama Onana, *Les débats économiques du Cameroun et d'Afrique ;* Yaoundé, Prescripteur, 2003.

- Bitee Francine, *La transition démocratique au Cameroun de 1990 à 2004*, Paris, L'Harmattan, 2008.

- Bizaguet Armand, *Le secteur public et les privatisations*, "Collection Que sais-je", Paris, PUF, 1988.
- Chambre Henri, *L'économie planifiée*, "Collection Que Sais-je ?", Paris, PUF, 1980.
- Courade Georges (sd), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000.
- Courade Georges (sd), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.
- Coussy Jean et Hugon Philippe (sd), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Paris, Ministère de la coopération et du développement, 1991.
- Diallo Mamadou Lamine, *Les Africains sauveront-ils l'Afrique ?*, Paris, Karthala, 1996.
- Duruflé Gilles, *L'ajustement structurel en Afrique, (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 1988.
- Ebalé Raymond, *Le concept de "développement". Fondements épistémologiques et débats*, Yaoundé, Editions Arimathée, 2014.
- Eboua Samuel, *D'Ahidjo à Biya. Le changement au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Eboussi Boulaga Fabien, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Ejangue Théodore et Noubissie Ngankam, *Les privatisations au Cameroun : Bilan et perspectives*, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert, 1995.
- Elong Joseph Gabriel et Dickens D. Priso, *Initiation à la géographie rurale et urbaine*, Yaoundé, Clé, 2011.
- Gubry Patrick et al, *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?*, Paris, l'Harmattan, 1996.
- Janin Pierre, *L'avenir des planteurs camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999.
- Kibangou Hermann-Habib, *Enjeux sociaux des privatisations au Cameroun : le cas de la Cameroon Development Corporation (CDC)*, Paris, Edilivre, 2009.
- Ki-Zerbo Joseph, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- Kuete Jean, *Monnaie et finances comme moteur de développement*, Yaoundé, Clé, 1980.
- Lado Luc (sd), *Le pluralisme médical en Afrique*, Yaoundé, PUCAC, 2010.
- Lieugomg Médard, *Les livres du « poteau » à Douala et Yaoundé. Stratégies des acteurs et impacts socio-économiques et culturels*, Paris, L'Harmattan, 2009.

- Madzrui Ali et Wondji C. (sd), *Histoire générale de l'Afrique, volume VIII, L'Afrique depuis 1935*, Paris, Unesco, 1998.
- Malthus Thomas-Robert, *Essai sur le principe de la population*, Québec, Microsoft édition numérique, 2001.
- Mamadou Lamine Sylla, *Pour mieux amarrer l'Afrique noire à l'économie mondiale globalisée*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Mila Assouté Chief Pierre, *Le Cameroun change*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MINEPAT, *1960-2010, 50ans. L'économie camerounaise*, Yaoundé, Idées Neuves Corporate, 2010.
- MINFI, *Guide pratique de traitement de la solde et des pensions dans l'administration publique camerounaise*, Yaoundé, DDPP, 2020.
- Mveng Engelbert, *Histoire du Cameroun, Tome II*, Yaoundé, CEPER, 1985.
- Nga Efouba Sosthène, *La crise des ressources humaines et l'échec des politiques publiques au Cameroun. Vers la construction d'une administration moderne*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- Ngahant Jules et Mukama Nicholas, *Le Cameroun face aux défis de la pauvreté et de l'emploi des jeunes : Analyse critique et propositions*, Yaoundé, Jeunesse Horizon, 2004.
- Ngho Victor Julius, *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Nlo Gabriel, *Cameroun : Mes réflexions économiques*, Paris, l'Harmattan, 2009.
- Nyom Robert, *La crise économique. Essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, Atlantic Editions, 2003.
- Pigeaud Fanny, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011
- Saha Emmanuel, *Régularisation salariale et reflexe d'archiviste*, Yaoundé, 2008.
- Tamba Isaac, *Stratégie de désendettement et politiques de développement au Cameroun, Rupture, permanence ou continuité ?*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2002.
- Tchankounte Lengue Célestin, *Les privatisations en Afrique. L'exemple du Cameroun*, Paris, l'Harmattan en 2011.
- Tchatchouang Jean-Claude, *Le décollage économique de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Touna Mama et al., *Les économies africaines face à l'Europe de 1993*, Yaoundé, PUC, 1992.

- Touna Mama, *L'économie Camerounais. Pour un nouveau départ*, Paris, Afrédit en 2008.
- Zang-Atangana Joseph Marie, *Les forces politiques au Cameroun réunié, tome III*, Paris, L'Harmattan, 1989.

K. Dictionnaires

- Alain Rey, *Le Grand Robert de la langue française 2005*, version électronique, 2005.
- Anonyme, *Petit Larousse 2010*, dictionnaire multimédia version électronique, 2009.
- *Encyclopaedia Universalis 2011*, version numérisée.

L. Ouvrages de méthodologie

- Beaud Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006.
- Nda Paul, *Méthodologie et guide pratique de mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Oliver Lawrence et al., *L'élaboration d'une problématique de recherche. Sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Quivy Raymond et Campenhoudt Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006
- Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire?*, Paris, Le Seuil, 1971.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS	vi
RÉSUMÉ	vii
<i>ABSTRACT</i>	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I. PRÉSENTATION DU SUJET.....	2
II. RAISONS DE CHOIX DU SUJET.....	5
III. INTÉRÊT DU SUJET	5
IV. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE	6
V. JUSTIFICATION DES BORNES CHRONOLOGIQUES	10
VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE.....	11
VII. PROBLÉMATIQUE.....	16
VIII. MÉTHODOLOGIE	17
IX. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	19
X. PLAN DU TRAVAIL	19
CHAPITRE I : L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE AVANT L'ESSOR DE LA CRISE DE 1987	20
I. LES BASES DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE.....	21
A. Les instruments de la politique économique.....	21
1. La philosophie de la politique économique.....	21
2. Le contenu du libéralisme planifié : les plans quinquennaux.....	23
B. Les performances économiques	25
1. La phase de croissance équilibrée.....	25
2. La phase de croissance accélérée	29

II.	LE CAMEROUN FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE	32
A.	Les origines de la crise économique.....	32
1.	Les causes exogènes : les chocs pétroliers, la dévaluation du dollar et la chute des cours des matières premières	32
2.	Les causes endogènes : les mauvaises performances des entreprises, le problème managérial et la mal-gouvernance	33
B.	Les manifestations de la crise	35
1.	Les déséquilibres économiques	35
2.	Les déséquilibres sociaux	39
III.	LES MESURES NATIONALES DE RÉOLUTION DE LA CRISE	42
A.	La réglementation des finances publiques	42
1.	La gestion des dépenses et des revenus de l'État.....	42
2.	Le management des arriérés intérieurs de l'État et des investissements publics.....	43
B.	Le réaménagement de la fonction publique	44
1.	La maîtrise de l'effectif des fonctionnaires.....	44
2.	L'accroissement de l'efficacité de la fonction publique.....	45
CHAPITRE II : LA MISE EN ŒUVRE DES PAS AU CAMEROUN : UNE SOLUTION DE CRISE		47
I.	L'ENTRÉE DU CAMEROUN SOUS AJUSTEMENT STRUCTUREL	48
A.	Le suivi des négociations en vue de la signature des accords de confirmation	48
1.	Des réticences du Cameroun face au FMI à l'acceptation de son appel d'offres.....	48
2.	La signature des différents accords de confirmation régissant la mise en application des PAS au Cameroun.....	52
B.	Les objectifs et les stratégies généraux des PAS au Cameroun	54
1.	Les objectifs généraux des PAS.....	54
2.	Les stratégies générales des PAS	55
II.	L'IMPLÉMENTATION DES PAS AU CAMEROUN	56
A.	La libéralisation de l'économie camerounaise.....	57

1. Le secteur agricole	57
2. Le secteur bancaire.....	59
B. Le domaine des entreprises et la question de la monnaie	61
1. Les privatisations des entreprises publiques et parapubliques	61
2. La dévaluation du Franc CFA.....	65
III. LA DIMENSION SOCIALE DE L'AJUSTEMENT	66
A. Le contenu la DSA	66
1. Population et éducation	67
2. L'emploi et le rôle de la femme.....	68
B. L'évaluation du programme DSA.....	69
1. Les réalisations du programme	69
2. Les entraves liées à l'exécution du programme.....	70
CHAPITRE III : LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LA DÉGRADATION DES INDICATEURS SOCIAUX	72
I. LES INCIDENCES DES PAS SUR L'EMPLOI ET LE SALARIAT CAMEROUNAIS	73
A. L'emploi au Cameroun sous ajustement structurel	73
1. Les licenciements.....	73
2. La baisse des recrutements	76
B. Le salarié camerounais en période d'ajustement structurel	78
1. La réduction des indemnités et des salaires des agents publics.....	78
2. La reconversion à une nouvelle vie : "Vivre petit"	79
II. LES INCIDENCES DES PAS SUR LA MOBILITÉ	81
A. La privatisation des entreprises de transport et la naissance d'un nouveau mode de transport public routier.....	81
1. La privatisation des entreprises de transport et les premières tentatives de redressement	81
2. La naissance d'un nouveau mode de transport public routier : le transport relai.	83

B. La question des migrations	87
1. De l'exode rural à l'exode urbain : le retour au village	87
2. La flambée de l'émigration.....	89
III. LES INCIDENCES DES PAS SUR LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION.....	91
A. L'ajustement structurel et l'évolution de nouvelles thérapeutiques.....	92
1. L'état des infrastructures sanitaires au Cameroun sous ajustement.....	92
2. Les nouvelles thérapeutiques : la médecine "traditionnelle" et la pharmacie de rue ...	93
B. L'ajustement structurel et l'éducation camerounaise	96
1. La crise de l'école camerounaise	96
2. L'université en panne.....	97
CHAPITRE IV : DE LA NOUVELLE CONFIGURATION SOCIALE AUX TENTATIVES D'AMÉLIORATION SOCIALE AU CAMEROUN.....	99
I. LA NOUVELLE CONFIGURATION SOCIALE AU CAMEROUN SOUS- AJUSTEMENT : L'ACCÈS AUX RICHESSES	100
A. Au niveau de l'administration publique	100
1. L'enrichissement illicite : Le phénomène d'"employés fictifs" et le détournement de derniers publics.....	100
2. Le phénomène de "réseaucratie"	104
B. Au niveau de la classe moyenne	107
1. Le clivage entre la formation et la profession	107
2. Le phénomène de "débrouillardise"	109
II. HUMANISER LES MESURES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU CAMEROUN : UNE TENTATIVE D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES	111
A. L'urgence d'une refondation du circuit administratif et financier.....	111
1. La restructuration de la fonction publique	112
2. La rationalisation des dépenses de l'État	114
B. L'accélération du processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.....	116
1. La réorientation des curricula de formation scolaire et académique	116

2. La promotion de l'initiative privée : les GIC et les <i>Start-ups</i>	118
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	121
ANNEXES	125
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	154
TABLE DES MATIÈRES	168